

SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

des actes
une année de débat public
2014/2015



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES ET CULTURELLES

“syndeac

des actes
une année de débat public
2014/2015



Edité par le SYNDEAC
Syndicat national
des entreprises artistiques et culturelles
8, rue Blanche 75009 Paris

Juillet 2015
Ne peut être vendu

Directrice de publication
Madeleine LOUARN

Chef de rédaction
Cyril SEASSAU

Rédaction
Fabien ANDRÉ, Amélie MATHIEU, Emanuela MORARU

Avec le précieux concours des délégués en région :
Nathalie ANTON, Marine BACHELOT, Philippe BERLING,
Johanny BERT, Catherine BIZOUARN, Marie-Pia BUREAU,
Guy Pierre COULEAU, Judith DEPAULE, Sophie DESCAMPS,
Christine DORMOY, Jean-François DRIANT, Jean-Claude FALL,
Alexis FICHET, Roger FONTANEL, Vincent GARANGER,
Nathalie GARRAUD, Guillaume GATTEAU, Jean-Marc GRANGIER,
Sylvain GROUD, Pascale HENRY, Jean-Michel HOSENLOPP,
Alexandre KOUTCHEVSKY, Philippe LE GAL, Vincent LEANDRI,
Bruno LOBE, Frédéric MARAGNANI, Catherine MARNAS,
Christophe MARQUIS, Anne MEILLON, Gloria PARIS, Nathalie PERNETTE,
Dominique REPECAUD, Ludovic ROGEAU, Laure RUNGETTE,
Bertrand SALANON, Marie-Agnès SEVESTRE, Anne THERON,
Didier THIBAUT, Thierry VAUTHEROT

Corrections
Françoise BALAIS, Marie-Pierre BAYLE

Remerciements
SNSP, PROFEDIM, CPDO, SYNOLYR, CIPAC, les syndicats de salariés du
spectacle vivant investis dans les collectifs régionaux,
Laurent Grandguillaume, l'Assemblée nationale, la Gazette des communes,
le Théâtre National de La Colline, le Centre Culturel André Malraux à
Vandoeuvre-les-Nancy, le Lieu Unique à Nantes, le Théâtre National
Bordeaux Aquitaine, le Théâtre du Nord – CND Lille Tourcoing, l'Agora – cité
internationale de la danse à Montpellier, le Théâtre de la Ville à Paris,
le Centre Chorégraphique Caen – Basse-Normandie, la Minoterie – Théâtre
de la Joliette à Marseille, Le Fil à Saint-Etienne, L'Hexagone à Meylan,
la Maison de la Danse à Lyon...

Graphisme
Alice Delachapelle

SOMMAIRE

- 07** ÉDITO
Madeleine LOUARN, présidente du
SYNDEAC
- 09** APPEL DU 10 DÉCEMBRE 2014
- 13** RENCONTRES PARLEMENTAIRES
- 15** **Cycle de rencontres parlementaires
sur les politiques publiques des arts et
de la culture**
Introduction
- 15** Les objectifs des politiques culturelles
à l'Assemblée nationale,
le 19 novembre 2014
- 22** Les acteurs des politiques culturelles
à l'Assemblée nationale,
le 17 décembre 2014
- 28** La fabrique des politiques culturelles
à l'Assemblée nationale,
le 21 janvier 2015
- 35** RENCONTRES INTERRÉGIONALES
- 37** Réunion Intersyndicale
**Alsace, Lorraine, Champagne-
Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne**
au Centre Culturel André Malraux
à Vandoeuvre-les-Nancy, le 20 janvier 2015
- 49** Rencontre interrégionale
**Bretagne, Pays de la Loire, Centre - Val
de Loire**
au Lieu Unique
à Nantes, le 02 février 2015
- 56** Rencontre interrégionale
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
au Théâtre National Bordeaux Aquitaine,
le 10 février 2015
- 62** Rencontre interrégionale intersyndicale
de la création artistique et de la Culture
Nord - Pas-de-Calais, Picardie
au Théâtre du Nord - CDN Lille Tourcoing,
le 16 février 2015
- 70** Rencontre interrégionale
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées
à l'Agora - Cité internationale de la danse,
à Montpellier, le 16 février 2015
- 75** Rencontre intersyndicale
Ile-de-France
Le Grand Pari : pour une métropole
de la création, La scène artistique
francilienne se mobilise
au Théâtre de la Ville,
à Paris, le 10 mars 2015
- 91** Rencontre interrégionale
Basse-Normandie, Haute-Normandie
au Centre chorégraphique national de Caen,
le 17 mars 2015
- 95** Rencontre régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur
à La Minoterie, Théâtre de la Joliette,
à Marseille, le 1^{er} avril 2015
- 99** Concertation régionale du spectacle vivant
Rhône-Alpes
du 8 décembre 2014 au 20 mai 2015
- 119** GLOSSAIRE
- 124** CHRONOLOGIE PARALLÈLE
- 129** notes

des actes

Au cœur d'une actualité extrêmement riche, à l'aube de bouleversements majeurs pour toutes les politiques publiques, nous avons pris de nombreuses initiatives publiques, souvent lancées et partagées avec nos partenaires, organisations d'employeurs et de salariés du secteur de la création artistique*.

L'Appel lancé par des centaines d'artistes le 10 décembre au Théâtre de La Colline, les rencontres parlementaires organisées de novembre 2014 à janvier 2015, les rencontres régionales ou interrégionales organisées dans 9 grandes villes de France sont autant de rendez-vous qui nous ont permis d'interpeller les pouvoirs publics, de commencer à renouer le dialogue avec les élus parlementaires et territoriaux, de nourrir la réflexion des professionnels.

Ces Actes sont la trace de ces rencontres. Ils traduisent la richesse des réflexions et des échanges menés au cours de tous ces événements. Ils font apparaître des préoccupations constantes et des arguments récurrents. De l'Assemblée nationale à Lyon, de Nancy à Nantes, de Lille à Marseille ou Bordeaux, les interrogations se répondent et se complètent autour de la réforme territoriale, de la réforme de l'Etat, de l'avenir de l'intermittence ou du Projet de loi sur la création artistique.

Ces travaux ont eu lieu dans un contexte inédit où s'entrechoquent de nouveaux textes cadres et de nombreuses attaques idéologiques et financières venant remettre en cause notre légitimité et nos moyens. Ils font apparaître l'indispensable complexité d'une pensée collective sur notre place dans la société et la nécessité d'un service public des arts et de la culture.

Les évolutions territoriales, législatives et réglementaires de tout notre secteur d'activité sont source d'anxiété, de vigilance, mais aussi d'une volonté manifeste d'être les acteurs responsables de la mutation et conscients des opportunités de pouvoir fonctionner différemment. Derrière la défense des acquis de notre précieux maillage culturel, il existe une volonté farouche des professionnels de construire l'avenir artistique et culturel de notre pays.

La vie d'une organisation professionnelle comme le SYNDEAC est rythmée par les échéances internes et externes, qui se répondent souvent, se rejoignent parfois. La chronologie parallèle publiée à la fin de ces Actes l'illustre parfaitement. D'autres échéances nous attendent dès la rentrée 2015 avec l'arrivée au Parlement du Projet de loi sur la création artistique, la Conférence pour l'emploi culturel et l'amorce des nouvelles négociations du régime d'assurance chômage des intermittents. Les élections régionales et l'entrée en vigueur de leur nouveau découpage géographique seront aussi une étape importante de la profonde réforme territoriale et politique en cours.

Une dynamique est lancée, ces Actes ne sont qu'une étape. Partout déjà le dialogue se poursuit, des plateformes se constituent et les échanges continuent de nourrir la réflexion commune autour de l'avenir des politiques publiques des arts et de la culture.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC

* SNSP, PROFEDIM, CPDO, SYNOLYR, CIPAC, SYNAVI, SMA, Fédération CGT Spectacle...

APPEL DES ARTISTES

La Colline, 10 Décembre 2014

*Signe ce que tu éclaires,
non ce que tu assombris.*

René Char

Parce que le spectacle vivant et l'art contemporain sont une brèche dans le cours du temps,
Parce qu'être touché par la présence réelle devient éminemment précieux,
Parce que nous sommes la représentation de la communauté et aussi celle de l'être singulier,
Parce que nous sommes porteurs de toute l'histoire de l'homme, de toute l'histoire de l'art,
et plus vivants que jamais,
Parce que notre désir d'élévation, notre quête de sens sont insatiables,
Parce que l'éblouissement et le poétique sont nos horizons,
Nous sommes archaïques, contemporains, avant-gardistes.
Nous avons besoin de vous, de vos espoirs et de vos peines, de votre amour et de vos colères,
de vos émotions et de vos pensées,
Parce que nous sommes le cœur battant de notre société.
Le paysage structurel de la République se recompose, et de véritables dangers menacent les équipes artistiques, les lieux de création et de représentation, les théâtres, les centres d'arts, les studios de danse, les salles de musique, les festivals...
L'effritement est déjà visible. Mais nous pouvons perdre davantage encore : les résultats partagés de décennies patientes de décentralisation et de démocratisation des arts et de la culture.
Aucun dessein, aucune volonté, aucune ambition ne s'annoncent pour garantir et relancer la création artistique, ni en France, ni en Europe.
Devant l'urgence et la gravité de la situation, nous lançons un appel solennel aux maires, aux conseillers généraux et régionaux, aux députés, aux sénateurs, au gouvernement, aux spectateurs, aux citoyens, pour engager ensemble une nouvelle ère d'espoir et de confiance dans l'art et à la culture.

APPEL DU 10 DÉCEMBRE 2014

depuis La Colline - Théâtre national - Paris

ARGUMENTS

Devant l'urgence et la gravité de la situation politique et sociale, les artistes, compagnies, directrices et directeurs d'établissements culturels du secteur subventionné du spectacle vivant et des arts plastiques lancent un appel collectif et solennel à tous les élus de la République, au gouvernement, aux citoyens et à l'Union Européenne.

A l'heure où le populisme grandit, où le divertissement se substitue à la culture ou trop de responsables politiques semblent abandonner le défi de l'émancipation humaine, il n'est plus possible de se taire.

L'effritement du réseau culturel est déjà visible, mais peuvent être anéantis les résultats partagés de décennies patientes de la décentralisation et de la démocratisation des arts et de la culture. Cet appel est une alarme, avant qu'il ne soit trop tard.

Cet appel pour que s'engage une nouvelle ère d'espoir et de confiance dans l'art et la culture soutenue par une politique culturelle publique volontariste et ambitieuse.

ALERTES

- **L'art, une vertu démocratique**

Conquête, émancipation individuelle et collective. Expérience sensible de l'intime singulier et de l'universel. Défendre cela seulement, être las des instrumentalisation de l'art au service de la férule éducative ou la réparation sociale. À quand une réelle présence artistique garantie, un droit commun de la culture ?

- **Artistes vivants des arts vivants**

Le soutien et la garantie de la création, acte premier de toute politique publique. Reconnaissance des singularités esthétiques, des parcours singuliers, du temps de la création. L'incarné, le présentiel, le direct, le non reproductible, le chaque fois recommencé, l'unique. Pourquoi nous ne serons jamais dilués dans l'économie numérique ?

- **Un service public de la culture**

La nécessité d'être protégés de la concurrence et du marché est remise en cause. Pourtant non, les oeuvres ne sont pas des produits. Pour une politique publique des émergences, de la diversité, de l'exigence. Pour en finir avec la pratique du guichet, et le besoin permanent de démontrer notre légitimité.

- **L'indépendance au service de la diversité**

Logique de demande ou logique d'offre ? Nous refusons de céder à une fausse démocratie culturelle, d'adapter nos programmations à la supposée demande du public et aux pratiques dominantes. Une culture vivante, c'est la conjugaison des formes, la diversité des esthétiques, le soin des émergences les plus ambitieuses.

- **Nous devons rester libres**

Libres de créer, de programmer, de diffuser. Halte à la censure assumée ou rampante. Les artistes et les établissements doivent bénéficier d'une protection régulière contre les campagnes et les entraves des groupes de pression. Chaque jour, la liberté d'expression est mise à mal par des attaques directes. Les scènes publiques sont partout malmenées, au coeur même de l'indépendance de leurs projets.

- **Pas de culture du résultat**

Pour garantir la « performance » des politiques publiques, on réduit celle de la culture à des notions et des « efficiences » qui lui sont par nature totalement étrangères. Pour justifier la dépense publique non plus en vertu de la nécessité intrinsèque de biens immatériels mais dans sa capacité à assurer le service communication du rayonnement de la France ou d'engendrer des profits que l'on compare à l'industrie de l'automobile ou à celle du luxe.

- **L'éducation artistique**

Plutôt que de poursuivre son patient travail de conquête par chacun du goût de la curiosité et de l'inconnu, l'éducation artistique subit une dangereuse réduction dans l'apologie de la pratique individuelle. C'est une négation de son rôle éminent d'apprendre la différence entre la créativité et la création artistique, entre l'art et la culture, entre le singulier et l'universel.

- **La culture a un coût, mais elle n'a pas de prix**

Le budget consacré par la Nation à la culture n'a pas cessé de baisser en euros constants. Assez de discours sur l'efficacité de la dépense publique. La vie artistique et culturelle n'est pas une industrie

de rendement quantifiable. Raréfaction de toutes les aides accordées à la recherche artistique, modalité d'évaluation de la pertinence de nos financements avec les méthodes d'une injonction constante au succès commercial.

- **Des établissements exsangues**

Cahiers des charges et des missions toujours plus ambitieux, moyens en baisse constante. Les réseaux labellisés sont fragilisés, amputés de leurs crédits. Pour garantir les crédits de création, faut-il entrer en désobéissance ? Choisir demain le plan social ?

- **Réformer pourquoi et comment ?**

Modernisation de l'action publique, revue des missions de l'État, réforme territoriale, nouvelle organisation des territoires... sous le faux-nez de la méthode pragmatique et de la nécessité budgétaire, les dangers de la concentration, du malthusianisme, de la disparition du maillage complémentaire.

- **Intermittence, emploi, responsabilité d'employeurs**

Complémentarité des emplois permanents et des emplois intermittents. Pourquoi devoir toujours recommencer la démonstration de cette nécessité ? Les Annexes 8 & 10 ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'Accord national interprofessionnel, elles conditionnent l'existence du secteur de la création fondé sur une dynamique de projet.

- **Union Européenne**

La France a laissé nommer M. Navracsis commissaire européen pour la culture, elle a laissé sa représentation au sein de la commission culture à trois élus issus du Front National. L'essentiel des dossiers est passé à la Direction générale de la concurrence. Comment demain compter sur un projet culturel communautaire ?

DÉROULÉ

- Introduction: Madeleine Louarn - présidente du SYNDEAC
- Interventions individuelles d'artistes, directrices et directeurs de structures culturelles.
- Lectures de l'appel et d'une lettre ouverte à la Ministre par des comédiens et comédiennes
- Diffusion de l'appel proposé à la signature de chacun
- Le texte de l'appel sera envoyé aux responsables politiques
- L'événement sera filmé et diffusé sur les réseaux sociaux et médias.

LIENS VERS LES VIDÉOS DES INTERVENTIONS

Sur la chaîne Dailymotion du SYNDEAC <http://www.dailymotion.com/user/SYNDEAC/1>



RENCONTRES PARLEMENTAIRES



CYCLE DE RENCONTRES PARLEMENTAIRES

proposé par le SYNDEAC et Laurent Grandguillaume, député de Côte-d'Or de novembre 2014 à janvier 2015 à l'Assemblée nationale

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES DES ARTS ET DE LA CULTURE ?

Un espace de fabrication de la démocratie

Laurent GRANDGUILLAUME, député socialiste de la Côte-d'Or, et Madeleine LOUARN présidente du SYNDEAC, ont voulu initier ce cycle inédit de rencontres parlementaires sur les politiques publiques des arts et de la culture, convaincus qu'il faut renouer le dialogue entre les acteurs culturels et les élus. En effet, il est nécessaire d'enrichir la conscience des enjeux communs de ces politiques publiques menées par une nouvelle génération de parlementaires pour élaborer des perspectives de développement artistiques et culturelles pour notre pays.

Ces trois débats ont permis de recueillir les témoignages d'élus locaux, d'artistes, d'acteurs ou de médiateurs culturels, invités à participer dans un souci de représentation des différents champs disciplinaires, des différents types de structures et des différents échelons territoriaux.

Les pages suivantes sont la synthèse de ces riches échanges au cœur-même du Parlement.

DÉBAT 1

Les objectifs des politiques culturelles à l'Assemblée nationale, 19 novembre 2014

Laurent GRANDGUILLAUME, député (PS) de la Côte-d'Or

Dans une période de mutations profondes telles que nous en vivons aujourd'hui, nous n'avons jamais eu autant besoin de l'art et de la culture. Des échanges comme ceux d'aujourd'hui permettent à la fois de faire émerger de nouvelles idées, voire de les partager, de les défendre pour revisiter un peu le débat et essayer de remettre l'art et la culture au cœur des politiques publiques, afin que ce ne soit pas le dernier chapitre du livre ou le dernier point du programme, comme c'est souvent le cas, mais que ce soit le premier sujet que nous abordions avec les acteurs que vous êtes.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteure en scène – Théâtre de l'Entresort

Nous avons souhaité nous retrouver au sein de l'Assemblée nationale, car il nous a semblé que ces questions devaient urgemment se poser au niveau de l'État, et que c'est en son sein qu'elles avaient le

plus à y trouver leurs voix. Ce qui nous a motivé à générer ce débat, c'est que nous nous sommes aperçus qu'il y a comme une sorte de saut de génération qui est en train de se faire. Ce qui avait prévalu il y a 70 ans à une sorte de fondement, de génétique de la politique publique pour la culture en France, de Malraux jusqu'à aujourd'hui... Cette histoire se perdait.

David MARTINEAU, adjoint au maire (PS) de Nantes en charge de la culture

Pendant la campagne des municipales, alors que Nantes et Nantes Métropole sont connues pour avoir deux très gros points forts dans leur politique globale, la politique des transports et la politique culturelle, nous avons beaucoup débattu sur ces questions avec parfois une petite ritournelle : « Est-ce que vous ne feriez pas mieux de baisser de 0,20 euro le prix du ticket de transport plutôt que de continuer cette politique culturelle ? » C'est quelque chose qui nous a beaucoup interrogés. La priorité du mandat est de répondre à la question : « Est-ce que tout cela est bien pour moi ? »

La première chose est que nous souhaitons amplifier et retravailler sur la culture du quotidien. Comment, à proximité de chez moi, je peux avoir accès à la fois à des pratiques et à des expositions, des spectacles, en tout cas à des lieux où je vais pouvoir aller voir la culture ? Comment garantir un parcours culturel en partant du novice jusqu'à l'excellence ? Comment mettre en lien les acteurs pour tisser des parcours ? Un exemple est très important pour nous : Nantes fait partie des membres fondateurs du futur GIP-Cafés-Cultures, dispositif qui permettra de payer les cotisations dans les cafés concerts.

Le deuxième point, toujours sur cette idée de la culture pour tous, c'est un travail que nous allons mener avec les acteurs culturels de la ville et de la métropole pour retravailler nos saisons culturelles. Nous allons essayer de proposer une programmation tout au long de l'année, d'inventer une saison d'été : 50 % des Nantais ne partent pas en vacances l'été, vous imaginez bien que les autres partent très peu ; nous souhaiterions travailler à ce que la ville demeure ouverte.

Le troisième point est de travailler sur un certain nombre de publics très éloignés de la culture. Il y a parmi eux, à Nantes comme ailleurs, de jeunes retraités qui ont connu des parcours sociaux, économiques et culturels plus contrastés, et à qui nous souhaitons proposer un travail sur la participation à la vie associative des lieux culturels que nous hébergeons sur notre territoire.

Nous remarquons que toutes les politiques publiques que nous avons co-construites pendant la campagne des municipales fonctionnent sur notre territoire à ce jour. Ce n'est pas comme un populisme qui prétendrait savoir ce que les gens pensent. Mon rôle d'arbitre est de faire des choix et de garantir une très grande diversité des pratiques sur le territoire, de laisser les professionnels continuer à programmer librement, comme ils le font dans tous les lieux qui existent...

Dominique REBAUD, chorégraphe – compagnie Camargo

Un objectif majeur des politiques culturelles est, pour nous, de continuer nos démarches ou nos marches vers la démocratie. C'est en effet en fabriquant notre culture que nous fabriquons notre démocratie. Une culture démocratique doit être capable d'imaginer sans cesse de nouveaux outils pour évoluer. Elle ne doit pas s'enfermer dans ses acquis, mais au contraire questionner ses cadres et les réinventer. Cette culture démocratique doit accepter son renouvellement tout en s'appuyant sur son histoire, sur ce qu'elle a créé.

Notre système culturel, qui est certes bien imparfait, contient de nombreux espaces qui sont capables d'impulser son renouvellement. Je voudrais citer comme exemple les résidences de création et de sensibilisation mises en place dès la fin des années 80 pour répondre aux mouvements de la nouvelle danse française. C'est au sein de ce système de résidence que nous avons vécu un renouvellement que nous pouvons appeler la danse participative, immersive et interactive. La danse est d'abord une pratique avant d'être une représentation, en témoigne aujourd'hui l'immense pratique de toutes les danses.

Pour revenir à notre compagnie, nous avons été amenés à observer la place de la danse dans la société, notamment par la mise en place de collectes, et à créer un festival à Fontenay-aux-Roses, que nous avons sous-titré « Festival des nouvelles formes de la représentation en danse ». Nous travaillons à faire de ce festival un lieu incluant, et non pas excluant, qui offre à chacun un espace de liberté où se réinventer. La production de ces projets demande de composer avec des dispositifs souvent inadaptés. Elle sollicite différemment les compagnies comme les lieux d'accueil. Elle n'oppose pas les enjeux artistiques et sociaux, les amateurs et les professionnels. Nous redéfinissons un espace sans frontalité et nous offrons la liberté au « spectateur ». C'est Augusto Boal qui a inventé ce mot, que je trouve très juste par rapport à ce que nous recherchons. C'est l'idée qu'un spectateur peut rentrer physiquement dans une œuvre, en sortir, ou évidemment la contempler. Ce grand chantier que nous avons ouvert, est peut-être une transition entre la démocratisation culturelle et la recherche d'un art de la démocratie.

Hervé BURCKEL de TELL, directeur général du Centre de Musique Baroque de Versailles

Depuis plusieurs années, tous ceux qui animent le milieu artistique français sont en butte à un certain nombre d'arguments sur la nécessité de continuer à financer la culture en temps de crise, sur l'échec de la démocratisation de la culture, sur la gestion de nos entreprises... Dans un exercice laborieux de justification, nous donnons l'impression d'un corporatisme et d'une volonté de statu quo. Derrière tout cela, il y a bien une question que nous avons oubliée : Pourquoi y a-t-il une politique publique de la culture ? François Mitterrand répondait à ce sujet en janvier 1993 : « Face au progrès de l'individualisme de masse, face à la montée des fanatismes, au repli sur les satisfactions matérielles, la culture aide à cerner quelques problèmes, ceux que nous pensons être les vrais, et peut offrir des réponses ou des esquisses de réponse à la solitude des hommes et à leur désarroi. » En résumé, seule la culture offre des valeurs communes, et permet une émancipation individuelle et collective. Tout est dit.

Il y a eu un large consensus politique sur la nécessité d'avoir une politique publique de la culture, car elle représente les valeurs autour desquelles se rassemble une communauté d'hommes que nous appelons une nation. Or, tout cela s'est délité depuis 15 ans. Nous oublions que nous avons constitué un maillage du territoire exceptionnel, unique au monde. Toutes ces structures participent à un rayonnement international, que nous ferions bien de ne pas négliger, et contribuent au dynamisme économique des collectivités dans lesquelles elles sont implantées. Pourtant, depuis 15 ans ce sont des diminutions, des remises en cause qui finissent évidemment par mettre les uns et les autres dans de véritables impasses.

Il semble qu'il y ait dernièrement comme une prise de conscience politique. Nous avons entendu les discours récents du Premier ministre sur la place de la culture en France et un rappel de son importance, mais il y a encore un décalage entre les paroles et les actes. Le projet de loi sur la création qui devait être l'acte emblématique de la politique culturelle du quinquennat est réduit à peau de chagrin. La place de la culture dans la réforme territoriale est éludée... Je ne résiste pas à vous lire une deuxième citation. Elle est de Victor Hugo en 1848, lors de la discussion du budget des Beaux-Arts : « L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde. Ce ne sont pas les intelligences qui manquent. Ce ne sont pas les talents. Ce ne sont pas les grandes aptitudes. Ce qui manque, c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement ».

Catherine TEXIER, présidente du CIPAC, codirectrice du FRAC Artothèque du Limousin

Madeleine Louarn évoquait le saut de génération, qui est, selon moi, un élément fondamental. Quand j'ai commencé à travailler en Limousin, j'étais face à une volonté politique incroyable incarnée par des élus, qui faisaient le pari que, dans cette toute petite région essentiellement rurale, chaque habitant aurait accès aux œuvres d'art. Nous avons construit des équipements, nous les avons fait vivre. Cette région de trois départements a aujourd'hui quatre centres d'art, un fonds régional d'art contemporain, une Artothèque régionale et un musée d'art contemporain. Mais elle a aussi, à côté des scènes

nationales et conventionnées, un opéra et un réseau associatif extrêmement vivant. Il y avait une fuite de la population qui était une des plus importantes en France, et cette population s'est stabilisée. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de pouvoir donner des arguments à des élus parfois démunis, parfois assez interrogatifs devant ces équipements dont ils héritent. Il est de notre responsabilité de pouvoir souligner un certain nombre de choses qui, souvent, sont évidentes : les files ininterrompues devant les musées, les salles pleines, les chiffres qui démontrent que les pratiques artistiques luttent efficacement contre l'échec scolaire, contre l'éloignement des populations isolées. Pourquoi n'arrivons-nous pas à mieux faire cette démonstration pour aider le politique à inscrire de façon très volontaire la culture dans les politiques publiques ? C'est un débat extrêmement urgent à avoir aujourd'hui. Nous sommes le seul pays à avoir su construire un patrimoine public d'œuvres contemporaines diffusé au plus près du territoire. Nous devons mettre en avant cette exemplarité. Il ne s'agit pas de la sauvegarder, mais de la porter haut et fort, dans ce contexte de réformes.

La culture – et plus particulièrement l'art contemporain – est l'objet de postures idéologiques sur les budgets. Couper les budgets ne sert à rien, car ça représente peu d'économies. C'est par contre extrêmement utile en termes de communication politique. Cela veut donc dire que ce n'est pas un endroit neutre, que la culture et le politique ne sont pas si éloignés que cela, et que, quand on veut s'en servir, on s'en sert. Cela se croise avec des cas de censure ou d'ingérence très forte dans les programmes. Tout cela n'est pas très rassurant sur les relations entre politique et culture de ces derniers mois. Le dialogue avec les politiques au plus fin des territoires est très important. Une bascule extrêmement dangereuse peut s'opérer actuellement, mais nous avons les moyens de travailler collectivement à des perspectives meilleures.

Olivier BIANCHI, maire (PS) de Clermont-Ferrand, co-président de la commission Culture de l'Association des Maires des Grandes Villes de France

J'ai l'impression d'un débat où chacun joue son rôle. Si nous voulons avancer ensemble, nous devons éviter les postures collectives pour trouver aujourd'hui des portes de sortie aux problématiques qui nous sont posées. Le premier préalable, c'est qu'il n'y a pas d'âge d'or. Sous Mitterrand, sous Duhamel et sous Malraux, il y avait aussi des médiocres. Aujourd'hui, nous sommes à un carrefour phénoménal. Nous avons une mutation politique avec le renouveau d'une classe générationnelle, qui va être un acteur important des années à venir sur les politiques culturelles locales. Elle a des qualités et des défauts : certains élus n'ont pas l'historique et le vocabulaire des politiques publiques culturelles, et estiment tout à fait normal et légitime de faire de la censure, de l'ingérence – je reprends les mots qui ont été prononcés. Il y a deux solutions : soit le monde culturel s'arc-boute dans une posture d'outrage, soit il reprend son bâton de pèlerin, recommence avec cette nouvelle génération le travail pédagogique et didactique, la résistance aux pratiques illégitimes. C'est nécessaire parce qu'au fond, nous sommes aujourd'hui à un carrefour de l'histoire des politiques culturelles. Le paradoxe est que cette société de démocratisation culturelle produit aujourd'hui les scores les plus importants du populisme et de l'extrême droite. C'est quand même une question qui transforme aujourd'hui le champ politique, et donc le champ culturel. Nous sommes aujourd'hui minoritaires politiquement, car nous le sommes culturellement.

Il faut reprendre le combat politique et le combat culturel, et ne pas simplement dire que tout était formidable, que, vous-mêmes, directeurs d'institutions et de compagnies, vous avez tout bien fait, et que seuls les élus locaux ou les ministres successifs n'ont rien compris et sont responsables. Nous sommes des citoyens et nous sommes collectivement responsables. Notre enjeu collectif est donc de nous retrousser les manches pour repartir au combat. Lisez dans le *Dictionnaire des politiques culturelles*¹ ce très beau discours de Jeanne Laurent sur le rapport entre les politiques et les artistes. C'est l'un des plus beaux. Nous avons besoin de ne pas être en confrontation entre nous, car nous ne trouverons pas les solutions les uns contre les autres.

Concernant la mutation territoriale, qui va changer beaucoup de choses, le monde professionnel de la culture doit reprendre son bâton de pèlerin, pour aller chercher l'intercommunalité aujourd'hui. C'est le nouvel acteur politique culturel et il y a de l'argent, même s'il n'est pas bien repéré. Ces grandes mutations territoriales nous obligent à nous interroger. Nous avons besoin des territoires et nous en avons besoin dans les futures Conférences Territoriales de l'Action Publique. Nous avons besoin que les territoires se réunissent et définissent ensemble des politiques, territoire par territoire. Nous avons aussi besoin de l'État, il faut que l'État s'attelle aujourd'hui à résoudre les inégalités territoriales en matière culturelle. Nous avons besoin de refaire de la politique. Il faut une charte de refondation de la politique culturelle dans ce pays. Nous devons nous atteler à l'écrire et à la réaliser tous ensemble. Il ne faut pas laisser des gens au bord de la route. Nous avons besoin de ministères et des collectivités, puisqu'ils financent. Nous avons également besoin de l'ensemble des organisations professionnelles, des lieux, des compagnies, des artistes et des créateurs, de toute cette communauté, parce que nous sommes de la même communauté, celle qui veut défendre les politiques publiques culturelles. Nous devons nous rassembler.

Farida BOUDAUD, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes en charge de la culture

Je partage ce que disait Olivier Bianchi concernant la nouvelle génération. Il y a cette méconnaissance d'une politique culturelle. C'est un véritable danger qui est en train de se dessiner, bien évidemment toutes tendances politiques confondues. La méconnaissance politique est parfois rattrapée par les mutations financières. Je pense que si nous devons repenser les choses aujourd'hui, il y a un acteur fondamental dans ces questions : les habitants, le peuple français. Si nous l'oublions et si nous restons entre nous, les élus à tous les échelons, les acteurs de la culture qui font la culture au quotidien, et si nous n'associons pas les fédérations d'éducation populaire, pour ne citer qu'elles, les habitants, etc., nous allons nous retrouver avec ce type d'argument de la part des élus, toutes tendances politiques confondues.

Intervention de la salle

Nous, professionnels de la culture, qui mettons en œuvre des processus de production, de création et de diffusion dans les disciplines qui nous sont propres, nous nous retrouvons évidemment face à un paradoxe : celui de l'art pour l'art ou de l'art pour les populations. Parmi les éléments de vocabulaire qui font notre partage, parmi les thématiques sur lesquelles nous devons travailler, il y a celle justement du rapport entre la culture savante et la culture populaire, culture d'élite et culture démocratique. Je travaille depuis 20 ans avec une fédération de l'Éducation populaire, qui se trouve avoir été celle qui a contribué à faire démarrer la grande histoire du cinéma documentaire en France. Nous pourrions dire qu'elle a agi à l'inverse de ce que vous exprimez, en amenant des cinéastes dans une ambition extrême. Elle a finalement rencontré l'adhésion de la population, parce qu'elle a su connecter au bon moment, non pas avec un savoir-faire mais avec une intelligence, des individus avec des artistes. Elle les a associés dans un processus de création. Cela fonctionne à condition d'avoir une ambition très haute.

Annie GENEVARD, députée (UMP) du Doubs, maire de Morteau

Il y a des élus de bonne volonté qui vont s'y atteler avec vous, acteurs du monde culturel. Nous rebattons aujourd'hui les cartes de l'organisation culturelle et il existe des failles culturelles dans notre pays. Elles sont avérées, elles sont connues, et il y a aujourd'hui une très grande inégalité de dépense publique culturelle dans la façon dont notre territoire est irrigué. Je crains que ce différentiel ne s'accroisse avec les difficultés que nous connaissons. Nous savons que les petites villes de France financent la culture de façon majoritaire, mais le Ministère n'a pas véritablement connaissance de ce qui s'y fait. Nous avons un double défi politique aujourd'hui : réduire les failles culturelles et en même

temps faire face à une situation budgétaire absolument inédite. Ma grande préoccupation est la baisse des dotations budgétaires de l'État aux collectivités locales : nous allons perdre en cumul 28 milliards en quatre ans. Si vous rapportez cela au budget total de la Culture et de la Communication, cela en fait quatre fois le total.

Guillaume PRIEUR, directeur des affaires institutionnelles et européennes à la SACD

Nous avons deux écueils auxquels nous devons faire extrêmement attention : mieux connaître l'économie du spectacle vivant mais ne pas avoir un discours uniquement économique sur le spectacle vivant. Aujourd'hui, on ne parle plus de culture ni de création, on parle d'industries créatives et culturelles. Mais si le spectacle vivant n'est un jour plus qu'une activité économique, il sera une activité économique comme une autre, et il n'y aura plus aucune raison que nous soyons traités de manière différente et que nous demandions des efforts particuliers. Ce serait aller au-devant de gros problèmes en France et encore plus en Europe, où nous savons qu'il y a un certain nombre de beaux esprits qui aimeraient bien rogner le droit des collectivités à financer la culture et plus globalement les services publics. Je pense a contrario que nous avons besoin de progresser en France sur la connaissance de l'économie du spectacle vivant. Il faut savoir combien de spectacles sont joués et combien de spectateurs vont les voir, si ces spectacles circulent et combien de fois... Quand nous regardons les chiffres de notre côté, nous voyons que, malgré la crise, il y a un appétit des Français pour le spectacle vivant. Produire des chiffres serait justement une manière d'avoir un discours positif sur la place du spectacle vivant, et sur ce que la culture peut apporter, pas seulement rapporter.

Georges-François HIRSCH, ancien directeur général de la création artistique

Je voudrais simplement apporter une précision : Quand vous dites que nous n'avons pas les données, nous les avons, mais elles ne sont pas recoupées et organisées. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de créer un Observatoire national – ce qui est d'ailleurs dans le projet de loi de la création. Je suis d'accord avec vous : si nous voulons que la création reste ce qu'elle est, nous ne pouvons pas dire que c'est un bien comme un autre. Une autre remarque : ce que nous avons tenté pendant quelques années au ministère de la Culture, c'était de faire en sorte que la confrontation entre les professionnels et les tutelles, qu'elles soient d'État ou de collectivités territoriales, n'existe plus, nous avons essayé de trouver des manières de dialoguer. Aujourd'hui, il s'agit de tous nous mettre autour d'une table pour refonder les politiques culturelles de la France. Nous sommes dans une telle période de mutation dans laquelle les politiques menées encore aujourd'hui sont un peu obsolètes, et qu'il faut donc ensemble inventer d'autres, inventer d'autres modèles économiques. Nous aurions dû commencer cette réflexion bien avant, nous aurions dû la mettre en œuvre dès lors que les moyens publics sont allés en diminuant, et hélas ne s'arrêteront pas là.

Pascal MANGIN, président de la commission culture de la Région Alsace

Je conçois mon rôle d'élu à la culture pour une collectivité régionale comme un facilitateur. J'arrive dans une collectivité où il y a énormément de dispositifs. Je ne crois pas que tous ces dispositifs soient de nature à faciliter la vie, la création des acteurs culturels. J'essaie, là où je suis, de remettre de la souplesse. Je peux être une sorte de transmetteur. Je crois évidemment que la culture est différente. Cela dit, le fait de considérer que la culture est aussi un enjeu économique est un moyen d'aller vers les autres, qui regardent parfois la culture uniquement comme quelque chose qui coûte, qui est dans un coin, qui est une variable d'ajustement. Chacun a évoqué la question des crédits. Mais la politique culturelle de l'État lui fait concentrer 70% de ses crédits en Ile-de-France, qui ne vont pas vers les territoires. Nous discutons actuellement de contrats de plans dans lesquels la culture est totalement absente, ce qui est une hérésie. L'État, au moment où nous dialoguons avec lui, doit nous dire que la culture est aussi un champ des politiques publiques sur lequel nous partageons des enjeux communs

à une échéance de six années, donc relativement longue. La DRAC, ce n'est pas simplement un financement, mais aussi une expertise, qui est un enjeu important. La véritable zone de risque est la réforme territoriale en cours. Ce n'est pas juste la loi NOTRe et le fait que nous y parlions peu de la culture, mais aussi évidemment le redécoupage des régions, qui nous conduira demain à mener des politiques de rééquilibrage culturel.

Thierry VAUTHEROT, directeur du Granit – scène nationale de Belfort

Je voudrais adresser une question à Monsieur Martineau. Vous avez parlé de co-construction avec la population. Comment, à partir de là, travaillez-vous avec les artistes, les compagnies et les structures, pour co-construire également avec eux, en tout cas articuler un dialogue ? Nous sommes dans une difficulté réelle d'instaurer un dialogue constructif avec des élus et avec des techniciens de la culture.

David MARTINEAU, adjoint au maire (PS) de Nantes en charge de la culture

Quand je parle de co-construction avec la population, c'est co-construction avec les acteurs, dont la population. Pour un élu, co-construire un projet de territoire avec les acteurs et avec les habitants, c'est évidemment un enjeu. Et puis, être un élu, c'est faire des arbitrages. Le retrait de l'État représente une baisse de plus de 20 millions d'euros pour l'année prochaine sur le budget de la ville de Nantes. Nous savons que nous sommes dans une période difficile à passer, les collectivités comme les autres. Nantes est une ville qui aime montrer tout son attachement durable, depuis de très nombreuses années, à considérer la culture comme ADN du modèle social, du modèle de développement et d'attractivité de la ville. Je n'ai pas répondu explicitement sur la façon dont nous allons le faire, car nous ne le savons pas bien. Nous savons uniquement que nous allons le faire, et que nous le ferons dans l'idée de construire un projet territorial culturel.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteuse en scène – Théâtre de l'Entresort

Merci de ces échanges qui augurent tout à fait de façon intéressante les choses que nous aurions peut-être dû aborder depuis bien plus longtemps en venant ici plus vite. Les acteurs culturels tout seuls ne vont pas pouvoir répondre aujourd'hui au défi qui leur est lancé à tous les étages. Nous devons trouver en trois mois une volonté politique qui s'est désagrégée. Nous avons aujourd'hui mis en place ces débats, nous allons retourner en province pour chercher ces élus qui souvent ne nous parlent pas si facilement. J'espère bien que ce démarrage va augurer d'une inversion de cette discussion.

Les artistes sont au départ des gens singuliers et nous sommes devant un paradoxe où il faudrait que ces singuliers répondent à tout le monde. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant un ministère qui nous demande de partir non pas de cette proposition de l'artiste, mais de ce que le public veut voir, ce qui est juste impossible pour nous. Toute la démarche de ces 70 ans est dans l'utopie formidable que nous serions capables de faire entendre cette voix. Nous avons gagné beaucoup de terrain. Nous ne sommes pas majoritaires, mais nous avons encore du travail à faire. Aujourd'hui, les moyens sont remis en question. Le Forum de Blanc-Mesnil est un exemple qui augure – j'ai bien peur – de toute une série épouvantable de disparitions irrémédiables. On ne reconstruira pas sur les sables qui ont recouvert ces établissements. Nous allons évidemment travailler à renouer ce qui pourrait être une volonté de refonder une vraie politique publique pour la culture.

Laurent GRANDGUILLAUME, député (PS) de la Côte-d'Or

Les questions qui ont été abordées touchent vraiment à l'essence même des choses, à savoir l'art, la culture, et en fin de compte la démocratie. Quand nous basculons d'un conventionnement, d'un dialogue d'égal à égal, à un principe de commande publique, où il y en a un qui paye et l'autre qui exécute, nous réduisons l'espace démocratique. Là où il y a une volonté, il y a un chemin. C'est peut-être ce qu'il nous faut. Il y a eu également quelques notes pessimistes dans les témoignages que nous

avons pu entendre. Nous devons sans doute rouvrir le chemin de l'espérance, mais, pour cela, nous devons aussi résister. Nous avons beaucoup de travail devant nous, beaucoup de débats à mener. Quand nous regardons tous les talents qui sont réunis, les expressions diverses et variées, nous ne pouvons que progresser vers des idées concrètes pour aller vers notre idéal commun.

DÉBAT 2

Les acteurs des politiques culturelles à l'Assemblée nationale, 17 décembre 2014

Madeline LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteure en scène – Théâtre de l'Entresort

Aujourd'hui, nous allons parler des acteurs de la culture et de leur relation avec les élus. L'actualité nous rattrape et va souvent bien plus vite que nous. Nous avons envoyé hier une lettre au maire de Quimper qui a réussi, après un spectacle, à dire que l'argent public n'était pas fait pour ça, qu'il n'aimait pas ça et qu'il fallait arrêter avec ce genre de spectacle. Nous lui avons envoyé un courrier lui disant que les élus de la République avaient une fonction importante pour préserver et garantir la liberté de la culture. Je trouvais que ça augurait assez bien du genre de débat qui, malheureusement, s'étend un peu partout en France.

Laurent GRANDGUILLAUME, député (PS) de la Côte-d'Or

Ce que l'on souhaite, c'est que ces débats puissent apporter de nouvelles idées, qu'ils puissent bousculer un peu l'ordre des choses pour faire en sorte que les territoires qui sont dynamiques et innovants puissent être mieux reconnus ainsi que les initiatives. Il faut défendre ces espaces de démocratie et de libre expression et que les acteurs culturels soient respectés comme des partenaires, faire en sorte qu'ils ne soient pas seulement écoutés mais entendus.

Claire PESSIN-GARRIC, vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement en charge de la culture

Il nous apparaît que le besoin d'éducation et de culture n'a jamais été aussi impérieux. On ne peut pas laisser les puissants instruments de la sphère informationnelle faire œuvre seuls. Dans une telle absence du recul nécessaire à la construction d'une pensée autonome et critique, nous devons sans cesse opposer une réflexion dans la durée à une urgence envahissante. La crise n'est pas qu'économique, elle est identitaire, culturelle. C'est une crise de confiance alarmante envers nos institutions, envers les autres, envers soi-même. Dans ce contexte de retour à ce qui ressemble à un ordre moral qui atteint les libertés individuelles et collectives, notamment la liberté d'expression et de création, la Ligue de l'Enseignement veut toujours recréer des espaces de réflexion, de débat, de partage, d'actions collectives.

La Ligue de l'Enseignement a interrogé la place de la culture dans son projet politique en retenant sa définition la plus large par le philosophe Jean Lacroix : « Un homme cultivé est un homme qui se situe », et en comprenant chacune de ses dimensions : sciences, savoir, arts et techniques, pratiques sociales, traditions, langues, droits, croyances et convictions. La culture n'émerge, ne se diffuse et ne s'épanouit pas uniquement dans les milieux culturels. Les artistes ont un rôle essentiel en nous entraînant dans des imaginaires, des utopies qui nous aident à apprivoiser l'étrange, l'étrangeté et l'étranger. Les élus à l'échelon local, national et européen doivent définir des politiques publiques qui associent les acteurs de la société civile. Les associations d'éducation populaire sont des passeurs entre les artistes et les publics, notamment les plus éloignés, pour ne pas rester enfermés dans ce qui est connu et rassurant,

pour accepter d'aller vers des paysages inconnus. Nous pensons que les politiques publiques culturelles doivent être mises en œuvre non pas par la seule injonction institutionnelle mais dans un véritable dialogue partenarial entre l'État, les collectivités territoriales, les institutions culturelles et la société civile, au premier rang de laquelle les associations.

En 2011, la Ligue a fixé le cap de son action pour une politique culturelle, axe essentiel d'une société démocratique et émancipatrice. Elle a identifié cinq défis (l'indispensable transition écologique, le renouvellement des formes de la démocratie, la réduction des inégalités, l'expression des identités dans la recherche du commun, l'investissement dans les usages créatifs, collaboratifs et démocratiques de la société numérique), un objectif majeur (faire de l'émancipation solidaire l'enjeu central du travail de culture qui nourrit l'autonomie des individus, leurs interactions et leurs coopérations), sept orientations principales et quatre priorités : le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie notamment par les pratiques culturelles en amateur ; l'éducation artistique par la confrontation avec les œuvres, la rencontre avec les créateurs et la pratique artistique ; la reconnaissance des cultures en égale dignité et leur diversité ; la participation des habitants à la vie de la culture.

Charlie WINDELSCHMIDT, metteur en scène – Compagnie Dérézo

Je suis le metteur en scène de la Compagnie Dérézo installée à Brest depuis 2000, qui fait un théâtre forain contemporain. La compagnie est conventionnée, ce qui amène tous les trois ans nos interlocuteurs du Ministère, de la région, du département et de la ville à comprendre notre projet, ce dans quoi nous sommes pris du point de vue systémique, culturel mais aussi politique voire même poétique. C'est le moment où ils se confrontent avec nous. Ils ont des intérêts, des missions et des cahiers des charges différents. On se pose la question de nouveaux dispositifs alors qu'en fait il y en a beaucoup qui existent déjà : au niveau départemental, il y a des jumelages entre des collèges et des compagnies ou des structures culturelles ; au niveau ministériel, le dispositif qui me plaît et qui n'est pas assez défendu, c'est celui du compagnonnage, cette porosité entre ceux qui arrivent et ceux qui sont là.

J'ai l'intuition qu'à partir du moment où l'on remet l'artiste au centre, une subversion réapparaît, et il s'agit peut-être de la faire disparaître un peu, consciemment ou inconsciemment. À titre d'exemple, en tant qu'artistes associés – dispositif à réinventer ou à réenchanter – avec la scène nationale du Havre, nous avons piloté un projet qui s'appelait « Les habitants ». Ce qui était intéressant, c'est que ça imposait un positionnement à la municipalité, et donc des discussions entre le directeur de la scène nationale, le maire et nous-mêmes, qui sont assez rares et évidemment intéressantes. Nous avons la chance d'avoir depuis trois ans un lieu de recherche, la Chapelle Dérézo, mis à disposition par un bail emphytéotique. C'est un lieu que l'on a défini comme étant un lieu de recherche mais qui est aussi un lieu dans un quartier, qui n'est pas un lieu de représentation, qui est un lieu d'essais, d'échanges. Ces types de lieux portés par les compagnies sont certainement aussi un échelon à affirmer, puisque ce sont des lieux dans lesquels peuvent se passer des choses qui ne peuvent plus se passer dans les institutions. On peut avec un minimum de temps – le temps est un luxe – essayer, se tromper, recommencer et ne plus être pris dans les méandres de la résidence au bout de laquelle il faut faire une présentation dans l'optique de la production et de la création. Se croisent dans cette Chapelle : l'université pour des conférences, des scientifiques pour des essais, des ateliers évidemment comme celui avec les élèves de l'école du TNB, mais aussi d'autres gens qui n'ont pas forcément à voir avec la compagnie elle-même.

Le philosophe Bernard Noël a établi un concept qui peut nous aider, qui s'appelle la « sensure » avec un S, donc avec une faute d'orthographe. La « sensure² », ce n'est pas la censure telle que nous la connaissons, c'est la privation de sens. C'est-à-dire tout ce qui est mis en place pour empêcher le sens de circuler. C'est d'une triste actualité.

Vincent MOISSELIN, directeur de la culture au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

Le directeur des affaires culturelles est certainement un des acteurs des politiques culturelles, avec une responsabilité de construction, de vision de l'avenir. Nous essayons tout le temps de renouveler les politiques publiques pour qu'elles soient les plus pertinentes possibles. C'est un métier passionnant mais au croisement de nombreuses sollicitations des acteurs culturels et d'un grand isolement au sein de notre administration, où il faut sans cesse justifier ce que nous faisons et l'importance du budget qui y est consacré. J'ai la chance d'être dans une collectivité qui a fait historiquement des politiques culturelles un de ses marqueurs forts et qui veut le préserver. Le département de la Seine-Saint-Denis est plutôt bien doté budgétairement, avec une logique de subventions structurantes, sans dépenses événementielles. Mais, comme ailleurs, ce budget a connu des baisses ces dernières années en raison du contexte institutionnel et budgétaire. Des choses réussissent, rayonnent, ont un impact public, avec une diversité de gens, des jeunes, des moins jeunes, de toutes les couleurs... mais nous devons tous les jours justifier le sens de nos politiques.

Je vais citer deux exemples de dispositifs qui essaient de structurer notre politique territoriale. L'éducation artistique et culturelle est un axe fondamental des politiques culturelles à la condition qu'elles soient durables, exigeantes, rayonnantes pour le plus grand nombre avec des formes variées, dans une grande souplesse d'organisation, au profit des enfants scolarisés. Le ministère de la Culture a reconnu au département de la Seine-Saint-Denis le statut de territoire d'expérimentation d'une coordination de l'éducation artistique et culturelle entre écoles, collèges et lycées. C'est un endroit où l'on a une réussite incontestable parce que l'originalité repose sur des artistes partout, des artistes qui sont tous impliqués dans la création, qui ne sont donc pas des animateurs. Nous avons créé des résidences dans les collèges pour lesquelles nous demandons aux artistes d'être présents au moins une semaine par mois pendant toute l'année scolaire. Le but est de structurer une action récurrente avec une classe mais qu'il y ait aussi un désordre à l'échelle de tout l'établissement.

Concernant la coopération avec les villes, l'objectif est de sortir de la logique de guichet automatique pour essayer de mettre en place des dispositifs plus innovants, qui s'adaptent à la réalité des différentes collectivités. Les quarante villes de Seine-Saint-Denis n'ont pas le même paysage culturel dans leur environnement direct. C'est donc un grand travail de diagnostic qui doit aboutir à des propositions non formatées et qui vont nous permettre d'aller sur des secteurs où l'on n'a jamais travaillé. L'intérêt, c'est que l'on a totalement « transversalisé » nos pratiques en interne, par une lecture territoriale et non plus disciplinaire. Si nous mettons aujourd'hui en place une vraie politique culturelle à destination des personnes âgées, c'est parce que nous avons expérimenté des projets à l'échelle de villes qui étaient très soucieuses de cette problématique, alors que nous ne l'étions pas vraiment.

Frédéric MAURIN, directeur de l'Hectare – scène conventionnée de Vendôme

En 2000, une élue de Vendôme, qui n'a qu'un petit service de la culture, réussit à convaincre ses collègues de se doter d'une vraie politique culturelle. La collectivité a construit une salle de spectacle, en a conservé la gestion du bâtiment et a fait appel à un opérateur professionnel par voie de délégation de service public, avec une liberté de programmation complète. L'Hectare – qui existait depuis 5 ans – a répondu avec l'ambition de positionner au cœur de son projet global des projets collaboratifs à l'émancipation citoyenne, l'éducation sensible et l'exigence artistique avec les outils d'éducation populaire et d'action culturelle. La délégation de service public a permis de sanctuariser un budget, de définir un cahier des charges et de rentrer en dialogue immédiat. En 2009, à force de chercher des financements complémentaires, on a obtenu un conventionnement de quatre ans avec l'État, la Région et le Département. On a passé une bonne année à définir ensemble le projet en exigeant des moyens et la liberté d'exécution de ce projet. En croisant convention et DSP, on a posé des pare-feu avec des bilans d'étape pour repositionner le projet avec l'ensemble de la puissance publique et des opérateurs du territoire. On a exigé aussi – et on le souhaite pour toutes les scènes conventionnées – qu'il y ait un

réel comité de pilotage, de façon à définir et à évaluer le travail. La DSP nous protège de l'alternance politique, puisqu'elle court jusqu'au 1er juillet 2017, ce qui nous laisse le temps de rencontrer le nouvel exécutif et de le convaincre de continuer cette aventure avec nous.

Au sujet des dispositifs existants sur notre territoire: l'agence régionale Culture au Centre a dégagé une enveloppe pour des aides à la résidence pour des lieux qui ne sont pas éligibles à des aides au fonctionnement, des lieux alternatifs, qui peuvent être tenus par des compagnies. Un autre point important à développer dans l'avenir pour nous, en milieu rural: les compétences intercommunales. Les villes toutes seules sont trop petites, pas assez armées et on a besoin de ce rayonnement intercommunal. Il faut aussi développer ensemble, coopérer, voir ensuite ce que l'on peut mutualiser pour réussir le projet que l'on a envie de faire ensemble. Qu'est ce qu'un public ? Moi, je travaille sur une population dans laquelle vont se constituer des publics soit par appétence pour des champs disciplinaires, soit par la confiance en un projet, soit par des pratiques.

Pour terminer, une information qui fait réfléchir sur notre posture par rapport à la légitimité de nos pratiques et de nos établissements. Le nouvel exécutif de la communauté de communes du Pays de Vendôme a dissous la direction de la culture au mois d'octobre et a rattaché la délégation de service public que j'anime au développement économique et à l'attractivité du territoire. Si, pour légitimer notre travail, on revient trop souvent et trop systématiquement sur le fait que nous sommes aussi des agents de développement économique, à terme on perd l'essentiel.

Farida BOUDAUD, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes en charge de la culture

En Rhône-Alpes, nous avons construit toutes nos politiques culturelles depuis 2004 à partir de concertations avec les acteurs du territoire, ce qui rend nos politiques légitimes et crédibles, jamais contestées depuis dix ans. Je suis très inquiète de ce qui se passe. On a connu une époque dans ce pays où il y avait un consensus républicain autour de la culture, avec une vision politique de la culture, avec de grands hommes aussi qui portaient ces convictions. Depuis mars 2014, le pays a connu une vague non pas bleue mais bleu marine, intellectuellement et politiquement parlant. Vous évoquiez ces maires qui viennent s'immiscer dans la programmation. Il y a besoin aujourd'hui de ce mouvement solidaire des acteurs culturels. Tous les théâtres sont pleins, la programmation est d'excellente qualité. En même temps, il va falloir reprendre votre bâton de pèlerin pour expliquer ce qu'est un projet artistique au plus près des territoires. Ce qui m'inquiète en tant qu'élue, c'est que jusqu'à présent la culture a été portée par les collectivités locales. Aujourd'hui, on est en train de toucher à ces fondations. Pour la loi NOTRe, qui est en débat au Parlement en ce moment, on s'est battu sur la compétence obligatoire partagée au niveau des Régions, ce qui est dans l'intérêt des collectivités locales. On continue à se battre là-dessus et on a besoin de vous pour faire passer ce message.

Agnès LOUDES, secrétaire générale du Théâtre Antoine Vitez d'Aix-en-Provence

Ce qui nous manque c'est avoir des lieux de concertation, des lieux de co-construction. Dans ce pays, on fait des choses extraordinaires mais on est toujours dans des boîtes, les uns et les autres, en train de faire du technocratique. Je suis secrétaire générale de mon théâtre, je passe mon temps maintenant à remplir des machins qui me rendent dingue. On est donc tous d'accord: il faut que cela cesse. Il faudrait que les gens de bonne volonté reprennent un peu l'habitude de discuter à partir des projets.

Vincent MOISSELIN, directeur de la culture au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

On ne se comprend peut-être pas bien. Dans notre pays démocratique, le vote est un moment de choix. Il est parfaitement légitime que les candidats aux élections présentent des alternatives de politique publique, que ce soit dans le domaine de la culture ou dans d'autres. Il y a une nuance extrêmement importante entre la définition des objectifs d'une politique publique – ce que doivent faire les élus – et l'introduction dans la conduite des projets que mettent en œuvre les opérateurs de ces politiques. Par

exemple, c'est vraiment un objectif de politique publique de dire qu'il faut plus de renouvellement pour les résidences que l'on organise, avec un besoin d'accompagner les jeunes. Mais ce n'est pas à l'élu de décider qui est jeune et qui va aller en résidence. La liberté que vous évoquez est dans la définition du projet d'établissement, alors que le débat avec les élus doit porter sur la définition des objectifs. Il ne faut pas que les deux interfèrent.

Claire PESSIN-GARRIC, vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement en charge de la culture

Lorsque j'étais élue à la culture à Montreuil, devant les réactions suscitées par la municipalisation du cinéma Le Méliès en 2000, nous avons mis en place un Conseil du cinéma réunissant, autour du directeur et ses programmeurs, des cinéastes présents dans la ville comme Robert Guédiguian, une association des spectateurs (Rencart) des jeunes et des enseignants. Le directeur ne demandait pas des propositions de programmation, il avait évidemment son projet artistique. En revanche, il en parlait, il le présentait. L'élu était là pour écouter puis valider la programmation née de ce débat entre l'équipe professionnelle du cinéma et la société civile. La population s'est appropriée le projet de ce cinéma.

Marc FELDMAN, administrateur général de l'Orchestre Symphonique de Bretagne

Une commission pour l'avenir de l'Orchestre Symphonique de Bretagne a été créée, avec les élus de la Région, de la ville de Rennes, du Morbihan et la DRAC. C'était difficile au début, parce qu'en 25 ans d'existence on n'avait jamais eu un plan d'objectifs et de moyens. L'idée que l'orchestre est un lieu culturel sans murs a germé. On a donc ouvert les portes. On a travaillé avec les artistes traditionnels, des artistes de jazz, des compagnies de théâtre mais aussi le musée de Pont-Aven. L'autre jour, un élu de ma ville a dit : « Je ne vois pas pourquoi les musiciens professionnels de votre orchestre devraient aller dans les écoles. Cela ne pourrait-il pas être assuré par des amateurs et le Conservatoire ? » C'est une réalité. Cela a été dit en CA. Heureusement, le DRAC était là pour le rattraper en lui disant : « Non, c'est la mission de l'orchestre... ». L'autre réalité, c'est la baisse des subventions. Nous avons 56 CDI et comme nous ne sommes pas réindexés depuis cinq ans, quand il y a une baisse de subventions, j'ai des choix très difficiles.

Charlie WINDELSCHMIDT, metteur en scène – Compagnie Dérézo

Il faut commencer à leur dire qu'ils arrêtent de parler de quelque chose qu'ils ne connaissent pas. Il y a une époque, où les représentants du peuple ne se permettaient pas ce que de plus en plus d'élus se permettent aujourd'hui. Il faut cliver maintenant. Si nous, les artistes, ne clivons pas, jusqu'où on va aller ? Moi, en tout cas, en tant qu'artiste pour ne prendre la parole qu'en mon nom, je ne vois pas tellement d'autre solution que celle-ci. Je défends une certaine forme d'agressivité, simplement verbale. Si en face les gens savent que c'est un peu tendu, c'est-à-dire un tout petit peu important, peut-être qu'ils tourneront sept fois « leur bouche autour de leur langue ».

Frédéric MAURIN, directeur de l'Hectare – scène conventionnée de Vendôme

Ça pose toujours le problème de la représentation démocratique. Dire que les élus n'ont pas à parler de ce qu'ils ne connaissent pas revient à donner le pouvoir aux techniciens. Il faut faire attention. On a une nouvelle génération d'élus municipaux. Il faut qu'ils se forment, qu'ils apprennent. Il faut qu'on leur laisse le temps de réagir sans qu'ils prennent l'alibi budgétaire pour attaquer des projets... En revanche, je rejoins votre cri d'alarme : depuis une dizaine d'années, par un dispositif de la Région Centre, plein de petites communes avaient pu développer des saisons culturelles. Ce sont des feux qui sont en train de s'éteindre. Ça fait beaucoup moins de bruit qu'une scène nationale et ils sont en train de mourir en silence. C'est beaucoup plus inquiétant car c'est un maillage très important au contact de la population. Enfin, peut-être que l'on peut réfléchir à mener des projets avec moins d'argent.

Vincent MOISSELIN, directeur de la culture au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis

C'est vrai qu'on avait, à certains endroits, des marges d'économie et de reconfiguration de nos politiques. Mais, cela fait six ans que les budgets des collectivités locales connaissent des baisses cumulées à celles du budget de l'État. Nous avons fini nous-mêmes par intérioriser la contrainte budgétaire. Je répète que je ne pense pas que c'est toujours plus pour toujours mieux. En revanche, il y a un moment où l'on atteint un seuil de crédibilité sur notre ambition culturelle. Nous sommes aujourd'hui à cet instant-là. Il faut qu'on soit soucieux de la dépense de l'argent public, mais, à un moment, il faut que nous reparions à l'assaut. Il n'est plus possible qu'on n'entende plus d'ambition. C'est cela qui est peut-être le plus inquiétant dans notre contexte. Evidemment, on est très choqués par ces élus qui ne comprennent plus ce qui est en œuvre par la présence d'un artiste. C'est évidemment très inquiétant. Même si la réponse provocatrice a quelque chose de satisfaisant à court terme, il est évident qu'il nous faut absolument convaincre les élus du sens de ces actions. C'est effectivement un travail sur le long terme. Il ne faut pas être défaitiste. Il nous faut travailler la relation aux élus pour leur montrer la réalité des choses.

David JISSE, producteur de radio, compositeur, modérateur du débat

Juste une précision. Aujourd'hui, quand un partenaire se retire, ça entraîne forcément les autres financements en cascade, ça donne l'autorisation aux autres, ça leur donne une sorte de légitimité à se retirer à leur tour. Je prends l'exemple des conservatoires. Il était prévu, dans la loi de décentralisation de 2004, que l'État se retire des conservatoires, sauf qu'il devait en même temps transférer l'argent aux collectivités. Il s'est retiré sans transférer d'argent. Du coup, les collectivités se retrouvent dans une situation intenable. Effectivement, le désengagement de l'État peut être pris dans un très mauvais sens.

Claire PESSIN-GARRIC, vice-présidente de la Ligue de l'Enseignement en charge de la culture

On s'oppose les uns aux autres, alors qu'on a besoin les uns des autres. Les élus ne sont pas des ennemis, ce ne sont pas des surhommes ou des sur-femmes, ils ont besoin de formation. Il faut que les élus aient aussi du temps pour apprendre, qu'ils puissent dégager du temps pour participer à des débats qui les nourrissent. Ce n'est pas si manichéen avec les gentils et les méchants. Sauf, quand des élus qui ont un parti pris très affirmé tels que ceux du Front National. Je suis toujours gênée aussi quand on oppose les grands et les petits car tout le monde est utile. Ce maillage de tous les acteurs est nécessaire mais les missions ne sont pas les mêmes, la manière d'agir n'est pas la même et ils ne touchent pas les mêmes publics. Comment arrive-t-on à ne pas opposer les uns et les autres et à renouveler les dialogues ?

Olivier DUBOIS, chorégraphe, directeur du Ballet du Nord – Centre chorégraphique national de Roubaix Nord-Pas-de-Calais

La crise, c'est toujours de l'artisanat, c'est toujours de l'audace. Peut-être que ce temps de crise sera aussi un grand temps d'invention. Je veux croire à ce pouvoir qui nous a été dérobé qui est celui de la parole, de la vision et du rêve et qui appartient bien aux artistes. Aujourd'hui, moi qui suis jeune nommé à la tête d'une structure, le système dont j'ai hérité, et je le vois bien dans le fonctionnement même de la maison que je dirige, est complètement catastrophique. Il va falloir que j'arrive à inventer un nouveau système, avec des choses radicales à engager, qui ne fonctionne plus sur cette attente, cette dépendance et ce pouvoir des subventions publiques. La concertation aujourd'hui moi je n'y crois pas puisque c'est le pouvoir du silence. Je serais donc plutôt pour un lieu d'insurrection que pour un lieu de concertation. Alors je ne sais pas si c'est un bâton de pèlerin, c'est peut-être plus de l'ordre de la lance ou du glaive, pas forcément pour frapper mais au moins pour effrayer. Il y a des choses qui se déplacent aujourd'hui chez les artistes. Plus particulièrement pour la danse, où c'est très difficile de se mobiliser car c'est un art extrêmement solitaire.

Romaric DAURIER, président délégué du SYNDEAC, directeur du Phénix – scène nationale de Valenciennes

Ce qui a changé radicalement le rapport à la culture, au savoir, au vivre-ensemble et à la politique, ces quinze dernières années, c'est l'apparition du numérique, des technologies. C'est pourtant bien la création qui est à l'origine de cela, ce n'est pas simplement du contenu culturel. La fondation de la politique culturelle française, c'est quand l'État a décidé que les monuments nationaux n'étaient pas privés mais appartenaient à la nation, que le bien commun devait être protégé par la nation. Je ne sais pas si on sera condamnés à inventer dans une mare de plus en plus petite, mais je crois que l'on a surtout besoin d'être protégés par l'État. Si l'État ne dit pas qu'il faut des lois pour protéger la culture, l'exception culturelle française, on ne s'en sortira pas. Si nous sommes vraiment protégés par la Nation, je crois que le rapport avec les politiques locaux se fera dans des termes qui seront différents.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteure en scène – Théâtre de l'Entresort

Je cours après les élus depuis un peu plus d'un an que je suis présidente du SYNDEAC : ils ne veulent pas nous entendre, ils ne viennent pas, même quand on vient au cœur-même de leur lieu d'exercice du pouvoir, comme aujourd'hui. C'est difficile de leur parler. Le bâton de pèlerin, c'est aussi à eux de le rependre. Je ne demande qu'une chose, c'est de continuer à nous parler, bien sûr, mais il va falloir que l'on parle plus fort parce qu'on n'est pas entendus. Aujourd'hui, on est dans un mécanisme de réactivité comme on l'a très peu connu depuis 70 ans. Quand la décentralisation s'est mise en place, on était déjà largement minoritaires. Le fait qu'une politique publique de la culture se développe n'est pas du tout normal, historiquement. La détestation de ce que peut représenter la subversion artistique est extrêmement puissante. Je rejoins tout à fait ce que disait Charlie Windelschmidt sur la prise de parole des artistes aujourd'hui. Elle doit être plus puissante, plus cohérente collectivement.

DÉBAT 3

La fabrique des politiques culturelles à l'Assemblée nationale, 21 janvier 2015

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteure en scène – Théâtre de l'Entresort

Dans les politiques culturelles aujourd'hui, on est un peu pris entre deux paradoxes : la question de l'art comme geste extrêmement unique et, en même temps, le rapport au public et à la citoyenneté. D'autant plus depuis ce qui s'est passé en début de cette année [*Attentats de Paris en janvier 2015 – NDLR*]. Nous nous sentons repris par notre responsabilité vis-à-vis de la société entière. La question de l'art et de la culture retrouvent les voies, continuent à chercher ce qui a déjà été commencé depuis de longues années, reprendre un nouveau souffle à la fois sémantique et réflexif sur la manière dont on articule cette question du singulier et cette question de la masse.

Aujourd'hui beaucoup de Villes, de Régions, décident de supprimer les conventionnements, trouvant que la durée avec les artistes n'est pas nécessaire. C'est une chose extrêmement grave de ne pas pouvoir nous donner du temps pour travailler. Les conventionnements et les contrats sur la durée avaient permis le développement territorial, les implantations. Abandonner cette politique-là me paraît très dommageable par rapport à ce qui vient de se passer en début d'année. C'est un travail qui se fait dans le temps et en profondeur.

Laurent GRANDGUILLAUME, député (PS) de la Côte-d'Or

Lorsque l'on accepte que des conventions soient transformées en prestation, que des partenaires soient considérés comme des prestataires, on accepte aussi la réduction de l'espace démocratique. Après, on ne peut pas se dire que l'art et la culture régressent, se dire qu'il y a moins d'expression et d'espace démocratique. Quand on est en convention, il y a deux partenaires qui discutent, qui échangent, qui confrontent des points de vue. Quand il y a une prestation, il y en a un qui commande et l'autre qui exécute. Or, ce sont les élus qui décident de ce qu'ils vont faire. Moi-même, quand j'étais adjoint au maire, j'avais fait l'inverse: j'avais transformé des marchés en convention. On m'a toujours expliqué que ce n'était pas possible. Si, c'est possible, c'est un choix. C'est aux politiques d'en décider.

Hélène CANCEL, présidente déléguée du SYNDEAC, directrice du Bateau Feu – scène nationale de Dunkerque

La relation entre les acteurs culturels que nous sommes et leurs édiles s'est beaucoup dégradée sur les dernières années, notamment la relation de confiance. L'expérience d'élaboration d'un projet artistique et culturel sur un territoire est en soi un projet politique, et si le dialogue est parfois tendu et difficile, c'est aussi parce qu'en réalité nous partageons un terrain commun, celui de l'action publique. Notre rôle n'est pas seulement de construire des projets, de les mener à bien et qu'ils rencontrent les publics, mais de vraiment prendre part à l'action sur un territoire. Du coup, la qualité du dialogue entre les responsables de structures que nous sommes et les élus avec lesquels nous allons construire nos projets est assez centrale et ce n'est pas à sens unique. Il y a de part et d'autre beaucoup d'a priori, beaucoup d'ignorance des pratiques, qui aboutissent parfois à une forme d'accusation mutuelle. Ces injonctions sont souvent dues à un manque de rencontre sur le fond. Cela fait huit ans que je suis à Dunkerque, je n'ai rencontré que deux fois l'ensemble des élus de la Commission culture de l'agglomération. On est trop souvent rejetés dans une position de courtisan qui vient mendier pour la construction d'un projet, alors que je revendique de manière viscérale le fait de porter un projet collectif et non pas ma propre aventure. Le service public est inscrit dans le désir de diriger un théâtre dans une ville, comme il nourrit le choix d'un élu de discuter avec les acteurs de son territoire de la manière dont cela peut alimenter, amender et structurer son propre projet politique.

Là où je suis inquiète aujourd'hui, c'est que toute une génération d'élus n'a pas vécu l'histoire de cette décentralisation culturelle et découvre des outils qu'elle n'a pas construits, qu'elle n'a pas fréquentés et qui apparaissent comme une chose étrangère, qui lui échappe, assez indépendante, presque inexpugnable, alors qu'en fait il y aurait à reconstruire du dialogue autour de ça. Il y a des temps différents pour le politique et pour le culturel. Nous avons une mesure du temps qui est plutôt plus proche de la décennie, voire même de la génération, alors que le temps électoral est plus rapide. Contractualiser sur des temps longs permet d'enjamber ces temps électoraux récurrents. Pour l'avoir vécu à deux reprises, quand le moment de la négociation d'un contrat d'objectif coïncide avec un temps électoral important, les sources de conflit sont grandes. Quand j'ai discuté avec mon maire, je lui ai dit que j'allais continuer à programmer des choses qui ne vont pas lui plaire, que j'allais même programmer des choses qui n'allaient pas me plaire, mais qui viennent entrer en dialogue avec le public, pour qu'il y ait du débat, et qu'il se passe des choses importantes entre ce qui est présenté sur la scène et les spectateurs. Ça l'a ulcéré, il m'a dit que ce n'était pas comme cela qu'il fallait faire. Et j'ai répondu que si, c'est ainsi que nous allons faire.

Je termine par un point de vue personnel sur la question du label national: regrouper en réseau sur l'ensemble du territoire national différentes structures qui sont pourtant ancrées très localement, est une manière pour moi de pouvoir envisager le travail que je fais localement en cinémascope. C'est à ce titre-là que ces labels nationaux doivent perdurer.

Alain RENAULT, conseiller régional (PC) de Bourgogne

Je suis élu depuis 2010 à la Région Bourgogne, secrétaire de la Commission culture, après avoir travaillé pendant 32 ans au Centre Dramatique National de Dijon. Depuis 2004, la politique culturelle du président de la Région Bourgogne, François Patriat, a été volontariste. J'utilise ce terme exprès parce qu'il porte un manque de cadre. Il faut vraiment que la culture soit inscrite comme compétence obligatoire et partagée, c'est-à-dire que ça ne repose plus sur le volontarisme. Cela voudra bien dire aussi que l'État prend ses responsabilités avec les collectivités. Je crois que l'élu est celui qui accompagne, pas celui qui décide. Cela nécessite une réelle confiance dans les artistes, les projets, les structures, pour aller à la rencontre des publics, les faire venir et partager ensemble.

Pour nous, la culture est une valeur de gauche affirmée – même si je me suis fait reprendre en séance plénière par la droite, qui dit que c'est une valeur universelle. Si on se souvient de la lettre de cadrage de Sarkozy à Albanel, on peut douter un peu. Depuis 2010, le budget culture de la Région est passé de 6 millions à 11 millions d'euros, en inversant le rapport patrimoine/culture vivante (70%/30%). Nous avons réussi à maintenir les budgets jusqu'en 2013, où nous avons dû les baisser de 6%, en conséquence des lois Sarkozy. En 2014, nous avons sanctuarisé le budget de la Culture. Cela témoignait du courage de la collectivité à ne pas diminuer le budget, alors que la baisse générale se poursuivait cette année-là. Ce choix est apparu comme développant une relation de confiance plus forte avec les acteurs culturels. Nous avons mis en place un système de rencontres avec eux pour aider les services et les élus à réfléchir aux politiques menées.

C'est dans cette dynamique que le président Patriat a accueilli près de 200 acteurs culturels trois jours avant le vote du budget 2015. Nous leur avons expliqué les arbitrages qui nous étaient imposés – aboutissant à 13% de baisse. Je considérais alors – et encore aujourd'hui, bien sûr – que c'est un très mauvais signal envoyé aux acteurs culturels et aux citoyens en général, de faire de la culture une valeur d'ajustement. Les groupes communistes [*le sien* – NDLR] et écologistes ont marqué cela en s'abstenant pour ce vote du budget. Cette situation illustre parfaitement que, si la culture n'est pas inscrite en compétence obligatoire, nous devons être inquiets pour l'avenir de son financement, avec les efforts qui seront encore demandés aux collectivités en 2016 et 2017.

Benoît LAMBERT, metteur en scène, directeur du Théâtre Dijon Bourgogne – centre dramatique national

Je dirige le Centre Dramatique National de Dijon Bourgogne depuis deux ans. Le dialogue avec les élus se passait bien, sans contestation de la programmation, du projet mis en place. Cela n'a pas empêché qu'on m'annonce au mois de décembre 2014, les larmes aux yeux, que malgré le travail « formidable et indispensable » que nous menons, on allait nous retirer de l'argent. Cette annonce m'a stupéfié. C'est comme si nos amis étaient soudain devenus nos ennemis. Suite aux baisses de 2013, nous avons formé des groupes de travail réunissant élus et acteurs culturels du territoire. Au bout d'un an de travail, le couperet tombe : ce sera -13% en 2015 parce que la dotation de l'État baisse, et cette économie portera exclusivement sur les compétences dites non obligatoires. Quand nous avons rencontré le président Patriat, il nous a dit cette phrase fameuse : « Il n'y a pas moyen de faire autrement ». Cela rappelle le « There is no alternative » de Margaret Thatcher. Ce qui est en train de se passer, au-delà de la Bourgogne, est désastreux. Les menaces sont terribles, il y a des lieux qui ferment, des coupes franches et très brutales dans certaines subventions, des directeurs qui sont remerciés et on ne le sait même pas, car certains ne veulent pas faire de vagues.

On nous demande souvent si nous savons répondre à la demande. En matière d'art, il n'y a pas de demande : on ne peut pas désirer une chose qui n'existe pas, dont on ignore l'effet qu'elle va produire quand on l'aura expérimentée. C'est bien pour cela qu'il faut un financement public de la production d'art, parce que le marché ne va pas le produire. En fait, une demande existe, mais elle n'est pas solvable. Rendre solvable une demande qui ne l'est pas, ça s'appelle une politique publique, parce qu'une demande non solvable, ça s'appellerait peut-être un besoin. Là, on se rendrait compte que les

besoins culturels de notre population ne sont pas couverts... On ne va pas faire semblant de se demander ce qu'il faut faire. On va arrêter de se laisser culpabiliser par notre prétendu échec. Quel échec ? En 1970, 10% de la population française va au moins une fois dans l'année au théâtre. En 2008, c'était 19 %. Ce n'est pas si mal ! En tout cas, il y a un travail à continuer.

La question ne sera bientôt plus de savoir comment on fabrique des politiques culturelles, mais de se dire que c'est bien qu'il y en ait. Les élus, même ceux qui sont de très bonne volonté, ont intériorisé très fortement l'idée qu'une politique publique est une dépense. Ce serait intéressant de changer les mots : si tout à coup les élus disaient qu'ils ont décidé de faire des coupes sombres dans un certain nombre de politiques publiques, je pense que les gens ne réagiraient pas de la même manière qu'en leur disant actuellement qu'on a décidé de réduire la dépense publique. L'implicite de cette pensée libérale – c'est pour cela que j'ai cité Margaret Thatcher – est que, dans toutes les situations, le marché fait mieux que l'absence de marché. Nous avons été contaminés par cette idée selon laquelle il n'y a pas de société, il y a des individus et un marché. Si on dit qu'il n'y a pas de société, le commun, le groupe réapparaît sous des formes pathologiques qui s'appellent l'identité, le communautarisme, etc. Qu'est-ce qu'on nous a dit tout de suite après les événements récents ? [*Attentats de Paris en janvier 2015 – NDLR*] Qu'on manque de police, de militaires, de psychologues, qu'on va s'occuper de l'école, de la culture, de l'hôpital. Ah tiens, tout cela forme une société ! Mais elle ne peut exister que si elle arrive à reconquérir l'espace capté par les intérêts privés. En socialisant une partie croissante de la richesse nationale, on pourra de nouveau faire exister quelque chose qui s'appellerait un espace commun, un espace public, des services publics.

Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la commission Culture de l'Association des Régions de France, secrétaire nationale Culture du PS, vice-présidente de la Région Centre – Val de Loire en charge des questions européennes

Dans la salle, il y a beaucoup de professionnels et peu d'élus, je le regrette. C'est important qu'on essaie de trouver des endroits où nous sommes en dialogue. Comme le disait très justement Hélène Cancel en introduction, nous avons besoin de dialogue pour mieux se connaître. Comme elle le disait très justement, nous faisons tous de la politique, dans le sens noble du terme. Nous travaillons tous pour que la culture soit accessible au plus grand nombre. Mon collègue de Bourgogne, Alain Renault, disait vrai : les élus accompagnent, ils rencontrent les acteurs culturels sur le territoire, les artistes, et si ça coïncide entre la volonté politique et la volonté d'un porteur de projet, on arrive à construire des choses. Pour qu'il y ait une politique culturelle, il faut qu'il y ait à la fois cette convergence et aussi que les élus soient formés, comme cela se fait à la FNCC. Dans la période que nous vivons, la responsabilité est encore plus forte. Il faut continuer à accentuer cette formation dans les fédérations d'élus et dans les associations d'élus, parce qu'à chaque élection les élus changent et parce que ce n'est pas inné de passer du statut de citoyen au statut d'élu. Nous essayons d'y partager des expériences pour comprendre ce que nous sommes en train de faire sur nos territoires. C'est ensemble, élus et acteurs culturels, que l'on a construit et que l'on va construire l'avenir. On ne peut pas se soustraire, s'opposer, c'est plutôt dans le dialogue, la rencontre, la connaissance des uns et des autres que les choses vont se faire.

Je suis désolée que le seul exemple qui ait été donné soit celui de la Région Bourgogne, alors qu'il y a beaucoup de Régions qui ont stabilisé, il y en a même qui ont un peu augmenté leur budget culture. Dans le Centre-Val de Loire, le débat a été de dire que ce n'était surtout pas le moment de baisser, d'autant plus qu'on a préparé les budgets en pleine crise de l'intermittence, pour protéger au moins l'emploi culturel de nos territoires. Il fallait donc sanctuariser nos budgets culture. Le gouvernement a eu la même réponse en stabilisant le budget du ministère dédié à la création.

L'été dernier, la Commission Culture de l'ARF, que je préside, a demandé à la ministre que la culture soit une compétence partagée dans la loi NOTRe – c'était déjà presque acquis – mais une compétence

qui soit aussi obligatoire. Qu'il soit obligatoire d'agir dans le domaine culturel comme on peut donner l'obligation d'agir dans une autre politique publique. D'ailleurs, cette compétence obligatoire était inspirée de ce que demandait le SYNDEAC lui-même. J'avais dit au départ que c'était compliqué, une obligation, qu'il fallait laisser la liberté d'agir. Oui, la liberté d'agir c'est bien, mais ce qui a été merveilleux pour construire la décentralisation, c'est la clause de compétence générale, qui n'existe plus aujourd'hui, ce qui fragilise l'implication de toutes les collectivités territoriales. Nous avons été surpris à l'ARF, que nos collègues des autres associations d'élus voient dans cette démarche une volonté d'hégémonie des Régions, comme si nous voulions récupérer pour nous seuls la compétence culture. Notre réaction a été de dire qu'il fallait protéger la culture parce qu'on a un risque très fort que les exécutifs prennent la culture comme variable d'ajustement ou, comme en Bourgogne, se concentrent sur leurs compétences obligatoires. Enfin, dans la loi NOTRe, il y a la proposition des fameuses conférences territoriales. Nous invitons les parlementaires à défendre l'idée que ces conférences doivent inclure une dimension culturelle, parce que ce seront des endroits de dialogue, où il y aura un débat démocratique.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteuse en scène – Théâtre de l'Entresort

On voit à quel point c'est une affaire de choix. C'est toujours à cet endroit-là que la décision politique restera supérieure à la décision économique. La majorité des hommes politiques, aujourd'hui, se sont totalement éloignés des enjeux des arts et de la culture. On sait combien ces questions ont déserté les campagnes électorales. Sauf quand il y a une crise de l'intermittence, avec des mouvements durs. Les élus à la culture et les directeurs des affaires culturelles sont souvent convaincus de l'importance de ce que nous faisons, mais ils sont isolés. On voit bien qu'il s'agit pour nous de convaincre les autres responsables, ceux qui ne sont pas élus à la culture et ne pensent pas que ce soit aussi important.

Laurent GRANDGUILLAUME, député (PS) de la Côte-d'Or

Il faut regarder finement ce qui se fait sur le terrain et l'évaluer. 80 % des subventions sont reconduites de manière identique d'année en année, sans remettre en cause les choix, sans revoir ce que l'on a fait, comment on l'a fait, et si on peut le faire différemment. Je crois qu'on ne le fait pas suffisamment dans les collectivités locales. Les élus, comme certains acteurs, sont entrés dans une logique de prestation, de communication, de visibilité. C'est beaucoup plus difficile de défendre l'augmentation d'une subvention de 10 000 euros pour une association qui va porter un projet d'éducation populaire qu'une action visible comme un grand concert. C'est un problème de culture politique des élus. Ils ne sont pas dans le long terme, ils sont parfois dans leur réélection. Ce qui fait penser que le non-cumul des mandats c'est bien, mais il y a aussi le non-cumul des élus dans le temps.

Catherine TEXIER, présidente du CIPAC, codirectrice du FRAC Artothèque du Limousin

Même si l'amendement sur la compétence obligatoire et partagée passe, même si les budgets de la culture sont sanctuarisés, ça ne suffira pas, parce qu'on se retrouvera dans la situation actuelle, où il y a un gros problème, c'est le manque d'instance de travail sérieuse. C'est-à-dire que tout repose sur la bonne volonté des individus, tout repose sur leur reconnaissance mutuelle, leur empathie, mais il n'y a rien qui nous permette de témoigner politiquement et socialement de notre travail et qu'il soit reconnu. Est-ce que cette réforme territoriale va être l'occasion de décréter ces instances de travail ? Il faut arrêter de baser les choses sur le volontarisme des individus, ça n'est plus sérieux. Nous savons exactement ce qu'il faut faire. Le problème, c'est que nous ne pouvons pas le faire, et effectivement, comme le disait Benoît Lambert, la demande n'est pas solvable. Pour la rendre solvable, il faut des instances de travail qui valident ce que nous faisons ensemble.

Céline LEGER-DANION, directrice déléguée du Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis

Par rapport à la question des évaluations, les bilans administratifs que nous devons rendre à nos financeurs – il est normal que nous rendions des comptes puisque nous recevons de l'argent public – ces bilans sont évidemment quantitatifs et pas qualitatifs. Nous savons qu'il est difficile de trouver des indicateurs qualitatifs pertinents, reproductibles partout, pour pouvoir faire des synthèses. Néanmoins ces bilans quantitatifs ont induit une vision tout à fait faussée de notre travail, et notamment de notre rapport au public. À Saint-Denis, nous sommes très forts sur les jeunes, sur les vieux, sur les handicapés, sur le champ social, mais quel est notre public ? Quel public vient au théâtre ? J'aimerais bien qu'on parle du public en général, et pas juste des catégories de public.

Vous avez peut-être suivi notre actualité en novembre 2014, avec un spectacle programmé, « Exhibit B », qui a beaucoup fait parler de lui, avec des éléments de censure, de manifestation, de violence, je ne reviens pas particulièrement dessus. Simplement, cette expérience – indépendamment de la partie extrêmement violente – nous a fait prendre conscience d'une chose que je voudrais vous livrer sur la question des politiques culturelles : nous avons plutôt été soutenus par tout le monde, depuis que nous sommes arrivés avec Jean Bellorini il y a un an, nous avons la naïveté de penser que nous pouvions discuter. Nous avons alerté tout le monde sur le fait qu'on sentait qu'il y allait y avoir un problème autour de ce spectacle. Pour la première fois, nous avons vu des élus s'interroger sur ce que nous faisons et venir nous dire qu'il fallait absolument faire de la médiation avec le public, qu'il n'était pas possible d'avoir un spectacle qui cristallise autant. Évidemment, nous avons préparé ce spectacle. Nous avons d'abord cru à une blague, puis nous avons pris cela au sérieux et organisé une réunion avec les élus des différents groupes politiques de la Ville et du Département pour leur raconter ce qu'est une rencontre avec le public. C'était à la fois très ennuyeux et très instructif de se rendre compte qu'il fallait faire cela.

Didier SALZGEBER, délégué général du Comité National de Liaison des EPCC

Les Établissements Publics de Coopération Culturelle se veulent être des endroits de tricotage du politique en commun. Faire une politique commune n'est pas la même chose que l'addition des politiques individuelles. On arrive dans un moment très anxiogène, pas seulement pour les acteurs mais aussi pour les élus, dans l'ensemble des collectivités, qui se retrouvent à gérer des contraintes très fortes. Qu'est-ce qui se passe dans ces cas-là ? Il y a un resserrement des centres de décision. Quand on regarde la hiérarchie des élus dans une collectivité, dans le meilleur des cas, c'est le bureau exécutif qui va décider des grandes orientations stratégiques. L'adjoint en charge de la culture a beaucoup moins la place qu'auparavant. Notre histoire de la décentralisation demande aujourd'hui une attention particulière pour réinventer un récit national autour de la question culturelle. Qu'est-ce que les élus vont mettre en place pour que les conférences territoriales sur l'action publique n'aboutissent pas simplement à l'addition de ce que chacun va faire, mais soit un endroit d'expression des désaccords que l'on peut avoir sur le monde dans lequel nous vivons ? Ce n'est pas parce que les uns vont porter le modèle de l'excellence, les autres, le modèle des droits culturels ou encore le modèle des industries culturelles, que, pour autant, l'un de ces modèles va pouvoir servir de clé de voûte à l'ensemble. Donc acceptons le fait qu'il y a des discussions à mettre en place avec du désaccord.

Chaynesse KHIROUNI, Députée (PS) de Meurthe-et-Moselle

Dans le rapport sur l'intermittence rendu ce mois-ci, on décrit un secteur économique important, qui génère de l'activité, du chiffre d'affaires et des emplois. Je suis d'accord pour mettre en valeur tous ces aspects, sauf que mon appréhension est de n'avoir que le regard économique sur ce secteur. C'est important de le valoriser, mais certains projets ne verraient pas le jour s'il n'y avait que ces critères de rentabilité. Par ailleurs, sur les lourdeurs administratives des démarches de financements, on parle toujours du choc de simplification. Ce serait bien qu'il y ait un seul dossier pour toutes les collectivités locales.

Sylvie ROBERT, sénatrice (PS) d'Ille-et-Vilaine, adjointe au maire de Rennes en charge de la communication

Les responsables politiques et les acteurs culturels devraient se retrouver pour se poser de vraies questions et trouver de vraies réponses. Un élu à la culture ne doit pas être un élu à part, qu'on lui donne ses subventions pour sa clientèle, les artistes. Je suis très sensible à l'expérimentation, qui est une prise de risque, sans obligation de résultat. C'est vrai que dans l'action d'un élu, c'est complexe de travailler sur l'appropriation, le processus, la démarche, de refuser de dire ce que l'on va faire – même les habitants nous le demandent. Je ne suis pas dans la démagogie sur ce registre, je pense qu'on peut trouver des laboratoires d'expérimentation à l'échelle des territoires d'une ville. Une ville est un espace formidable de fabrication du possible.

Serge VINCENT, acteur

Dans le spectacle vivant subventionné, nous sommes en train de vivre ce que nous avons connu dans l'audiovisuel public. Exemple : 5 théâtres nationaux et 39 Centres Dramatiques Nationaux, seulement deux troupes, la Comédie Française et le Théâtre National Populaire de Villeurbanne. Autrefois, avec la décentralisation d'après-guerre, il y avait des troupes. S'il n'y a pas de politique de l'emploi, le problème des intermittents demeurera.

Karine GLOANEC-MAURIN, présidente de la commission Culture de l'Association des Régions de France, secrétaire nationale Culture du PS, vice-présidente de la Région Centre – Val de Loire en charge des questions européennes

La période est difficile, on est en train de rebattre les cartes pour plein de choses, c'est normal qu'on s'interroge, qu'on soit inquiet. Malgré tout, je vois quand même qu'on arrive à construire de vrais dialogues entre niveaux de collectivités, avec les organisations professionnelles. Il y a un gros effort de la part du gouvernement pour avancer, même si c'est difficile, comme avec la concertation mise en place sur l'intermittence, qui a abouti sur un texte. On peut être optimistes à condition que ce que nos concitoyens nous ont dit le 11 janvier nous interpelle.

Michel LEFEIVRE, président du SNSP, directeur du Centre des Bords de Marne

Je représente un réseau qui est globalement le réseau des lieux non labellisés. Nous subissons de plus en plus d'attaques contre nos lieux, contre nos festivals, à travers d'une part les coupes claires budgétaires et les remises en cause des programmations et des directeurs. Le cadre législatif bouge presque tous les jours, donc c'est un peu compliqué et anxiogène, mais comme les choses ne sont pas figées, c'est le moment où nous, professionnels, avons notre place à prendre. Je voudrais citer un exemple : au bout de deux années de travail, nous avons bâti avec les élus de la FNCC une charte pour les lieux non labellisés, qui définit la place de l'élu comme essentielle dans l'élaboration du projet artistique. On tente d'établir une méthode de dialogue et d'évaluation. C'est une chose qui peut nous aider à aller de l'avant. En ce moment le symbolique revient. Je ne sais pas s'il est repassé devant l'économique, on le verra dans les semaines et mois qui viennent. Là, il y a un espoir, j'espère qu'il ne va pas s'éteindre rapidement. Plus que jamais nous appelons au dialogue, plus que jamais nous appelons à prendre notre place là où c'est encore possible.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteuse en scène – Théâtre de l'Entresort

Je conclurai en plaidant pour le mot obligatoire. C'est un mot qui fait peur, comme si on devait tous être spontanément de bonne volonté. Je pense que les institutions structurelles de la République sont faites de petites charnières avec des passages obligés. Nous devons inventer dans la loi NOTRe des instances où les débats se construisent, et pas seulement en termes de culture, évidemment. La pensée collective et démocratique est un exercice qui demande du temps et énormément d'intelligence commune.

RENCONTRES INTERRÉGIONALES



RENCONTRE INTERRÉGIONALE

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne

RÉUNION INTERSYNDICALE Centre Culturel André Malraux à Vandoeuvre-les-Nancy

20 janvier 2015

Dans le cadre du programme des concertations en régions relatives à l'impact de la réforme territoriale, de la revue des missions de l'Etat et de la diminution des crédits des collectivités territoriales sur le secteur culturel, les adhérents des cinq régions Nord-Est ont été invités à une journée de rencontre le 20 janvier 2015 au Centre Culturel André Malraux à Vandoeuvre-les-Nancy.

Cette journée a inauguré le cycle de réunions interrégionales et intersyndicales que le SYNDEAC a proposé sur le territoire, dans l'objectif de définir un plan stratégique d'action vis-à-vis des élus et des services du territoire, et de développer toutes les formes de collaborations et de solidarités au sein du secteur des arts et de la culture. Cette rencontre est le démarrage d'une action de suivi et de coordination nécessaire dans un moment particulier de réforme territoriale, plus de 250 acteurs culturels des régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Bourgogne se sont donc réunis le 20 janvier à Nancy pour affirmer la nécessité de la liberté d'expression, de replacer le symbolique dans le discours politique, d'une politique culturelle ambitieuse sur les territoires, qui rende l'équité pertinente, durable et structurée.

DYNAMIQUE NATIONALE

La loi MAPTAM, première étape législative de la nouvelle réforme de la décentralisation, votée en décembre 2013, instaure une possibilité de délégation de la compétence Culture à une région, une agglomération ou à une métropole. Malgré nos demandes à ce que la culture soit exclue de cette délégation, c'est aujourd'hui possible sans être cependant un transfert, c'est une délégation limitée dans le temps. En ce sens, l'État a fait un Pacte avec la Région Bretagne pour lui déléguer une partie de sa compétence Culture.

La loi NOTRe est la prochaine étape de la réforme, qui va bientôt être en débat à l'Assemblée nationale. C'est une redistribution du pouvoir entre les collectivités. Les zones de décisions sont redéfinies ainsi que le contenu de ces pouvoirs, ce qui peut avoir des effets profonds. Dans cette loi NOTRe, pour une clarification des compétences, va disparaître la compétence générale, qui permet à tous les échelons

territoriaux de s'emparer d'une compétence non obligatoire et non exclusive. Deux articles de cette loi concernent la culture. Elle continue à être une compétence partagée avec le tourisme et le sport. La compétence Culture est actuellement facultative à tous les étages, sans être obligatoire. Aucune instance de coordination, ni de gouvernance culturelle spécifique à l'échelle régionale n'est prévue. Une Conférence Territoriale de l'Action Publique va être mise en place, au sein de laquelle il n'y a pas de présence assurée de l'État, mais où les grosses agglomérations, les métropoles, les départements siègeront avec la région, à qui elles délègueront la discussion avec l'État pour organiser les politiques publiques.

La revue des missions de l'État va nous permettre de savoir ce que l'État conserve de ses prérogatives en termes de culture, ce qu'il abandonne et ce qu'il partage. Nous devons être aptes à vérifier si c'est utile ou dangereux. La compétence partagée, c'était l'art et la culture à tous les étages, comme l'avait réaffirmé le Président de la République, mais s'il n'y a pas les moyens, ce sera de la culture optionnelle et pas obligatoire. S'il y a des compétences partagées, il y a aussi des financements croisés, c'est essentiel car cela correspond à des regards croisés, qui protègent l'indépendance et le choix artistique. Nous soutenons « la compétence obligatoire et partagée », mais, jusqu'à présent, juridiquement « obligatoire » veut dire « exclusif », et « l'obligatoire partagé » n'existe pas. La terminologie n'est pas importante, à partir du moment où on recouvre une vérité : pas d'exclusivité mais pas, non plus, de hasard dans l'exercice de la compétence par les échelons territoriaux. Ce serait pour le secteur culturel un affaiblissement considérable de la politique culturelle. Il faut avoir une garantie que ce qui a été fait ne se défait pas, il faut qu'on puisse se projeter dans un projet culturel qui se développe dans le temps.

DYNAMIQUES RÉGIONALES

En Bourgogne et en Franche-Comté, régions pilotes en matière de fusion : il y a eu des consultations par région sur des thématiques précises. En Franche-Comté, il y a eu un premier travail de consultation citoyenne, duquel est sorti un Livre blanc, où l'on retrouve la fusion des FRAC Dijon-Besançon et la mise en place d'un projet événementiel à l'échelle de la nouvelle région. En Bourgogne, le président de Région, attend lui-même de savoir si sa compétence dans la grande région va être obligatoire ou non obligatoire.

Il y aura un seul DRAC pour la grande région Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne, qui sera à Strasbourg. Nous nous posons la question d'échelle de la DRAC (super-régionale, régionale selon la répartition actuelle ou départementale) et de l'expertise (avoir un seul expert par territoire pour toutes disciplines confondues ou bien continuer par discipline tel que c'est actuellement, cette dernière option ayant notre préférence). Il y a une réflexion sur la cartographie des rapprochements, de la fusion, de la mutualisation.

La Région Champagne-Ardenne possédait depuis 30 ans une agence, l'ORCCA, disparue au 31 décembre 2014; ses services ont été réintégrés à la Région. Son conseil d'administration réunissait des élus du Conseil Régional mais aussi un certain nombre de représentants de structures culturelles régionales, ce qui en faisait un lieu de débats, d'orientation, de vigilance sur la politique culturelle de la région. Le prétexte de cette fermeture – qui a inquiété les professionnels – n'était pas la réforme des collectivités mais bien une volonté économique de rationaliser. Avec la disparition de cette agence, ils souhaitent mettre en place une instance composée des représentants des structures culturelles pour observer, être vigilant et attentif sur les orientations en région.

NOS DEMANDES

- **Participer à la construction d'une intelligence commune**, car nous avons la responsabilité de défendre un projet qui ne soit pas qu'un projet financier, mais un vrai projet politique de la culture dans le territoire.
- **Mettre en route des instances de concertation** dès que la loi sera mise en place, pour mieux comprendre comment cette architecture se fera, région par région. Il faudra trouver comment articuler à la fois les choses essentielles avec la manière dont chaque nouvelle grande région aura à répondre à ces enjeux.
- **Travailler à ce rapprochement par la création d'instances de concertation avec l'État** au niveau des DRAC et par des concertations au niveau régional, départemental et des agglomérations.
- **Mettre en place une instance de coordination au niveau ministériel** avec l'ensemble des représentants des élus locaux et l'ensemble des organisations professionnelles.
- **Travailler en amont pour constituer le nouvel ensemble interrégional** afin de rentrer dans un dialogue constructif dans le débat politique, actuellement en train de se déliter, sur l'accompagnement de la création artistique. Nous voulons renouer le dialogue avec tous les élus à tous les étages (national, régional, mais aussi local), en intersyndicale et sur la durée, pour parler d'une même voix forte, avec des propositions actives et concertées sur la manière dont la culture va être intégrée dans les nouvelles recompositions et refontes.
- **Travailler avec la société civile en général** pour dire à quel endroit se retrouvent nos actions, nous devons être capables de porter et de redéfinir notre implication dans la société. Nous avons une grande responsabilité à créer des espaces de parole : les lieux publics doivent redevenir des endroits où la citoyenneté soit transversale sur toutes les questions artistiques.

DYNAMIQUE EUROPÉENNE

Suite à l'atelier Europe destiné aux seuls adhérents du SYNDEAC, il est ressorti deux aspects très fortement liés à la réforme des régions, deux lignes de travail, communes et conjointes : le transfrontalier et l'action au niveau européen. Dans l'espace politique mondial actuel, le secteur culturel a une responsabilité politique, sociale et artistique par rapport au lien transfrontalier direct et immédiat, car il y a d'énormes différences de culture et de pratiques de part et d'autre de la frontière. Notre travail dans le domaine artistique et notre rapport avec le public décloisonnent les barrières.

Il est important de penser la fabrique d'une symbolique européenne à partir d'un accompagnement local qui ait un vrai sens politique d'action culturelle. Ainsi, l'un des enjeux de la création artistique est de changer le lexique entre public et destinataire de l'œuvre. Le public européen semble un peu compliqué, les œuvres qui lui sont destinées ne sont pas toujours appropriées en fonction de sa nature. Or, il y a un enjeu politique majeur pour que l'Europe se constitue à un niveau politique qui ne soit pas qu'institutionnel, mais bien au niveau du peuple. Il est donc nécessaire qu'elle ait les outils symboliques.

On est aujourd'hui confronté à une Union Européenne qui est le seul interlocuteur valable dans le monde. Ce n'est plus la France ni un autre pays européen, encore moins nos régions, trop petites pour être déjà interlocuteurs à l'intérieur de l'Europe. Si l'on compare la France ou l'Allemagne, qui sont

des pays engagés à défendre l'art et la culture, avec ce qui se passe en Hongrie, en Hollande ou ailleurs, on a effectivement de quoi avoir peur.

Tout projet qui se prétend à l'universel, s'égare en réalité car l'universalité qu'il acquiert tient justement de sa singularité. Les artistes ont la capacité de partager tout ce rapport de friction entre des cultures, entre des esthétiques. La friction avec les lieux doit aussi trouver sa résonance avec la question de l'œuvre, dans le processus de création inscrit dans la durée. L'œuvre se construit de l'aporie avec le public européen, fût-il fantasmé ou en devenir. La constitution d'une entité européenne populaire passe aussi par le fait qu'une culture va se faire d'elle-même, par la rencontre naturelle entre l'œuvre et son destinataire. Pour comprendre l'œuvre, que le geste artistique se transforme lui-même à l'échelle de ce que serait un public européen, il faut justement ce temps et ce dialogue entre ceux qui fabriquent les œuvres et ceux qui mettent en rapport ces œuvres avec un public destinataire. Cette question de l'altération permanente se pose au spectacle vivant comme aux artistes plasticiens ; cette friction nécessite du temps.

Les nouveaux programmes européens impliquent la dimension trans-sectorielle. La question de la pérennisation de l'art et de la culture en tant que telle, la sanctuarisation des financements, la question de l'exception culturelle au sens très large ne sont plus d'actualité, ni sur le plan européen, ni national. Brutalement, c'est la fin de cette sorte d'axiome important sur lequel nous nous sommes construits culturellement. Néanmoins, nous souhaitons renouveler le dialogue avec les autres secteurs, à commencer par les politiques, le monde entrepreneurial, le monde de l'éducation, le monde de la recherche, de la santé.

NOS DEMANDES

Travailler sur le long terme en lien avec les nouvelles collectivités territoriales. Nous prenons la responsabilité de la réflexion sur l'articulation entre la responsabilité politique européenne et la responsabilité politique des collectivités locales, d'affirmer la nécessité d'un développement artistique et culturel sur un territoire.

Mettre en place des formations continues pour accompagner les artistes dans l'utilisation des dispositifs européens, type Erasmus Plus. Les régions construisent leurs programmes et ne consultent pas les opérateurs porteurs de projet qui ont une expertise. Par la complexité des démarches administratives, les micros projets nécessitent une structure porteuse. Nous souhaitons utiliser les dispositifs européens à pleine capacité, même s'ils ne s'appellent pas « culture ».

Concevoir un dispositif qui permettrait à de grandes régions de développer la collaboration de petites et de grandes structures vers l'extérieur.

Changer de paradigme et se regrouper – avec des économies structurelles – autour **de projets communs, en travaillant sur des lacunes communes.** C'est en parlant des règles entre professionnels de l'art et de la culture, les relais et les politiques, que nous élaborons une union commune.

Travailler en réseau européen et penser le rapport Europe/continents : travailler avec les pays d'Afrique et d'Amérique latine, par le biais des réseaux européens. Il faut penser de façon plus européenne le rapport aux autres continents, car nous accueillons aussi beaucoup de leurs spectacles.

Stratégie 20-30 : c'est maintenant qu'il faut penser à la suite de la stratégie 20-20, il faut ré-inventer un projet culturel, une politique culturelle. Nous ne voulons plus être dans la justification sociale, économique ou de développement durable. Nous affirmons que nous voulons une politique culturelle ambitieuse pour les territoires en Europe.

LA VALEUR SYMBOLIQUE DE L'ART

Les attentats du 7 janvier et le rassemblement du 11 janvier, en donnant tout à coup conscience que ce qui faisait sens était bien au-delà des questions financières, ont ajouté une gravité et renforcé notre responsabilité civique auprès de l'ensemble des citoyens sur ce que représente la culture, ce que représente l'art dans la Nation et de la République, voire en Europe. Se retrouver dans les théâtres pour parler de cela devient non seulement une urgence mais une réelle nécessité. Nous souhaitons voir fleurir ce genre de rencontres beaucoup plus ouvertes et beaucoup plus larges encore dans tous les théâtres de France, pour justement se redonner confiance et voir comment construire l'avenir dans un contexte de grands changements.

La culture et l'art sont absolument essentiels. La spécificité du spectacle vivant est que ça n'existe que dans l'instant présent, dans un espace-temps que les hommes politiques connaissent eux-mêmes pour être également soumis à l'effet de l'altération par la rencontre. Aristote définissait le théâtre comme né de la poétique et de la politique, les deux sphères sont donc profondément liées.

Le dialogue permanent est nécessaire entre acteurs culturels et élus politiques pour une construction collective des politiques publiques culturelles. Être artiste, c'est être dans la vie de la cité donc engagé politiquement. Le contexte politique de début janvier est avant tout un symptôme d'une société fracturée, d'une société qui a perdu tout sens. La culture a des éléments de réponses extrêmement forts à porter et il faut travailler ensemble sur ces questions, à travers des actions concrètes qui vont au-delà des discours. Les artistes doivent être en capacité de porter un message pour que demain, dans cette nouvelle configuration géographique, ce territoire continue à se développer culturellement.

Il faut réinventer le langage dans le rapport avec les élus pour parvenir à plus de consensus dans le dialogue avec le personnel politique et administratif. L'engagement politique des hommes de culture est quelque chose d'important aujourd'hui, compte tenu de la divergence dans laquelle se trouvent les gens de culture et les politiques sur ce qu'ils se demandent réciproquement. Les formes évoluent, le monde se transforme, les notions de « public » ou « destinataire » avancent aussi, et donc la façon dont on crée des rapports, dont on parle des formes et des œuvres doivent aussi évoluer.

Il est de la plus haute importance que le politique respectueux de la démocratie s'interdise le droit à la définition de l'art contemporain et qu'il garantisse l'indépendance et les moyens de la création.

Face à la montée très forte de « l'entertainment » sous couvert culturel, dans une logique économique, il faut faire la **distinction entre « art » et « culture »**. Alors que la culture est un patrimoine constitué, mobile, l'art est un processus lié à une technique qui comporte des valeurs symboliques. **L'art bouscule l'ordre établi, le consensus, les certitudes. La culture est une sorte de synthèse d'un groupe social qui permet un enrichissement.** Selon la définition de l'UNESCO, « La culture dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social, elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». La culture se constitue et se reconstitue constamment, ce n'est pas un capital fixe et périssable, cela prend du temps. Un parcours de spectateur, un parcours d'artiste prend énormément de temps, or nous sommes dans une société où le temporel prend beaucoup de place. Une compagnie n'est pas un projet quantifiable, mais une démarche de recherche, de production, de mise en relation entre un artiste vivant et un spectateur vivant. **La création artistique est l'inverse de la culture : quand la culture dresse un état de fait, la création artistique et l'art, sont sensés bousculer cet état de fait. Travailler avec le symbolique est important dans ce cadre car notre capacité d'envisager les symboles, les signes, nous permet de débattre les uns avec les autres.**

C'est le débat symbolique qui permet la socialisation des œuvres. C'est la société qui nous préserve des mécanismes de repli communautaire. On en revient au drame du 7 janvier, à l'importance de la valeur démocratique de l'outil symbolique, de l'indépendance du créateur et de celui qui met en rapport l'œuvre et le public.

Une œuvre n'existe qu'à partir du moment où elle a un destinataire et quel que soit le média artistique qu'on pratique, qu'il soit mort ou vivant. Nous voulons réinvestir le travail de **refondation de la société, de re-livrer à la société toute la possibilité d'aller recombinaison les symboles, de faire culture, de faire art au sein de la culture et d'être dans un processus vraiment démocratique.**

L'art importe réellement dans les enjeux de demain, de la reconstruction, dans la reconfiguration de tous les organes que vont déployer l'État et les collectivités, autour de ces questions réellement démocratiques de la capacité que chacun aura demain à cultiver son amour pour les œuvres. Les artistes ont besoin d'amateurs d'art, sans quoi l'œuvre n'a aucun sens. Le sens originel du mot amateur, c'est celui qui a les moyens d'aimer, celui qui se donne les moyens d'aimer, et en démocratie, celui à qui on doit donner les moyens de cultiver son amour des œuvres. On refonde ainsi symboliquement la place du public et la place du mot amateur, dans cette relation et dans ce travail.

Stiegler souligne la nécessité de donner aux gens la possibilité d'être des amateurs d'art pour que les destinataires de nos œuvres s'emparent de questions sociales, symboliques, collectives et sociétales. Finalement nous vivons dans une société où la captation du désir est un enjeu énorme, car « marchandisable ». On vit dans une société marchande, où toute l'attention est spoliée par l'économie marchande de la captation du désir. Nous, les acteurs culturels, nous sommes capables de proposer d'autres formes de rapport, d'autres formes d'attention. **Nous sommes à un endroit de résistance. L'acte de résistance est un acte de création, une résistance à tout ce qui forme dans la société une captation des désirs.**

Les lieux qui appellent à une démarche vers l'inconnu, qui accompagnent la prise des risques, sont exactement des lieux du plaisir, de l'investissement du spectateur, ce que Brecht appelle « l'effet de distanciation », en allemand « l'effet de mise en étrangeté avec soi-même » : le spectateur se met en étrangeté avec lui-même dans la salle, à l'endroit de l'innovation artistique. Notamment dans les arts scéniques, le même spectacle divise et crée le débat et donc transforme, parce qu'on va remettre en jeu dans la discussion ce que l'on a senti et on développe ainsi l'esprit critique.

Nous souhaitons retravailler à l'endroit des ruptures urbaines pour lesquelles les théâtres sont très performants. Il y a aujourd'hui des artistes qui interviennent sur l'espace théâtral des villes, dans des quartiers où les choses progressivement peuvent se reconstituer. Simplement ce sont des processus d'actions, notamment par des résidences à long terme.

Pourquoi la garantie de l'indépendance n'existe pas ? On aurait tendance à croire que l'art est hors-sol. Or, le milieu culturel subit exactement le même phénomène de renversement de la filière que tous les secteurs de l'économie depuis les années 70. L'aval a pris le pas sur l'amont : pour produire un film aujourd'hui, il faut avoir des préachats de chaînes télévisées, le diffuseur est plus important dans la définition de l'œuvre que le créateur lui-même.

Finalement, dans les économies de la culture non profitables tels que les arts plastiques ou le spectacle vivant, on n'est pas sujet au profit, il n'y a pas de logiques de marché. Les sociologues ont pointé depuis longtemps comment l'évaluation remplaçait la subordination dans la préconisation du travail et dans le contrôle réel qu'exerce la hiérarchie de la société. Les dispositifs d'accompagnement prennent la forme de l'évaluation. Le politique s'accapare le geste de créateur en transformant l'artiste en prestataire de service, avec un cahier des charges qu'il sera capable de remplir.

Voir contribution de Philippe SIDRE, directeur d'une scène conventionnée à Frouard, vice-président de CAPDEST
http://www.syndecac.org/wp-content/uploads/2015/03/2015150120_contribution_sidre.pdf

NOS SOUHAITS

Mettre en place une formation des élus à la culture et un travail avec les associations d'élus. Nous proposons aux élus de participer eux-mêmes à ce processus d'altération, de partager cet instant et en discuter comme avec les autres spectateurs. C'est à nous, les professionnels de la culture d'élaborer à nouveau un discours qui permette de dialoguer avec les élus, pour reconstituer une communauté de culture. Nous souhaitons rencontrer nos élus, entendre leurs arguments et y répondre.

Continuer à creuser et à penser ces fondamentaux, créer des débats, élargir, avec la participation des philosophes, sociologues, chercheurs, des dramaturges français, mais aussi allemands, anglais, italiens. **Créer davantage de liens avec les habitants, les spectateurs,** et partager cette expérience avec les élus; débattre avec eux sur leur discours culturel en lien avec la problématique qui peut se poser.

Travailler sur notre positionnement par rapport à l'action sociale. Le projet démocratique doit passer aussi par cette richesse émancipatrice du symbolique.

LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, nous sommes tous mobilisés pour réaffirmer le projet politique culturel au sens large. Le secteur culturel ne génère pas énormément de bénéfices financiers, mais il génère de l'activité et de l'attractivité pour les territoires. Les grandes régions euro-compétitives encouragent des structures compétitives, dont le développement est aussi garanti par la diversité sur le territoire. **Le secteur culturel est pris dans un champ contradictoire entre modernité et conservatisme, car notre modèle de décentralisation par un maillage territorial dense reposait sur la garantie de l'équité territoriale par l'État.** Rendre obligatoire la compétence Culture, ne doit pas compromettre ce maillage. Les interlocuteurs pour la culture sont différents d'une région à l'autre, la qualité du dialogue entre les services et les élus peut amener aussi de la confusion, car le service émet parfois une expertise, propose d'élaborer un dispositif qui n'est pas suivi au niveau politique. De plus, l'expertise des élus sur le départ est plutôt tournée vers les acquis, contrairement aux générations qui les suivent.

L'ÉTAT, GARANT DU SUIVI DE L'EXIGENCE ET DE L'INDÉPENDANCE ARTISTIQUES

Le secteur culturel a la responsabilité de l'expertise artistique, dont le politique doit garantir l'autonomie. L'État doit accompagner les professionnels du secteur culturel sur cette expertise pour garantir la diversité des projets artistiques, dans une logique d'équité entre les territoires, qui se construit actuellement par les financements croisés, par lesquels chaque échelon territorial exprime son désir de politique culturelle. L'État doit être garant de la liberté de création et de programmation. Par la fusion de structures, il y a un risque « d'harmonisation », de perte de diversité.

L'ÉTAT, GARANT DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Le lien des professionnels à la DRAC est nécessaire dans la proximité. L'hypothèse de conseillers disciplinaires, dont l'avis serait simplement consultatif, est intéressante sur la garantie de la proximité territoriale et l'équité entre les artistes. Avec les nouvelles grandes régions, nous pouvons nous retrouver face à l'impossibilité géographique de développement des expertises. Nous ne voulons pas moins d'État, mais mieux d'État.

L'ÉTAT, GARANT DU DIALOGUE ENTRE LES INSTITUTIONS ET LES COMPAGNIES

Certains lieux sont amenés à fusionner et ces mutualisations peuvent poser des problèmes concrets, tels que les matériels techniques. Nous proposons des économies d'échelle sur le partage du parc

matériel ou de la billetterie, mais il faut garantir et préserver l'identité et l'histoire respective de chaque lieu et des artistes qui y sont associés, afin que la population garde la possibilité d'avoir devant elle un choix diversifié. Les compagnies ont un parcours artistique et structurel. À chaque étape, des lieux qui peuvent être partenaires et des financements croisés peuvent provenir des échelons territoriaux. Si l'on n'y prend pas garde, il n'y aura bientôt plus de moyens de soutenir les compagnies pour qu'elles puissent sortir de leurs régions.

NOS ACTIONS

Nous sommes mobilisés pour parvenir à une visibilité des actions collectives avec des propositions artistiques. La responsabilité des artistes est de garantir le dialogue permanent sur le « ressentir ensemble qui est concomitant au vivre ensemble », ce qui est vital dans le projet républicain.

Nous voulons un retour sur l'équité et la présence des artistes sur le territoire, pour valoriser l'enrichissement symbolique de ce territoire.

Nous devons inventer une formation des élus et des directeurs des affaires culturelles qui garantisse que nos échanges correspondent à une affaire de politique culturelle et non pas une affaire personnelle. Nous voulons être associés aux schémas qui sont actuellement élaborés.

Contribution « Relations des compagnies et des territoires » Bérangère VANTUSSO : directrice de la compagnie 3 6 30

Une compagnie, ça commence par quelques personnes qui se réunissent pour porter ensemble un regard artistique sur le monde et le partager. C'est un acte de création, c'est une prise de position face au monde, c'est une pensée qui agit et qui est mue par les valeurs du service public.

Une compagnie ne monte pas des projets, elle écrit une histoire. Au début elle le fait sans le savoir, mais très vite l'histoire apparaît, et très vite il y a un rapport autant particulier, un parcours dont chaque étape s'articule de création en création, et c'est sur cette notion de parcours que je souhaite exprimer afin de témoigner des liens très étroits et protéiformes qui unissent une compagnie avec les acteurs du spectacle vivant d'un territoire.

Alors, l'histoire d'une compagnie, elle est faite des artistes qui l'écrivent et des spectateurs qui l'écoutent, mais cette histoire, elle s'écrit aussi avec ceux qui accompagnent ce geste, les lieux de création et de diffusion et les partenaires institutionnels qui pensent et structurent des politiques culturelles. Une compagnie travaille en lien étroit avec eux, théâtres de ville, scènes conventionnées, scènes nationales, CDN, direction des affaires culturelles des villes, des agglomérations, des départements, des régions. Ce sont eux les premiers interlocuteurs, ceux qui partagent les rêves et les utopies, ceux qui produisent les spectacles, ceux qui viennent les voir, ceux qui les accueillent, ceux aussi qui élaborent les dispositifs d'aide à la production, à la diffusion, à la reprise etc., ceux qui permettent enfin la rencontre avec les spectateurs. Alors le parcours idéal pourrait s'énoncer de la manière suivante : la compagnie commence par émerger, elle est une compagnie émergente, ça veut dire que peu de gens la connaissent mais que selon les experts il semblerait qu'elle gagne à être connue. Ensuite elle crée de nouveau, elle affine son projet artistique, elle gagne en visibilité... plus de spectateurs, plus d'experts. Elle aborde des ateliers de pratiques artistiques avec les responsables des relations publiques, dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, avec les amateurs, et j'en passe. Elle est une pièce maîtresse de toute la démocratisation culturelle et de l'accès pour tous à l'art et à la création. Ensuite elle se structure, elle bénéficie d'aides ponctuelles – de la DRAC, la ville, le département, la région ou les quatre dans le meilleur des cas - dans le cadre des financements croisés.

La compagnie a encore des choses à dire. Elle a besoin de temps, de recherche et d'expérimentation, donc les lieux renforcent leur accompagnement, l'accueillent en résidence de création ou lui proposent d'être associés. Les tournées parallèlement commencent à s'étendre hors de la région d'implantation. Elle développe parfois des projets européens. Le projet artistique s'affirme. Il arrive aussi qu'un spectacle soit moins abouti que les précédents et là, elle a trois fois plus besoin de ceux qui participent à l'histoire depuis le début. Elle recommence autrement, elle élargit le réseau de ses partenaires, parfois la DRAC la conventionne, parfois la région la conventionne, le département, la ville. La compagnie peut alors enfin travailler de manière pérenne, voire même créer des postes fixes et continuer ainsi à se développer. Elle commence à trouver des producteurs hors de sa région, de nouveaux partenaires qui s'ajoutent aux historiques, créant des dynamiques territoriales à une autre échelle. Et pendant ce temps d'autres compagnies sont en train d'émerger. Il s'agit d'un parcours idéal, la réalité est souvent moins fluide, mais c'est encore un autre débat. Une compagnie se déploie donc sur deux plans simultanés, celui de son geste artistique et celui de son réseau travail. Et à chacune des étapes de ce parcours il y a des partenaires différents, il y a du dialogue, il y a des relations humaines, il y a des gens qui se connaissent - artistes, directeurs, spectateurs, conseillers et experts. Une compagnie commence quelque part et la proximité est le premier maillon du développement.

Et c'est pour dynamiser ces liens qui permettent l'accès de tous à l'art et à la création que le secteur culturel français s'est structuré au fil des décennies autour d'une compétence partagée entre chaque échelon territorial. Cette réponse politique par des dispositifs complémentaires et des financements croisés a permis de développer un maillage territorial d'une finesse inégalée. Pourtant au cœur de ce maillage les compagnies ont souvent l'impression d'être la petite pièce du dessous, la première à être écrasée quand le secteur culturel commence à se fissurer. Or la réalité est simplement l'inverse : nous sommes la première pierre de l'édifice, sans le premier geste de création, plus rien ne se passe, nous sommes le début de l'histoire, et pourtant nous sommes de plus en plus fragiles.

Aujourd'hui, dans la continuité de l'histoire de la décentralisation en France, face à la diminution constante des crédits alloués à la création artistique, face au flou relatif à la réforme territoriale souhaitée par François Hollande, face au désengagement progressif du Ministère de la culture, les compagnies s'inquiètent des conséquences directes de la réorganisation des compétences entre les collectivités. Que vont devenir les directions régionales des affaires culturelles ? Que faire des financements croisés entre les collectivités et l'État ? Quel est l'avenir du soutien des Conseils Généraux à la culture et de la préservation des dotations de l'État aux collectivités pour leur politique culturelle ? Qui seront nos interlocuteurs ? Et comment s'organisera l'expertise de nos créations ? Qui sera garant de la liberté de création et de programmation ? Qui sera garant de l'équité territoriale et du maintien des moyens nécessaires à l'indépendance de la création artistique ?

Derrière chacune de ces questions s'exprime la crainte d'une hypothèque du secteur culturel public et d'une très grande fragilisation de la création. Cette réforme est une étape déterminante pour la définition des politiques publiques des prochaines décennies, et aujourd'hui plus que jamais elle doit être l'occasion d'un nouveau développement du service culturel, du secteur culturel. Aujourd'hui plus que jamais elle doit affirmer par des choix politiques forts que l'art et la création sont les leviers fondamentaux de la pensée et de la liberté.

http://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2015/03/2015150120_contribution_berangere_vantusso.pdf

DISPOSITIFS DE POLITIQUE CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Perrine MAURIN, directrice artistique de la scène Les patries Imaginaires - metteure en scène

http://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2015/03/2015150120_contribution_perrine_maurin.pdf

Face à l'élargissement des territoires et aux baisses de dotations, à l'apparition des systèmes de marketing territorial, la création artistique et la diffusion, les relations des artistes avec les publics sont mis en danger. Nous voulons participer à la reconstruction d'une **nouvelle politique culturelle territoriale** qui mette au centre la qualité artistique, dans ces nouvelles grandes régions (Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne, Bourgogne – Franche-Comté), par une concertation de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels. Nous souhaitons que la culture apparaisse dans les premiers éléments de discussion, avant l'économie, l'emploi, le transport, la mobilité. Le public le plus large doit être en contact avec la création artistique et nous souhaitons maintenir le maillage territorial existant.

Certains Conseils Régionaux ont initié une mise en réseau par un soutien à la diffusion si un certain nombre de lieux s'engagent à accueillir le spectacle d'une compagnie régionale. Ceci a eu des effets importants en matière de développement de la diffusion des compagnies régionales. Difficile à obtenir dans des petites régions, cet effet peut être intéressant à partir du moment où les régions fusionnent. D'autant plus que le réseau Quint'Est existe déjà : réseau du spectacle vivant regroupant une trentaine de structures culturelles (CDN, CCN, scènes nationales, scènes conventionnées, théâtres de ville, salles associatives, réseaux culturels) des cinq régions du Nord-Est. Son but est de favoriser la création et la diffusion des œuvres du spectacle vivant entre ces cinq régions et de soutenir la création artistique contemporaine en favorisant le développement de partenariats et de solidarités entre les professionnels du spectacle vivant à l'échelle interrégionale, de faire évoluer les politiques culturelles et d'améliorer les conditions de travail des artistes, des compagnies et des lieux culturels.

À l'heure de ces changements institutionnels, il faut analyser quels dispositifs permettraient d'apporter une valeur ajoutée aux artistes, aux publics et aux réseaux. Un inventaire des dispositifs et types d'interventions doit être fait au plus vite (par les organisations professionnelles en lien avec les agences ou observatoires régionaux, puisqu'ils sont différents dans certaines régions). On verrait ainsi ceux qui ont déjà fait leurs preuves dans le temps : l'aide aux lieux de résidences pluri-disciplinaires de compagnies régionales, l'insertion sous la forme de résidence de jeunes metteurs en scène ou une structure pour de l'émergence, la formation professionnelle des artistes, l'aide au conventionnement pour les compagnies nationales, l'aide au projet de création, l'aide à l'activité de création, etc. Cet inventaire mettrait en commun des idées, des modèles visant à développer notamment la place des artistes dans les lieux. Exemples : aide à la résidence en région, dispositif de soutien à l'émergence, dispositif d'implantation et aides favorisant la diffusion.

Des réunions vont être organisées pour faire l'état des lieux de ce qui existait sur chaque territoire. De plus, un dispositif singulier peut conduire à l'élargir à l'ensemble du territoire de la nouvelle région. Il faudrait développer les dispositifs qui évitent de s'enfermer dans le territoire géographique en restant attaché à la structuration d'un réseau national mis en place depuis longtemps.

AMÉLIORER LA DIFFUSION AU NIVEAU NATIONAL

Ce qui est unique en France, c'est notre modèle de décentralisation, avec une diffusion par un réseau national de théâtres jusque dans des petites villes. Avec des territoires de plus en plus grands, on perd

en proximité et on éloigne les citoyens des centres de décisions. Nous devons veiller à maintenir les réseaux de structures petites et moyennes, pour continuer à garantir un accès à la culture pour tous, dans tous les territoires.

La loi NOTRe, la nouvelle organisation de l'État, la fusion de plusieurs régions, les élections de cette année, sont des sources de grandes anxiétés. Nous voulons contribuer à la construction des plans qui ne sont pas encore dessinés, avec les élus et les citoyens. Aujourd'hui, après 70 ans d'une première construction de la décentralisation, ayant développé l'action culturelle et l'art sur tout le territoire, nous voulons réinvestir les enjeux d'avenir selon une méthodologie à mettre en place très vite. La ministre de la Culture a proposé de mettre en place des Pactes pour la culture, qui seraient des pactes volontaires entre les villes et le ministère afin de garantir ce qui existe, pérenniser les institutions et essayer de faire barrière aux désengagements réguliers de certaines collectivités. Ce serait en tout cas une façon concrète de redire qu'on peut changer si on ne détruit pas tout.

Le rôle des collectivités est d'accompagner les projets, de soutenir ce que les artistes présentent ou proposent. Les inégalités territoriales risquent de s'accroître et l'État doit garder une place qui garantisse une certaine forme d'égalité territoriale. Mais aujourd'hui, globalement, les DRAC ne jouent plus ce rôle-là.

Au 1^{er} janvier 2016, il y aura de nouvelles équipes régionales, des nouvelles assemblées avec de nouveaux budgets, qui définiront de nouvelles orientations. Ce n'est pas dès l'année 2016 que nous allons complètement bouleverser les politiques publiques conduites à l'échelon régional, il y aura sans doute plusieurs années de transition.

La culture, le tourisme et le sport ont été en partie sauvés en restant des compétences partagées. Le président de la région Rhône-Alpes a introduit la notion de compétence exclusive obligatoire en disant qu'il fallait que ce soit une obligation de s'en occuper, de continuer à y consacrer des moyens à tous les échelons, de la commune à l'État. On ne sait pas exactement comment vont se mettre en place les CTAP, mais il n'y a apparemment pas de volonté d'avoir des réflexions et des commissions sectorielles (notamment pour la culture). Et la représentation professionnelle n'est pas prévue dans cette instance, aux côtés des pouvoirs publics. Les départements ont eu tendance peu à peu à avoir des approches très transversales de leurs politiques, sur des préoccupations territoriales, sociales et citoyennes.

La politique culturelle y reste centrée sur les stricts domaines qui sont encore des compétences : les réseaux de lecture publique, l'enseignement et les archives. Parallèlement, on voit apparaître des appels à projets traduisant la volonté d'irriguer le territoire, de se consacrer à des populations qu'on a tendance à oublier.

À L'ÉCHELON RÉGIONAL, DEUX CHOSES NOUS PRÉOCCUPENT POUR DEMAIN :

la question de l'égal aménagement culturel du territoire, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de concentration sur les zones urbaines majeures, qu'on continue à avoir partout une offre culturelle de qualité ; qu'il n'y ait pas de handicap à être hors de toute zone urbaine aussi bien pour les lieux de diffusion que pour les lieux de créations et les compagnies.

la question des publics, la manière dont on continue à intéresser le plus grand public, pour qu'il ne s'échappe pas vers TF1 et qu'il vienne plutôt rencontrer les propositions artistiques. Il y a une vraie réflexion urgente à conduire, parce qu'il y a parfois un éloignement de la culture dramatique à terme. Les spectateurs sont des individus engagés dans un processus de fréquentation de l'art, qui a des conséquences sociales, de fréquentation, d'être ensemble et de faire évoluer nos valeurs communes.

NOS PROPOSITIONS

Analyser les outils qui permettent l'évolution positive en apportant *plus de circulation*, donc plus de productions. Attention à la compétition qui risque de s'installer entre les professionnels, entre les différentes régions, et à ce que certaines zones ne deviennent pas rapidement lésées par rapport aux métropoles.

Développer une politique culturelle concertée et ambitieuse encline à promouvoir la création artistique: affirmer que la dimension culturelle est fondamentale, ne plus réduire les dotations, ne plus supprimer de conventionnements. Il faut continuer à penser collectivités territoriales et services publics, non pas penser communication, métropoles régionales, grands événements, marketing territorial.

DEPUIS

Dans la dynamique de ces rencontres, **un collectif de veille et d'action dit « du 20 janvier » s'est constitué en Lorraine**, regroupant à ce jour 50 personnes ayant participé aux diverses réunions préliminaires, professionnels du secteur artistique (essentiellement du domaine spectacle vivant, tous métiers confondus, lieux ou compagnies). Cette démarche est soutenue par les délégations régionales de Sud Culture, du SNSP, du SYNDEAC et du PROFEDIM ; elle peut accueillir d'autres organisations, et regrouper nombre d'indépendants, toutes disciplines artistiques confondues. Les travaux des groupes de réflexion sont structurés sur quatre thématiques différentes : analyse des dispositifs par région, analyse de la situation des compagnies, analyse de la situation des lieux, réflexions et préconisations. Dans ce contexte, le manifeste « La création artistique : paysage en voie de disparition » a été rédigé et largement diffusé pour signature. Par ailleurs, un journal regroupant les informations sur ces sujets est en cours d'élaboration. Une réunion organisée le 15 juillet à Avignon réunit les membres du SYNDEAC, du SNSP et du SYNAVI pour préparer la réunion du 15 septembre à la Fabrique de Théâtre à Strasbourg en présence de Bernard Stiegler, où seront invités les candidats aux élections régionales pour présenter leur projet culturel pour la nouvelle grande région.

Pour cela, le manifeste « La création artistique : paysage en voie de disparition », Appel 20 janvier 2015 a été rédigé et largement diffusé pour signature.

<http://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2015/04/Appel-20-janvier-2015.pdf>

Par ailleurs, un groupe de travail associant des membres des régions **Bourgogne et Franche-Comté** a été constitué dans l'objectif de rédiger une plateforme sur une ambition pour la culture. Elle sera proposée aux instances des deux régions respectives. Ont été défini : un calendrier, le choix d'une méthode de travail, la définition en commun des grands axes à développer, la stratégie pour communiquer cette plateforme dans le courant de l'automne 2015, un point sur les démarches des autres délégations régionales confrontées à ces perspectives de fusion.

RENCONTRE INTERRÉGIONALE

Bretagne, Pays de Loire, Centre - Val de Loire

Lieu Unique à Nantes 02 février 2015

La journée organisée à Nantes réunissait les régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre. Elle se décomposait en trois temps : une réunion interne au SYNDEAC, une réunion intersyndicale avec le SNSP, le SFA-CGT et le SNAP-CGT, puis un débat public entre élus régionaux et professionnels.

RÉUNIONS INTERNE ET INTERSYNDICALE

Nous avons ici, dans le Nord-Ouest, la caractéristique de réunir trois régions qui ne changent pas de périmètre géographique dans le cadre de la réforme territoriale. La loi NOTRe construit une nouvelle organisation des pouvoirs locaux et organise les compétences et les financements publics, notamment en faisant disparaître la clause de compétence générale, alors que nous dépendons des financements croisés.

Le SYNDEAC a tenté de faire entendre qu'il fallait une compétence obligatoire et partagée à tous les échelons territoriaux, mais les villes et départements refusent l'obligation, y voyant le risque d'un chef de filat des régions (qui sont pourtant les derniers financeurs de la culture en masse financière). L'exemple breton est édifiant sur le rapport de force entre les échelons territoriaux avec la crainte d'un chef de filat de la Région rejeté par les départements. Toujours pour la Bretagne, qui était la première à signer un Pacte d'avenir incluant un volet Culture, sa mise en œuvre est conditionnée à l'avis de la CTAP, qui n'est pas encore en place. Ce n'est donc pas pour tout de suite.

Nous souffrons aujourd'hui d'une absence de visibilité sur la future gouvernance et nous essayons de trouver les précisions à intégrer dans la loi pour que la mise en œuvre dans les régions soit positive pour notre secteur. Le gouvernement a la volonté de ne pas figer un schéma national unique, mais de laisser une marge d'adaptation à chaque nouvelle grande région. La loi a avancé sur les nouvelles instances de gouvernance en créant (depuis la loi MAPTAM de janvier 2014) la CTAP qui réunit toutes les collectivités. Mais il manque l'assurance de la présence du représentant de l'État et la concertation avec les professionnels. La présence de l'État dans la commission Culture de la CTAP est un combat dans le cadre des amendements à la loi NOTRe en lecture à l'Assemblée nationale.

On a perdu l'idée d'un pacte territorial impliquant la concertation avec les professionnels. Comme le disait récemment Catherine Texier, présidente du CIPAC, ce qui nous manque le plus, c'est un lieu de travail commun entre élus et professionnels à la fois au niveau territorial et au niveau national. On

voit un manque de dialogue social dans nos territoires pour confronter nos points de vue et avancer sur des fronts communs. Ce dialogue a encore été mis à mal par l'exclusion des employeurs des commissions des licences d'entrepreneurs de spectacles. La loi Voynet prévoit des instances de concertation entre les acteurs concernés et les élus au niveau des agglomérations et des pays. Utilisons ce que la loi contient déjà pour développer ces coopérations politiques.

Nous cherchons absolument à éviter que la loi contienne des verrous qui empêchent des espaces de concertation avec les professionnels et plus largement la société civile. La loi NOTRe traite de la nouvelle répartition des compétences, mais cela peut occasionner un saucissonnage des domaines d'intervention entre collectivités (par exemple, par typologie de structure).

Nous partageons avec l'Association des Régions de France une même préoccupation sur le maintien d'une obligation d'intervention partagée, mais cela ne parvient pas à percer, soi-disant pour raison d'anticonstitutionnalité.

Une Revue des missions de l'État se mène dans les ministères en parallèle de la réforme territoriale. La consultation qui a eu lieu dans les 6 territoires d'expérimentation de la Revue des missions de l'État fait apparaître un consensus sur « pas moins d'État mais mieux d'État ». L'expertise doit rester entre les mains des services de l'État à l'échelle des territoires, aussi pour garantir l'équité entre les territoires. D'après l'adjoint du directeur général de la Création Artistique chargé des arts plastiques, il n'y aura plus qu'un FRAC par future grande région, même si des antennes seront maintenues dans les anciennes régions. On est donc clairement sur le chemin d'une réduction de la diversité artistique et culturelle.

En Pays de la Loire, il y a un exemple concret d'instance de concertation, avec la Conférence Régionale Consultative pour la Culture (CRCC), où se retrouvent justement politiques et professionnels. C'est un gros travail pour ceux qui y siègent. Ils y ont défendu la volonté de ne pas avoir d'objectifs préalables afin de reprendre le temps de se connaître entre domaines artistiques, mais les services administratifs des collectivités ont vite réclamé des résultats.

En Bretagne, le DRAC veut récupérer les crédits 2015 dégelés (suite aux annonces du Premier ministre le 7 janvier) pour la nouvelle priorité des « zones blanches ». On voit aussi une mutation des crédits 224 (Transmission des savoirs) vers un principe de « projets » pour éviter de s'engager durablement. L'actuel flottement territorial (nouveaux élus, discours effacés, réformes) laisse un interstice dans lequel interviennent des agents territoriaux (notamment DAC) menaçants pour le secteur.

En région Centre – Val de Loire, il y a finalement un maintien de la politique de soutien des démarches de sensibilisation des publics dans les établissements culturels.

Nous devons sortir du cadre actuel: ne plus s'inscrire dans une soumission à la puissance publique, alors qu'on est historiquement dans une dynamique de contrat. Changer le prisme en structurant la profession pour qu'elle soit aussi considérée comme un acteur économique majeur. Une éradication de la mission de service public de la culture est à l'œuvre. Nous devons instaurer une co-gestion du secteur en relançant un nouveau contrat national après celui de l'après-guerre.

Nous voyons bien qu'il y a nécessité d'aller au contact de nos élus, même s'ils paraissent peu concernés. C'est peut-être à nous de changer de cadre, d'arrêter de vouloir le grand schéma, en pensant qu'on peut trouver une place dans ce qui est en train de se redéfinir pour les territoires, avec quelques garde-fous: politique de l'offre, liberté de création et de programmation, maturité de structuration du secteur. Une majorité d'élus et directeurs des affaires culturelles travaillent encore dans le même sens que nous, on est souvent d'accord avec eux sur l'impact de nos institutions publiques dans les territoires. Il faut chercher à en faire des alliés. Ne partons pas battus: le fait que la culture soit financée par la puissance publique ne coule pas de source, il faut sans cesse le justifier, ce n'est pas nouveau.

Il a fallu se battre pendant des années sur les chiffres de notre poids économique, mais, malgré ces

données, on reste un surcoût. La parole des élus est chargée des mots « culture » ou « artistes », mais ils ne sont pas chargés d'une sincérité de notre nécessité. Il faut éternellement recommencer le travail de conviction et de conscience avec chaque élu... tant mieux, peut-être.

L'engagement d'augmentation du budget ministériel doit être imité par les collectivités territoriales.

Nous sommes obligés de faire bouger nos lignes car le secteur culturel s'est transformé (nombre d'artistes, frontières disciplinaires...) comme le secteur politique (changement de génération, effacement du discours culturel).

En fait, on se pose les mêmes questions que les élus dans ce contexte de réformes, notamment celle de l'intégration de la culture dans les politiques publiques: qu'a-t-elle d'exceptionnel, qu'il faut préserver, et ne doit-elle pas rentrer dans le droit commun ? Cela pose la question d'un positionnement au sein d'instances globales, d'où une réflexion grandissante autour de notre présence dans les CESER. Nous sommes perçus comme privilégiés dans une société qui lamine des pans entiers des politiques publiques. Si on faisait une consultation citoyenne, on serait surpris de voir le niveau d'adhésion des citoyens. Par exemple, on n'a pas vraiment investi le champ du développement durable, alors que toutes les politiques publiques s'en soucient actuellement.

Il faut absolument faire perdurer les notions de « mission de service public » (au niveau national) et d'appel à projets (au niveau européen).

Nous avons des opportunités de redéfinir la place de la culture en France et en Europe, aussi suite aux événements de janvier 2015).

On se doit d'avoir un discours complexe, nourri par la singularité du geste artistique, mais d'assumer aussi un rôle social et territorial fort.

On s'inscrit dans le temps et l'histoire, ce qui fait notre relation durable à la société.

La culture fait société et nous rassemble, mais le singulier de l'art ne peut faire consensus: c'est un équilibre à maintenir sans cesse. Il faut réarticuler la puissance de l'art et le rapport au public sans le laisser à une pensée sociologique ou communicante.

Il y a une situation nouvelle de fragilité sociale grandissante des artistes.

Attention à ne pas retomber dans le piège de ces dernières années de la justification de notre présence économique dans le pays. Notre mission première est de mettre en œuvre une présence artistique auprès de la population.

Citons l'exemple de la communauté de Vendôme, où la direction de la culture a été rattachée au développement territorial à force d'avoir martelé notre impact économique. Il faut pousser nos élus culturels à revenir aux fondamentaux artistiques et culturels plutôt qu'à l'argumentaire économique. Le développement capitaliste de ce demi-siècle nous a permis de faire grandir notre secteur, mais il faut continuer à s'adapter à cette pensée qui n'est pas toujours en accord avec ce qui nous anime. Il a pu y avoir une dérive nantaise en utilisant à ce point la culture comme facteur de développement et d'attractivité territoriale.

Notre secteur est vertueux sur de nombreux critères: social, économique, éducatif, territorial... C'est l'autre pied, celui du symbolique de la création artistique, qui est affaibli en ce moment et qu'il nous faut muscler, revendiquer. On peut regretter que les grandes voix artistiques se soient tues, mais cela correspond peut-être à un changement de paradigme, la fin d'une société patriarcale qui se transforme plutôt en rhizome.

La temporalité des ces réformes nous dépasse puisqu'elle concerne justement toutes les politiques publiques et pas seulement le champ culturel.

Il y a une double temporalité à prendre en compte: le temps politique – à la fois plus soumis aux échéances électorales récurrentes et qui demande plus de temps pour aboutir à la concrétisation – et le temps culturel – qui part de la nécessité souvent urgente d'un artiste et demande à la fois à s'inscrire dans la durée.

Nous devons aussi clarifier la place et le rôle que nous accordons aux élus. On veut souvent qu'ils ne décident pas seuls, mais on veut qu'ils assument leurs choix; on ne veut pas des spécialistes à notre place, mais on veut qu'ils acquièrent une certaine expertise... Nous devons être clairs sur ce qui nous semble absolument nécessaire. Nous devons peser au bon moment dans le débat public pour défendre l'avenir de notre secteur.

DÉBAT PUBLIC ENTRE ÉLUS RÉGIONAUX ET PROFESSIONNELS

Marie-Odile BOUILLÉ, députée de Loire-Atlantique, vice-présidente de la commission Culture de l'Assemblée nationale

La loi NOTRe est risquée mais il reste des possibilités d'amendements. Le débat est encore ouvert sur la compétence culturelle qui doit absolument rester partagée.

Ce sont les collectivités qui financent le plus la culture et dont les baisses sont les plus sensibles. L'État ne peut pas toujours les contrer et encore moins les compenser dans le contexte financier actuel.

Alain GRALEPOIS, vice-président de la Région Pays de la Loire en charge de la Culture

Nous étions pour le maintien de la clause de compétence générale afin que chaque collectivité puisse continuer à intervenir dans les domaines facultatifs de son choix.

La compétence partagée mais non obligatoire inscrite dans un cadre général de clarification (comme le propose la loi NOTRe) risque d'isoler la culture.

La question posée aux collectivités aujourd'hui est leur volonté et leur capacité à travailler ensemble pour définir les politiques publiques ?

Un seul exemple existait jusqu'alors au niveau national avec le Conseil des Collectivités en Pays de la Loire (en présence de l'État). Une première CTAP vient d'être mise en place en Pays de la Loire avec la culture comme premier point à l'ordre du jour, et l'on voit qu'il y a un énorme travail de conviction des élus à entreprendre (d'autant que ce sont les chefs d'exécutifs qui siègent, pas les spécialistes culture).

Les attaques de nouveaux élus des dernières élections municipales obligent les professionnels à renommer le sens même de leur action.

L'État, garant de la diversité, de la création et de l'équité territoriale, se discrédite par son propre désengagement financier.

Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, conseillère régionale du Centre – Val de Loire

Certaines collectivités sont tentées de se désengager et l'État ne peut plus forcément agir contre ces décisions, allant parfois au bout du processus par son propre retrait pour signifier son désaccord. Les équilibres politiques sont alors fragilisés à la fois politiquement et économiquement.

Deux exemples à Orléans : la municipalité baisse son budget culturel de 10 % sous prétexte de la baisse de dotations de l'État alors que la répercussion est sans commune mesure; le Conseil Général du Loiret annonce unilatéralement son retrait complet du financement de la scène nationale d'Orléans lors du dernier conseil d'administration.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteuse en scène – Théâtre de l'Entresort

Dès sa nomination, on a demandé à la ministre de la Culture de faire travailler les préfets de région, mais leur intervention sur la cohésion de l'action publique n'a plus vraiment lieu. Il faut appuyer sur des politiques de long terme, de contractualisation durable.

Pour la loi NOTRe, on a demandé à ce que la présence de l'État soit garantie dans les CTAP. L'État n'étant plus prescripteur comme avant, on a considéré qu'il perdait de son influence, mais il faut que la politique culturelle soit enfin concertée.

Il reste la question essentielle de la consultation des professionnels autour de la CTAP.
Les attaques actuelles renforcent l'idée qu'il faudrait inscrire constitutionnellement la liberté de création et de programmation.

Cyril SEASSAU, directeur du SYNDEAC

Attention à la notion de « droits culturels » figurant dans un amendement voté au Sénat, qui pourrait être contradictoire avec les notions de liberté de création et de programmation.

Stéphane LECA, directeur de l'Onyx à Saint-Herblain

Notre rôle n'est pas tant de penser à leur place la politique à mener mais de les éclairer sur la manière de mener une politique.

Pierre ROBA, comédien, délégué SYNAVI Pays de la Loire

Il faudra, pour les politiques, regagner la confiance des professionnels après des déceptions accumulées.

C'est l'exercice démocratique qui est à réinterroger. Le cumul des mandats fragilise cet exercice.

Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, conseillère régionale du Centre – Val de Loire

Je suis pour le non-cumul des mandats aussi dans le temps, mais ça demande d'autant plus une formation efficace au début du mandat au contact des acteurs de terrain.

Il y a une interrogation générale sur le bilan de la décentralisation. Le temps des collectivités territoriales est plus rapide, plus souvent soumis au suffrage universel, alors qu'une politique demande du temps pour faire sentir ses effets. Les élus travaillent dans des domaines précis mais doivent garder la cohérence de toute l'action publique. Cela pose la question des limites du secteur culturel ?

Alain GRALEPOIS, vice-président de la Région Pays de la Loire en charge de la Culture

La question est: comment on construit une politique commune entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales ?

Les Régions, même si elles financent peu par rapport aux autres collectivités, peuvent donner un cadre cohérent aux politiques sur un territoire donné, à une échelle pertinente.

Construisons des outils pour élaborer les politiques culturelles avec les acteurs en respectant la place de chacun. La consultation des professionnels n'empêche pas que ce soient les élus qui décident in fine, mais éclairés par cette consultation.

Ils expérimentent en Pays de la Loire le Conseil des Collectivités. Pas facile à mettre en œuvre par les différences de sensibilités et de priorités politiques.

Les choix budgétaires sont la responsabilité de chacun des élus: la Région Pays de la Loire augmente son budget Culture par conviction du sens de cette action. On devrait discuter des choix budgétaires entre collectivités pour harmoniser, faire des choix équilibrés malgré les différences de priorités

Délégué SFA Pays de la Loire

Il faut redonner ses lettres de noblesse à la politique, qui ne doit pas être technique. Il y a des conceptions radicalement différentes de la politique et également de la culture. Ne cherchons pas à gommer les débats, affirmons les différences pour assumer des vrais choix. Tout le monde n'a pas la même notion d'État et de Nation, par exemple.

Marie-Odile BOUILLÉ, députée de Loire-Atlantique, vice-présidente de la commission Culture de l'Assemblée nationale

Les élus doivent se former au domaine dont ils ont la responsabilité. Il y a eu un renouvellement

important des élus, il y a effectivement un besoin de formation de ces nouveaux élus, qui passe aussi par les professionnels.

Personne ne parle de supprimer les DRAC, mais on peut s'inquiéter de leurs dotations budgétaires et de leur poids dans les futures configurations politiques.

Quand on regarde dans le détail le budget Culture du Ministère, on peut s'interroger sur le déséquilibre entre Paris et le reste du pays.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteure en scène – Théâtre de l'Entresort

Tout s'est structuré par empilement de structures et de réseaux, qu'il faut pouvoir rééquilibrer au profit des régions et de la banlieue parisienne.

Au-delà de son article 1, la loi sur la Liberté de création, l'architecture et le patrimoine est dépecée de vraies dispositions sur la création artistique.

Délégué SNAP CGT Pays de la Loire

La loi sur la Liberté de création est un enjeu démocratique important. On subit des atteintes intolérables à la liberté de création, de plus en plus par certains élus locaux, parfois par l'auto-censure des artistes eux-mêmes (comme récemment à l'exposition de Clichy-la-Garenne).

Nous avons besoin d'un lieu national où se retrouvent les professionnels pour aborder les questions sensibles actuelles : droits, liberté, moyens...

Guillaume GATTEAU, metteur en scène, délégué suppléant SYNDEAC Pays de la Loire

Ne mélangeons pas l'auto-censure par rapport à un pouvoir politique et les pratiques professionnelles d'auto-régulation à partir de critères objectifs.

Alain GRALEPOIS, vice-président de la Région Pays de la Loire en charge de la Culture

Un lieu de concertation existe en Pays de la Loire avec la CRCC, qui peut nourrir la Conférence des Collectivités. Elle a permis à des domaines de se structurer (par exemple, le livre ou l'audiovisuel) mais pas encore au spectacle vivant. Il faut investir ces lieux, les nourrir et voir si c'est repris dans les décisions politiques.

Bruno LOBÉ, directeur adjoint de la Scène nationale d'Orléans, délégué SYNDEAC Centre – Val de Loire

Le réseau FRACA-MA (Fédération Régionale des Acteurs Culturels Associatifs des Musiques Actuelles) est un bon exemple de structuration et de concertation des professionnels en région Centre.

Eric DE DADELSEN, directeur artistique – Théâtre de la Bouche d'Or

Dès qu'on parle de transversalité, on perd le repère ancestral de *intuitu personae*, ce qui déstabilise quand il s'agit de se rejoindre sur des problématiques communes.

Philippe LE GAL, directeur du Carré Magique à Lannion, délégué SYNDEAC Bretagne

Il y a un paradoxe actuel : on a conscience que le renouveau des élus nous oblige à renouer le dialogue, la structuration de la profession existe par des représentations efficaces, mais peu d'élus répondent à notre volonté de discussion.

On veut sortir d'un corporatisme dont on nous fait le procès, mais pour pouvoir œuvrer ensemble à l'élaboration de notre futur, il nous faut des espaces communs

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteur en scène – Théâtre de l'Entresort

La République a inventé de longue date des organismes de consultation. Même si on n'est pas structuré de façon homogène, les élus doivent instituer des modes de consultation par des mécanismes de

représentativité, avec des objectifs sur la durée.

Les syndicats du spectacle subventionné participent à une discussion serrée avec le cabinet de la ministre de la Culture et les associations d'élus sur l'invention d'une telle nouvelle institution et de ses enjeux.

Alain MICHARD, chorégraphe

Il y a eu une perte de sens politique et d'investissement des artistes au fil des décennies. D'où une difficulté de mobilisation des artistes à cause des contraintes qui pèsent sur eux individuellement.

Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, conseillère régionale du Centre – Val de Loire

Un champ de possibles s'ouvre à nous, avec des contraintes à dépasser. La situation est très compliquée (avec la sinistrose ambiante) mais on peut faire les choses autrement en changeant de paradigme, en coopérant entre domaines de l'action publique, entre territoires... Il y a beaucoup d'énergie positive qui s'exprime, il faut l'exploiter pour inventer un nouveau modèle de société, plus coopératif.

N'oublions pas que les élus sont des citoyens comme les autres, même s'ils prennent un mandat, qui n'est qu'un pouvoir provisoire.

Il y a une différence de temporalité et de compétence entre les élus et leurs services.

Patrice RABINE, administrateur – Théâtre de Folle Pensée

Il y a une vraie inquiétude sur les droits sociaux dans le secteur culturel. Un artiste sur deux en France est sous le seuil de pauvreté et ce sont aussi ces artistes qui interviennent partout dans les territoires, mais sans moyens. L'intermittence semble avoir aussi permis une part de l'émergence artistique.

Nadine VAROUTSIKOS, directrice de la Scène nationale de Saint-Nazaire

La déception à l'égard des politiques, c'est aussi de ne pas pouvoir partager les réflexions sur le fond politique, à propos de ce délitement démocratique, alors qu'on œuvre aussi pour cela à travers nos métiers.

Benoît BRADEL, metteur en scène – compagnie Zabranka

Ce qui s'est passé autour de l'intermittence est exemplaire : travailler ensemble dans ce temps de concertation, discuter et avancer ensemble avec des enjeux communs majeurs.

Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, metteuse en scène – Théâtre de l'Entresort

Plus qu'une envie commune de poursuivre ce processus de débat, il y a surtout une nécessité de travailler ensemble au vu des injonctions législatives et budgétaires.

RENCONTRE INTERRÉGIONALE

Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Théâtre National Bordeaux Aquitaine

10 février 2015

La réunion intersyndicale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes a réuni le 10 février 2015 au Théâtre National Bordeaux Aquitaine une centaine de professionnels, représentants du SNSP, de la CPDO, du SPI, du CIPAC, du SFA-CGT, de Territoire de cirque, du SNAM, de la CIP, du SYNDEAC ainsi que d'autres artistes, de professionnels de l'art et la culture comme de l'éducation populaire. Cette réunion, précédée d'une réunion interne des adhérents du SYNDEAC des trois régions, s'est tenue en présence d'élus, de représentants d'élus, et d'instances régionales.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET BUDGÉTAIRE, SES EFFETS SUR LE SECTEUR

La loi MAPTAM avait rétabli la clause de compétence générale, c'est-à-dire la possibilité pour chacune des collectivités à intervenir sur les compétences qui ne sont pas expressément attribuées à un échelon. Avec cela est née la possibilité de délégation de compétences qui a été mise en œuvre dans le Pacte Bretagne: il s'agit de la possibilité pour une collectivité territoriale de gérer une compétence au nom de l'État. Cela suppose la mise en place d'une gouvernance (les Conférences Territoriales de l'Action Publique - CTAP), à laquelle il n'est pas prévu d'associer les professionnels, mais aussi, potentiellement, de la désignation de chef de filat.

*La délégation rendue possible par
la loi n'est pas un détail.
Qu'en sera-t-il de la politique
de création si la Région demande
la compétence sur les industries
culturelles et créatives ?*

Catherine Texier, directrice de l'Artothèque du
Limousin, présidente du CIPAC
et membre du SYNDEAC.

La réforme des régions va entraîner le regroupement des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en une seule au 1er janvier 2016. Cette fusion implique potentiellement une nouvelle carte d'implantation des services, de nouveaux interlocuteurs, mais aussi et surtout un report du calendrier d'adoption du budget 2016 (repoussé au 31 mai): a priori toutes les conventions avec les conseils régionaux seraient donc caduques au 31 décembre 2015. Dans un moment de refonte des politiques publiques, d'harmonisation des dispositifs et de péréquations des budgets, ces incertitudes concernant les financements régionaux ne peuvent être que source d'inquiétude pour la pérennité des projets culturels.

La loi NOTRe va abandonner la compétence générale. Alors que le SYNDEAC, rejoint par l'ARF, réclamait une compétence obligatoire et partagée pour la Culture, les départements (ADF) s'y opposaient car ils soupçonnaient les régions de vouloir un chef de filat. La loi a finalement maintenu l'idée de la compétence partagée pour la culture, le sport et le tourisme: une compétence non obligatoire donc, qui risque de devenir le parent pauvre des politiques publiques, face à des compétences obligatoires exclusives, et donc absolument prioritaires. L'idée d'un guichet unique est également introduite, c'est-à-dire la possibilité pour un échelon d'être le réceptacle de la gestion des dossiers de subventions et potentiellement de la décision publique, soulevant de vives inquiétudes pour les professionnels concernant l'équité des territoires en fonction des bascules démocratiques.

Le Sénat a présenté trois amendements à cette loi qui concernaient le secteur culturel. Ils ont fait l'objet de débats avant d'être retoqués par l'Assemblée nationale: l'introduction dans la loi des droits culturels, la création systématique de commissions Culture au sein des CTAP, et enfin un amendement précisant que seul l'État pouvait bénéficier de la délégation de compétence. En revanche, le Sénat a entériné la création d'un Haut conseil des territoires: lieu de concertation entre le gouvernement et les représentants des collectivités territoriales sur toutes les questions relatives à la gestion locale, sur le modèle du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) créé par Catherine Trautmann et remis en place par Aurélie Filippetti.

*Le faible poids des budgets culturels
(aux alentours de 2%) rend possible
leur préservation, cela relève du choix
politique.*

Pierre DIEDERICHS, président
de la commission culture
du conseil général de Corrèze

Dans le même temps, les baisses de dotations de l'État aux collectivités territoriales, en l'absence de tout levier pour augmenter les recettes, entraînent des désengagements importants de certaines partenaires: leur effort portant prioritairement sur les compétences obligatoires, certains sacrifient les budgets culturels - les baisses de subventions aux structures ont atteint un stade historique, d'autres réorganisent leurs soutiens à la culture en fonction des objectifs premiers (équité sociale ou équité territoriale, mais également animation du territoire et valorisation de la métropole).

Enfin, la Revue des missions de l'État pourrait remettre fortement en cause l'équité territoriale, ce qui est une question centrale pour notre secteur. C'est une réforme de l'action de l'État et un potentiel «mercato» des compétences en DRAC.

De manière générale, la réforme des territoires, liée à la construction européenne, induit un modèle plus fédéral tout en conservant le modèle républicain de la Nation: le secteur culturel peut être emblématique de cela et être porteur d'innovation en matière de coordination de l'action publique, avec un État qui accompagne les politiques publiques sans nécessairement en être le prescripteur. Il est néanmoins indispensable que l'État soit impliqué, afin d'éviter que les élus territoriaux ne réorientent les politiques artistiques et culturelles en direction de l'événementiel.

UNE CÉSURE ENTRE LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

Les professionnels des arts et de la culture relèvent leurs difficultés à défendre auprès des collectivités territoriales une politique de soutien à la création et l'importance cruciale de la présence artistique sur les territoires.

*Ce « quelque chose » qui est intervenu
il y a une dizaine d'années,
nous l'appellerons donc la « disparition
des lucioles ».*

Pier Paolo PASOLINI, «*Le vide du pouvoir en
Italie* », Corriere della sera, 1^{er} février 1975, cité
par **Christine DORMOY**, directrice de la
compagnie Le grain et la voix et déléguée
suppléante SYNDEAC Aquitaine.

La situation des compagnies, en état de survie, a été particulièrement mise en avant. Ces structures, dont beaucoup n'ont aucune visibilité au-delà de trois mois, subissent non seulement les baisses de subventions des collectivités territoriales, mais aussi celles des structures qui ne conservent que peu de budget artistique, dont les capacités de co-production sont réduites à peau de chagrin, et qui n'hésitent plus à rogner sur les budgets des productions, et ceci dans un contexte de suspicion permanent de la part de Pôle Emploi en direction des intermittents. À l'heure de tout ce qui a été construit se déconstruit, ce qui est à l'œuvre est une forme d'autocensure opérant sur les choix artistiques : les artistes calculent leurs projets pour qu'ils rentrent dans les critères. Disparaissent le subversif et l'inattendu, ce que l'artiste a à apporter à la société. Ce rapport de consommation transforme profondément les artistes.

Cette césure est ressentie comme un manque de considération des élus sur ce que les artistes apportent à la compréhension du monde contemporain. Les destinées de projets et d'artistes sont en jeu, comme le sont la place fondamentale de l'artiste dans la société, la responsabilité des structures qui les accompagnent et celle des élus qui les financent.

*Il est nécessaire de reposer
notre légitimité tout le temps.
Le lien avec les politiques est
à reconstruire.*

Frédéric DURNERIN, directeur du centre
culturel Agora à Boulazac, président de
Territoire de Cirque

L'art est là pour présenter aux publics des choses qu'ils n'attendent pas et les professionnels de la culture sont les plus à même de faire ce travail. Or, on constate que certaines collectivités territoriales se positionnent de plus en plus en tant qu'opérateur direct (la région Poitou-Charentes, notamment), infléchissant le périmètre du budget Culture au détriment de projets de création ou d'accompagnement des publics.

Les professionnels s'inquiètent également de la continuité territoriale des politiques de la culture sur ce nouveau périmètre géographique, notamment pour les territoires les plus ruraux ou les plus éloignés, dans un contexte d'affirmation de la métropole bordelaise. Ils constatent la faiblesse du maillage des structures en capacité de coproduire en Aquitaine et alors que la DRAC et la Région Limousin semblent soutenir particulièrement un secteur (l'art contemporain) plutôt que la présence de la création dans son ensemble sur ce territoire.

La société a un urgent besoin d'ouvrir le débat sur la culture, en ce qu'elle porte une responsabilité sociale plus large. De la même façon qu'il ne faut pas opposer les institutions et le peuple, il est important de ne pas nier la proposition artistique (l'offre culturelle) comme réponse aux besoins du territoire et des ses habitants.

LES BESOINS DU SECTEUR

Les professionnels de la culture s'accordent à considérer que ce moment particulier de la construction régionale est l'occasion de repenser les politiques publiques sur le territoire et appellent de leurs vœux :

- La reconnaissance par les élus de l'expertise et de la légitimité des structures culturelles implantées localement et au sein du réseau professionnel pour porter l'action artistique et culturelle sur le territoire.
- La mise en place d'une concertation des élus et services de tous les échelons de collectivités territoriales présents en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, à laquelle concourent les organisations professionnelles, et dont le cadre serait établi collectivement, comme lieu nécessaire de dialogue, espace de travail produisant des éléments constructifs permettant la mise en place d'une politique culturelle cohérente.
- L'intégration de cette politique culturelle au projet de territoire avec la mise en place d'une phase de diagnostic préliminaire associant aux élus, aux artistes et aux structures, les secteurs de l'éducation populaire et du social.
- La reconnaissance par les élus des acquis de la décentralisation culturelle et du travail qui a déjà été mené par les professionnels en termes d'implantation territoriale et de mise en réseau, afin que le projet de développement culturel sur le nouveau territoire s'appuie sur les collaborations d'ores et déjà existantes et une cartographie précise de la présence artistique.
- Une réflexion approfondie sur le secteur culturel au sein de la future grande région n'opposant pas le secteur des industries culturelles et créatives locales (éditeurs indépendants, libraires, producteurs indépendants, petits labels, etc.) à celui de la création et de l'action artistique et culturelle : tous sont également essentiels à la vitalité d'un territoire.
- L'implication des élus, qui doivent conserver leur rôle de décideurs : les professionnels ont eu à plusieurs reprises l'occasion de constater que l'implication des élus transforme profondément la dynamique de dialogue avec les professionnels et celle de la mise en œuvre des politiques publiques.
- La mise en place d'une commission Culture dans la future CTAP Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes au sein de laquelle siègerait l'État (représenté par la DRAC), avec une attention particulière à l'équité des territoires et en dialogue avec les professionnels.
- La clarification que le guichet unique sera une simplification administrative et non une centralisation de la décision politique.
- La reconnaissance du secteur des arts plastiques comme partie intégrante du champ de la création par son intégration au CNPS et au COREPS : le secteur des arts plastiques n'étant pas encore une branche professionnelle, il n'est pas représenté au sein des instances paritaires.
- L'association des collectivités territoriales à la Conférence pour l'emploi de septembre 2015. Le budget débloqué initialement pour la compensation du différé d'indemnisation des intermittents du spectacle (100 millions) qui sera rebasculé vers une structuration de l'emploi doit non seulement profiter aux

lieux mais aussi aux emplois structurants en compagnie, ce doit être également l'occasion de réfléchir à des formes de partage et aux coopératives d'emplois pour les toutes petites entreprises.

- Une définition rapide du cadre de négociation de l'assurance chômage entre l'interprofessionnelle et le secteur professionnel afin que les conditions de la prochaine négociation soient réunies.

ACCUEIL DE LA PROPOSITION DE CONCERTATION PAR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DE LA RÉGION AQUITAINE ET CANDIDAT PS AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES DE DÉCEMBRE 2015.

Frédéric VILLCOQ, conseiller culture du président du Conseil régional d'Aquitaine, a annoncé aux professionnels réunis à cette occasion la mise en place d'une concertation des trois conseils régionaux portant sur la Culture, à laquelle seraient associés les professionnels. Il a précisé que la première chose avait été de faire valider les modalités de ce dialogue entre les trois collectivités, en établissant un certain nombre de règles en termes de financements comme d'organisation.

Les représentations professionnelles se sont largement félicitées de la mise en place de cette concertation et se sont engagées à y participer :

Catherine TEXIER, présidente du CIPAC, a souhaité qu'en soit rapidement communiquées les modalités. Madeleine LOUARN, présidente du SYNDEAC, a rappelé que la méthodologie de la concertation, tant en termes de clarification du sens que d'organisation de la représentativité, serait largement garante de son succès.

Solange CHARLOT, représentante du SNSP en Limousin, a souligné l'urgence du lancement des travaux de cette instance de concertation, afin d'éviter un arrêt de l'activité des structures les plus fragiles en décembre 2015.

Pierre DIEDERICHS, président de la commission culture du conseil général de Corrèze, a enfin rappelé qu'il était nécessaire de travailler également à l'articulation de l'échelon régional avec les départements et les intercommunalités.

PLAN DE TRAVAIL INTERSYNDICAL

Dès la réunion interne au syndicat, qui s'est tenue le matin, les adhérents du SYNDEAC se sont accordés à constater que la réflexion ne pouvait à présent plus se détacher de ce contexte territorial élargi. Il faut donc poursuivre en interrégionale ce travail d'inventaire des méthodologies de concertation et des orientations que semblent prendre ces territoires concernant la répartition des compétences, et faire un bilan de la situation des dispositifs et financements publics du spectacle vivant et des arts plastiques sur ces territoires.

Une réflexion commune doit être menée à l'échelle intersyndicale, élargie aux structures du secteur social, afin de rappeler l'importance de la place de l'Art, de rendre visible ce maillage qui est notre force, de mettre en valeur la cohésion et la solidarité du réseau dans sa transversalité (action culturelle, éducation artistique), et de travailler ainsi à une affirmation du service public de la culture. Il est nécessaire de travailler ensemble à l'identification de dangers potentiels et à une définition du mode de développement souhaité. Il sera ainsi proposé des formes de travail intersyndical et demandé des espaces de concertations structurés.

Il s'agit, pour le secteur des arts et de la culture, de se montrer force de proposition en organisant rapidement une concertation spécifique, soulignant la solidarité interdisciplinaire, et de travailler la perception et la visibilité de notre secteur. Ces propositions pourront notamment se baser sur celles présentées par les syndicats pour la loi de programmation culturelle qui aurait dû voir le jour.

DEPUIS

Les adhérents du SYNDEAC et du SNSP se sont réunis une première fois le 23 mars à Angoulême afin de constituer formellement une plateforme de réflexion dégageant un cadre, une méthodologie et des objectifs à la rédaction de propositions sur la refonte des politiques publiques de la Culture au moment du changement d'échelle territoriale.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- À quoi tenons-nous ?
- Nouvelles coopérations
- Présence artistique
- Equité des territoires
- Rôle de l'État

Ce groupe de travail, qui affirme la force de solidarité et donc de réflexion collective du secteur, est plus largement ouvert aux professionnels et aux élus des trois régions. Il s'est depuis réuni mensuellement (le 20 avril à l'OARA à Bordeaux, le 20 mai aux Francophonies en Limousin à Limoges et enfin le 9 juin au TAP-Théâtre Auditorium de Poitiers) pour échanger sur l'avancée de leurs travaux.

Dans le cadre de ces réunions, les membres du groupe de travail ont notamment établi un tableau complet des financements du spectacle vivant sur les trois régions, permettant la comparaison des trois budgets, de mettre en valeur la part de ces budgets dévolue à la Culture en général et au spectacle vivant en particulier, et observant les dispositifs et les financements assortis, par thématique :

- soutien aux artistes à l'international,
- aides à l'écriture,
- aides à la coproduction et à la diffusion pour les lieux,
- aides à la coproduction et à la diffusion pour les compagnies,
- aides à la résidence,
- aides au fonctionnement des équipes artistiques,
- aides au financement des structures de diffusion,
- aides aux festivals,
- aides à l'éducation artistique et culturelle,
- aides aux formations artistiques supérieures,
- aides aux compagnies conventionnées pour les équipements artistiques.

Les membres du groupe de travail ont rencontré Frédéric Villcoq, conseiller culture auprès d'Alain Rousset, actuel président de Région Aquitaine et candidat en décembre 2015, ainsi qu'Arnaud Littardi, DRAC Aquitaine. Ils ont en revanche déploré que la Région Poitou-Charentes et la Région Limousin ne partagent pas les diagnostics qu'ils ont effectués, et que l'observatoire de Poitou-Charentes s'inscrive dans un calendrier bien plus tardif que celui demandé par les professionnels. Il est également à noter que seule la Région Poitou-Charentes dispose d'un COREPS et qu'à ce jour, il n'y a pas de garantie du maintien de cette instance ou de son élargissement à la nouvelle échelle territoriale.

RÉUNION INTERSYNDICALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET DE LA CULTURE

Théâtre du Nord - CDN Lille Tourcoing

16 février 2015

La réunion intersyndicale Nord-Pas-de-Calais Picardie s'est tenue en présence de 320 personnes dont d'une vingtaine de réseaux et syndicats issus des secteurs du théâtre, de la danse, du cirque, de la musique, des marionnettes, des arts plastiques et du livre. Etaient présents plusieurs partis politiques : Front de Gauche, Parti Communiste, Europe Ecologie Les Verts et l'UDI, et parmi les collectivités, le Conseil régional de Picardie (Directeur adjoint des affaires culturelles), et certains conseils généraux également. Tous, présidents, vice-présidents et techniciens des Conseils Régionaux et des Conseil Généraux mais aussi les DRAC et les députés des territoires Picardie et Nord Pas-de-Calais, ont reçu le compte rendu de la réunion.

La synthèse plus bas, issue de cette rencontre, a été co-signée des organisations suivantes : le SYNDEAC (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles), le Synavi (Syndicat des arts vivants, regroupant des compagnies artistiques indépendantes), le SNSP (Syndicat national des Scènes publiques), le SFA/Synptac-CGT 5962, l'Intersyndicale CFDT-Culture/SUD Culture Solidaires de la DRAC Picardie, Coordination des Interluttants 59/62, Coordination AILP (Artistes Intermittents en Lutte en Picardie), le CIPAC Fédération des professionnels de l'Art contemporain, Actes Pro Association des compagnies professionnelles en Picardie, 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain, le Réseau de Scènes en Picardie, la FRAAP Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens, Le RésO Picardie, les Réseaux cinéma et éducation aux images de la région Nord – Pas-de-Calais, Le RAOUL Réseau des Musiques Actuelles en Nord/Pas-de-Calais, le Patch Réseau des Musiques Actuelles en Picardie, Territoires de Cirque réseau national de lieux de production et de diffusion fondé par les Pôles Cirque, Artoiscope réseau des professionnels de l'Art et des Spectacles en Artois le Collectif Jeune Public Nord – Pas-de-Calais, Nord – Pas-de-Calais en Scène, le CR2L Picardie Centre Régional Livre et Lecture et des artistes et collectifs indépendants.

Alors même que le monde plonge peu à peu dans l'obscurité des fanatismes, des intolérances, des exclusions et des égoïsmes, et que, plus que jamais, les enjeux du service public de l'Art et de la Culture comme espace de résistance à la barbarie devraient être revendiqués, défendus et portés par tous, le principe politique fondateur de ce service public qui pose que l'art (tout particulièrement la création contemporaine) et la culture doivent échapper aux seules lois du marché est brutalement remis en cause par certains. Cette remise en cause se fait au prétexte d'économies dérisoires (au mieux), de

rentabilisation électoraliste ou (au pire) dans une sorte de guerre idéologique contre les enjeux mêmes du service public de l'Art et de la Culture.

Face à ces voix qui appellent avec hypocrisie et fausseté à une libéralisation de l'Art et de la Culture, face à ces autres voix qui par intérêt ou aveuglement appellent à un infléchissement du service public de l'Art et de la Culture vers l'activité de loisirs et de divertissements, plus de 350 acteurs culturels de la grande Région Nord – Pas-de-Calais / Picardie se sont réunis au Théâtre du Nord le 16 février dernier pour interpeller l'État, les élus, et les partis politiques présentant leurs candidats aux prochaines élections.

Les événements dramatiques du début d'année ont grandement ébranlé la société française dans son ensemble. Avec un peu de recul, ils nous interrogent sur les manquements qui ont permis ce drame car dans ces crimes, c'est bien la liberté de création qui a été touchée. Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'un avenir commun. Il nous faut encore et toujours agir, parler, éduquer, travailler, écrire, jouer, penser... Les politiques publiques de l'Art et de la Culture représentent sur ce point précis un enjeu déterminant.

Ici, comme partout en France, la place des artistes dans la société est mise à mal avec les risques forts d'effondrement des financements publics. Par ailleurs, nous restons attentifs et vigilants sur les choix politiques qui seront faits sur la question de l'intermittence. Ainsi, les derniers engagements du gouvernement qui souhaite l'inscrire dans la loi en milieu d'année sont des signes que nous suivons avec attention. Mobilisés et unis, nous voulons que les projets de réforme (réforme territoriale, réforme de l'État) soient le reflet de l'affirmation par les partenaires publics d'un réel projet de société où la Culture aura toute sa place, émancipatrice et éducative, partagée et créative.

Nous défendons et nous voulons :

- Une reconnaissance du service public de l'Art et de la Culture comme espace d'élaboration de la pensée critique.
- La protection et la professionnalisation de celles et ceux qui ont choisi de faire métier de leur art (le statut de l'intermittence du spectacle étant un exemple menacé des conquêtes sociales).
- Un service public de l'Art et de la Culture défini dans le cadre d'une politique nationale en partenariat avec les collectivités territoriales.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CULTURE

Artistes, enseignant(e)s, universitaires, directeurs(trices) des structures culturelles, représentant(e)s de réseaux d'éducation populaire, du cinéma, du livre, nous sommes mobilisés parce que nous refusons que les réformes en cours affaiblissent les politiques publiques de l'art et de la culture. Venus du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, nous voulons que la future grande région s'invente avec nous.

LA POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE

La théorie du service public basée sur celle de la solidarité sociale a été bâtie à l'époque où devait se construire une philosophie politique et juridique s'opposant au modèle libéral de l'État. La politique culturelle française a réellement pris son envol avec la création en 1959 par André Malraux du ministère des Affaires culturelles qui affirme un désir de démocratisation de la culture, une volonté égalitaire qui se concrétise par deux politiques : la protection sociale pour les artistes et l'accès pour tous à la culture. Au fil des décennies, un maillage territorial d'une finesse inégalée a pu se développer grâce à une compétence partagée entre chaque échelon territorial, des dispositifs complémentaires et des financements croisés. À travers tous les territoires, une multitude d'équipes artistiques, de

nombreux lieux et événements culturels ont permis une grande diversité qui tient compte des enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture.

LES ENJEUX DU SERVICE PUBLIC DE L'ART ET DE LA CULTURE

Nous assistons à une situation inédite : démantèlement du service public, restriction des acquis sociaux, inégalités territoriales, volonté de réduire la culture aux seules industries culturelles afin d'en faire un produit de consommation et de « marketing », diminutions budgétaires, désengagement politique. À tout cela, s'ajoutent les attaques régulières contre le dispositif d'assurance chômage des intermittents. Le « régime des intermittents » concerne les artistes et les techniciens des secteurs du spectacle vivant, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel. Par ailleurs, alors que les artistes et les techniciens sont de plus en plus sollicités pour des activités d'éducation artistique et culturelle et de transmission des savoirs, ces activités ne sont valorisées au titre de l'intermittence que pour un nombre d'heures très limitées.

Les artistes plasticiens quant à eux, fiscalement assimilés à des travailleurs indépendants, bénéficient de droits sociaux proches de ceux des salariés mais n'ont ni de droit au chômage, ni de reconnaissance des accidents du travail. La méconnaissance de leur statut aux caractéristiques si spécifiques engendre une précarité chez les artistes-auteurs et la multiplication de pratiques contractuelles illégales qui les affaiblit. Et alors que l'éducation artistique et culturelle est régulièrement dépeinte comme « indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances », les moyens n'ont jamais été réunis pour un Plan ambitieux à la hauteur de ces enjeux. Ceux qui en ont la responsabilité tentent d'oublier (et de nous faire oublier) les principes fondateurs du service public de l'Art et de la Culture. Au prétexte d'économies dérisoires, de rentabilisation électoraliste ou dans une sorte de guerre idéologique contre les enjeux mêmes du service public de l'Art et de la Culture, des théâtres ferment, des subventions baissent et on assiste à un infléchissement du service public de l'Art et de la Culture vers l'activité de loisirs et de divertissements.

L'Art et à la Culture jouent un rôle central. **Pour cela, nous demandons :**

- L'aboutissement de la Loi d'orientation pour la création artistique qui doit affirmer notamment dans ses exposés que La Nation reconnaît à l'Art et à la Culture un rôle central qui justifie et explique l'intervention pérenne de l'État, nécessairement accompagnée d'une loi de programmation
- L'inscription de la culture dans la réforme territoriale comme une responsabilité partagée et rendre l'exercice de sa compétence obligatoire
- La pérennisation du régime spécifique d'assurance chômage de l'intermittence par la prise en compte des préconisations des organisations professionnelles basées sur un principe mutualiste et solidaire
- La création d'un Conseil national des professions des arts visuels et la mise en place d'une régulation pour les artistes et les travailleurs indépendants de ce secteur
- La mise en œuvre d'un Plan de développement pour l'éducation artistique et culturelle financé par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales
- La création d'un espace de travail pérenne entre les élus et les représentants des secteurs artistiques et culturels afin de définir et accompagner les politiques publiques à chaque échelle du territoire de la future grande Région
- Un schéma de développement culturel régional tenant compte des enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture.

RÉFORME TERRITORIALE, RÉFORME DE L'ÉTAT

Nous sommes tous mobilisés et unis pour nous assurer que les projets de réforme (réforme territoriale,

réforme de l'État) soient bien le reflet de l'affirmation par les partenaires publics d'un réel projet de société où la Culture aura toute sa place, émancipatrice et éducative, partagée et créative. Nous refusons que les réformes en cours affaiblissent les politiques publiques de la culture par une baisse drastique des moyens. Redistribution optionnelle des compétences, affaiblissement ou disparition possible des DRAC, hypothèse du guichet unique, compétition entre les régions: c'est l'équité républicaine des territoires qui est en jeu. Nous exigeons une compétence culturelle obligatoire et partagée pour chaque collectivité territoriale.

ECOSYSTÈME ARTISTIQUE ET CULTUREL FRANÇAIS

La politique culturelle a été dès l'après-guerre l'une des premières politiques décentralisées. Les lois successives de décentralisation ont permis aux différents échelons territoriaux (Région, Départements, Intercommunalités, Communes) de s'emparer de la compétence culturelle, la clause de compétence générale permettant aux collectivités de se saisir de toutes les affaires qui leur sont propres au-delà des compétences obligatoires imposées par la loi. Des politiques culturelles se sont déployées à tous les échelons territoriaux donnant naissance à un maillage, à un écosystème culturel extrêmement riche et diversifié associant équipements structurants, lieux intermédiaires, compagnies et artistes auteurs.

LES DYNAMIQUES DE LA DÉCENTRALISATION

1. Un contexte budgétaire contraint: Si le premier ministre a annoncé une stabilisation des crédits de la culture à partir de 2016, celle-ci fait suite à plusieurs années de baisse (4,5 % en 2013, plus de 2 % en 2014). Par ailleurs les collectivités locales sont durement touchées par une baisse sans précédent des dotations qu'elles reçoivent de l'État (11 milliards en trois ans, dont 4 milliards dès 2015).

2. Une réforme de l'État: le ministère de la Culture – comme l'ensemble des ministères – procède à une nouvelle revue de ses missions, avec comme finalité clairement affichée, certes d'améliorer le travail de ses services, mais aussi de déléguer à des collectivités locales une partie des missions qui sont les siennes, voir d'en abandonner d'autres.

3. Une réforme territoriale

Trois lois successives dessinent une profonde réforme des territoires:

- La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui voit la montée en puissance des Métropoles, l'affirmation de la notion de chef de file sur certaines politiques, la possibilité du transfert ou de délégations de certaines compétences de l'État aux collectivités locales ou des Départements aux Métropoles.
- La loi qui porte fusion des 22 régions actuelles pour aboutir à la formation de 13 grandes régions.
- La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) en cours de discussion à l'Assemblée nationale qui a pour objet de revoir et clarifier la répartition des compétences entre les collectivités.

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

La logique à l'œuvre, aussi bien dans la revue des missions de l'État que dans la réforme territoriale, est essentiellement une logique d'optimisation, de baisse des coûts de l'action publique, une politique d'austérité. Nous sommes loin d'un réel acte 3 de la décentralisation plaçant en son cœur une architecture institutionnelle et politique permettant le déploiement de projets de territoire cohérents et efficaces bénéficiant à tous, notamment aux territoires les plus défavorisés.

POUR DES RÉFORMES JUSTES ET NÉCESSAIRES

Pour pouvoir être considérée comme une étape supplémentaire de la décentralisation, la réforme doit être assortie d'une fiscalité qui tienne compte des compétences attribuées à chaque collectivité (la question de l'autonomie financière et fiscale des Régions n'est par exemple pas abordée). Elle doit aussi

être accompagnée d'une réforme des modes d'exercice démocratique: le mode d'élections des représentants des métropoles et des CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique: instance de coordination sur l'exercice des compétences) doit être débattu. La loi NOTRe est en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Nous tenons à saisir ce moment pour dire la réforme territoriale qui nous paraîtrait juste et nécessaire pour maintenir et développer la richesse de notre écosystème artistique et culturel français.

POUR CELA, NOUS DEMANDONS

1. Au législateur :

- de faire de la culture une compétence obligatoire partagée pour l'ensemble des échelons territoriaux de la nouvelle organisation territoriale. Partagée parce que ce partage est une garantie de l'indépendance des acteurs culturels qui ne dépendront pas du bon vouloir d'une seule puissance publique, d'un seul élu. Obligatoire pour permettre à toutes les collectivités, quelles que soient leurs tailles et leurs ressources, de se saisir de la question culturelle et de son inscription dans un projet de territoire. Sans compter que dans un contexte budgétaire tendu, la réduction du nombre de collectivités compétentes se traduira inmanquablement par une réduction des moyens dévolus aux politiques culturelles.
- d'exclure la culture de la possibilité de mutualisation des services entre collectivités. Dans un souci de mutualisation des moyens, il est prévu que les Départements et Régions puissent mutualiser leurs services pour certaines compétences. Cette mutualisation dont la seule motivation est celle de l'économie budgétaire est un facteur supplémentaire de réduction de la diversité des interlocuteurs des acteurs culturels.
- d'exclure la culture de la possibilité de délégation de compétence entre collectivités. Toujours dans un souci d'économie et d'efficacité les collectivités auront la possibilité de déléguer par convention certaines compétences à d'autres collectivités. Ce mouvement aurait aussi pour conséquence de réduire la diversité des interlocuteurs et des accompagnements possibles pour les artistes et les acteurs culturels en général.
- de réaffirmer le rôle de l'État stratège et de ses services déconcentrés (DRAC) en matière de politique culturelle. L'État doit être le garant de l'équité républicaine entre les territoires et soutenir les collectivités peu dotées en moyens propres pour développer des projets de territoires adaptés. Il doit aussi affirmer une vision stratégique au service d'un développement harmonieux des territoires dans une logique de coopération plutôt que de compétition stérile.
- d'associer les acteurs culturels aux CTAP (conférence territoriale de l'action publique). Ces instances qui auront pour vocation de coordonner les politiques publiques et de construire les projets de territoire s'enrichiront, pour ce qui est de la construction des politiques culturelles, de l'expertise des acteurs eux-mêmes.
- de réaffirmer la valeur normative des droits culturels (proclamés par la Déclaration des droits de l'homme reprise par la Constitution de la Vème République, garantis également par la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne) comme base pour les politiques culturelles sur les territoires ainsi que la responsabilité commune et partagée de l'État et des collectivités pour leur application sur tous les territoires.

2. Aux élus des collectivités territoriales de :

- se saisir pleinement de la compétence culturelle, de la revendiquer dans les débats en cours autour de la réforme territoriale
- poursuivre dans la tradition humaniste qui reconnaît à l'Art la fonction émancipatrice d'utopie vivante nécessaire en chaque individu et au centre de notre société. La culture, de même que

l'éducation sont les ferments à cultiver si nous souhaitons construire une société d'individus aptes à accueillir positivement la complexité d'un monde ouvert plutôt qu'une société du repli sur soi

- s'appuyer sur ces réformes pour co-construire un schéma territorial ambitieux à différentes échelles (locale, régionale et nationale) qui se déclinera à travers les selon différents réseaux dédiés à la création et à la diffusion, labellisés ou non.

3. À toutes et tous de :

Souhaiter que les réformes territoriales soient réalisées dans le souci de construire des projets de territoires adaptés pour tous suppose aussi d'investir l'Espace politique européen.

Ainsi la montée en puissance des Régions est aussi une conséquence de l'organisation territoriale des politiques européennes. Les Régions deviennent autorité de gestion des programmes opérationnels européens.

Dans un souci de cohérence, elles tendent à harmoniser leurs politiques régionales avec les priorités fixées par les politiques européennes qu'elles gèrent. Les programmes opérationnels européens d'aujourd'hui sont la traduction de la stratégie 2020 de l'UE, définie au lendemain de la crise financière de 2008. Cette stratégie pour une croissance durable et inclusive est clairement d'inspiration libérale. Elle exclut les objectifs culturels des objectifs stratégiques de l'UE, alors même que l'article 167 du Traité de Lisbonne fait de la culture l'un des piliers de la construction européenne.

Les discussions sur la stratégie 2020-2030 de l'UE débutent aujourd'hui.

Il est par conséquent essentiel à tous niveaux de considérer que l'espace européen est un espace politique à investir. Il nous appartient à tous, État, élus, acteurs culturels, d'investir cet espace politique dont les choix impactent très directement les réformes territoriales en cours et les orientations à venir des politiques publiques de notre État et de nos collectivités territoriales.

LA CRÉATION ET « LE PEUPLE » : CE QUI VIT ET CE QUI EST À FAIRE VIVRE

En 2014 et en 2015, les cas de fermeture de lieux artistiques et culturels, d'annulation de festivals, de remise en cause de projets, de programmations, de réduction des budgets se sont multipliés. Ce qui est attaqué aujourd'hui c'est un service public de l'art et de la culture garantissant un lien non soumis aux critères exclusifs de rentabilité entre le public, les créateurs et les lieux, et ce du plus petit territoire à la plus grande métropole. Ce qui est attaqué aujourd'hui, ce sont les chemins de traverse d'une poétique déroulée au jour le jour par les acteurs d'une diversité culturelle : artistes, directeurs de lieux, techniciens, médiateurs culturels... Ce qui est attaqué aujourd'hui, c'est la possibilité pour le spectateur d'avoir cette relation de proximité avec celui qui fait, avec celui qui fabrique, avec celui qui transmet, et celle-ci est irremplaçable, car c'est un lien avec l'humain.

QUELLE SOCIÉTÉ VOULONS-NOUS ?

À ceux qui considèrent la création artistique comme un ensemble de produits uniquement quantifiables au regard de leur performance commerciale et du spectre de leur audience, à ceux qui désignent l'artiste comme élitiste, éloigné du peuple, nous opposons ce lien permanent avec l'humain. C'est lui qui fait depuis des décennies ce qu'on appelle la démocratisation culturelle, et qui traverse toute l'histoire d'une décentralisation que défendent et qu'assument aujourd'hui encore chaque jour, sur tous les territoires, créateurs et a fortiori responsables de lieux artistiques et culturels. C'est lui qui noue une relation avec une multitude de personnes toutes classes sociales, toutes générations, toutes

origines confondues. Il faudrait pouvoir recenser toutes les expériences, toutes les rencontres, toutes les actions, toutes les créations qui disent la richesse, l'importance, la force et la vitalité de cette démocratisation culturelle toujours en actes.

Évaluer une telle démarche qui n'a de cesse de travailler sur la cohésion d'une société à l'aune unique de la rentabilité et de l'audience, revient à nier son histoire et son sens, c'est-à-dire à la tuer. On a parlé d'un échec de la démocratisation culturelle, mais qui parle de l'échec d'une idéologie toute entière fondée sur « l'avoir » ? Comment accepter ce constat cynique et mensonger dans une société où la précarité gagne, précarité physique et précarité morale ?

LA DIVERSITÉ FONDE UN ÉCOSYSTÈME VIVANT

À l'heure où certains dangers d'uniformisation de la pensée, de recroquevillement communautaire, de standardisation des offres menacent, nous revendiquons l'ouverture à travers la diversité des écritures, des genres, des formes, des disciplines, des créations, et des lieux de leurs rencontres avec le public. Nous n'opposons pas le petit au grand, le haut au bas, le divertissant au « cérébral », nous les réclamons toutes les couleurs et leurs complémentarités, nous n'excluons ni l'un ni l'autre, nous voulons que l'un et l'autre vivent et se déploient chacun dans sa spécificité, dans son originalité, dans son économie. Ce qui nous inquiète dans les industries culturelles, ce ne sont pas les industries culturelles, c'est le fait qu'on veuille juger aujourd'hui à l'aune de leur seul paradigme un service public de l'Art et de la Culture. Ce qui nous inquiète dans le divertissement, ce n'est pas le divertissement, c'est le fait qu'on ne veuille plus juger une création qu'à l'aune de sa capacité à divertir.

Que penserait-on d'une offre politique qui peu à peu prendrait la forme d'un parti unique ? Cela serait-il bon pour la société et le peuple ? Certainement pas ! Notre parti pris, on l'aura compris, est évidemment le contraire. Les divers endroits de création, de diffusion et de relation où nous sommes, nous les voyons comme autant de lieux de foisonnement d'une démocratie, comme autant de lieux de cette diversité fondant un écosystème vivant qui ne peut se satisfaire de la pensée unique d'un « Big is beautiful. »

FAIRE DES « BIENS COMMUNS » UNE CAUSE COMMUNE

Aujourd'hui, on nous parle de « la société de la connaissance » comme celle qui assurera le développement (économique) futur. Face à la défiance croissante vis-à-vis des élites politiques, les instances et processus dits de « démocratie participative » se multiplient. En tant qu'artistes et professionnels des arts et de la culture, nous prenons ces enjeux au sérieux.

Nous revendiquons nos lieux de travail comme des lieux de connaissance et de transmission, d'apprentissage de la complexité du monde, de débat démocratique, grâce aux créations artistiques qui s'y déploient, aux artistes qui les initient et à toutes celles et ceux qui les accompagnent. À l'heure du repli sur soi, nous revendiquons aussi nos lieux comme ceux de la découverte de l'inconnu, des autres, du désir et du plaisir, en quelque sorte des lieux de vie.

Si nous nous entendons sur le fait que la société n'est pas réductible à un système économique et financier et à des chiffres, sans aucune alternative, alors nous savons que nous oeuvrons pour la société et le bien commun, c'est-à-dire ce qui collectivement nous appartient. Pour relever le défi cependant, quelques premières conditions fondamentales sont indispensables :

- stopper immédiatement l'hémorragie des moyens et relancer ceux-ci
- revenir sur l'expansion des dispositifs, appels à projets, indicateurs de performance et autres cadrages administratifs dont la chronophage confère à l'absurde et qui nous empêchent de plus en plus de penser, d'agir, de travailler

- discuter de la transformation du système et des modèles établis, car nous ne sommes pas conservateurs, si tant est que nous puissions respecter les deux premières conditions.

Nous entendons échanger de tout cela à nouveau avec des élus, qui restent pour la plupart convaincus de la nécessité de la présence des artistes et de ceux qui les accompagnent sur tous les territoires. Nous souhaitons être à leur côté pour les aider à formuler un discours à la fois offensif et convaincant sur cette absolue nécessité. Il n'est pas encore trop tard pour faire des « biens communs » une cause commune.

DEPUIS

Pour continuer les actions et la mobilisation afin d'élaborer nos argumentaires et de nos propositions, cinq groupes sectoriels interrégionaux ont été créés : Spectacle vivant, Musique, Cinéma, Arts plastiques, Livre. Chaque groupe intègre un coordinateur par région qui relaye l'information au sein des réseaux. Les groupes s'organisent indépendamment. Les réunions sont ouvertes à ceux qui veulent y participer.

Des réunions transversales du CRAC (Collectif Régional Art et Culture), avec des représentants de tous les groupes de travail, permettront d'échanger au fil du travail et d'aborder les problématiques communes : éducation artistique et culturelle, création, réforme territoriale, aménagement culturel des territoires. Une première réunion transversale a été organisée le 29 juin à la Maison du Théâtre à Amiens, et sera suivie d'une réunion durant le festival d'Avignon organisée par Actes Pro.

Enfin, un grand rassemblement sera organisé à la Maison de la Culture d'Amiens en septembre, et les professionnels seront attentifs au débat des candidats durant la campagne en octobre, novembre et décembre. De plus, un travail a été entamé pour dresser un état des lieux de l'engagement du Conseil régional en faveur du secteur du spectacle vivant. Ce travail d'évaluation et de comparaison nous permettra de proposer des axes forts pour une politique régionale en faveur du spectacle vivant dans la future grande région.

à l'Agora - Cité internationale de la danse à Montpellier

16 février 2015

La rencontre organisée à Montpellier le 16 février 2015 a réuni à l'Agora - Cité internationale de la danse environ 150 professionnels de la culture et artistes de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, reflétant la diversité du paysage culturel, mais aussi élus et services des collectivités territoriales des deux régions, ainsi que des services de l'Etat: un dialogue a ainsi pu être entamé, dans le respect des légitimités de chacun.

Cette rencontre intersyndicale était introduite par un exposé sur la réforme territoriale en cours d'Emmanuel Négrier, directeur de recherche CNRS et professeur à l'université de Montpellier. Elle était précédée d'une réunion des adhérents du SYNDEAC des deux régions, qui avait également été l'occasion de pointer certains éléments d'état des lieux des politiques et des financements locaux. La synthèse ci-dessous est issue de l'ensemble des travaux menés.

ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRÉNÉES

*Il nous faut faire de l'art, danser et jouer,
et en même temps écrire ce que nous
voulons faire et le défendre.*

Michel MIALLE, président de Montpellier Danse

Les professionnels de l'art et de la culture des deux régions ont constaté plusieurs phénomènes actuellement à l'œuvre :

La baisse de financements de nombreuses collectivités territoriales en direction de bon nombre de structures (établissements ou compagnies), largement liée à la baisse de dotations de l'État, mais dont la justification passe également par une certaine méconnaissance de nos métiers, notamment de la production artistique. Cet émiettement a de lourdes conséquences sur la production et la co-production (on crée ou cofinance la création de moins d'œuvres), l'accueil (moins d'œuvres sont présentées au public), la diffusion (les œuvres circulent moins et moins longtemps). Cette pression financière rejaillit

par conséquent sur l'emploi artistique, technique et administratif, entraînant une précarisation généralisée du secteur et de ses acteurs (notamment des intermittents).

- **Une difficulté de dialogue inédite avec les élus comme les services**, où la question artistique s'oppose à une vision gestionnaire de la politique culturelle, dont on attend une rentabilité quantifiable. À ce discours s'ajoute le sentiment d'un soupçon permanent et pourtant infondé de gestion dispendieuse de la part des professionnels de la culture.
- **De sérieuses attaques à la liberté de programmation** de certains établissements dans le domaine du spectacle vivant comme des arts plastiques, le regain de la tentation de municipalisation des équipements conventionnés ou labellisés (dont les collectivités ne maîtrisent pas les missions ou les typologies), une instrumentalisation des projets à fin électoralistes.
- Une incompréhension – parfois un manque d'intérêt – des élus et des services concernant l'action effectuée sur le territoire, qui aboutit à **la production d'animations culturelles par les collectivités territoriales à visée de marketing territorial**: alors même que le secteur culturel a le sentiment d'être sacrifié économiquement, on constate que certains échelons veulent mener leurs projets de manière autonome, que chacun souhaite porter son festival, disposer de son propre équipement, plutôt que de fédérer les forces par le biais de projets concertés et le levier de financements croisés, d'inscription des projets dans la durée.
- **Un déplacement de l'objet de la politique culturelle, largement devenue un axe de la politique du tourisme** au détriment d'un engagement politique en faveur de la place de l'art dans la société.

Dans ce contexte parfois délétère, et bien que conscients que les enjeux d'une politique culturelle puissent différer d'une collectivité à une autre, et d'un échelon à un autre, les professionnels des arts et de la culture s'inquiètent légitimement du bouleversement à venir : en décembre 2015 les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dont les pratiques en matière de politiques culturelles diffèrent largement, vont fusionner, tandis que l'on attend de profondes mutations dans la manière dont les compétences sont exercées par les collectivités et que se développent deux métropoles au sein de ce nouveau territoire, Montpellier et Toulouse.

«L'ensemble de ces deux régions est un peu plus gros que la Catalogne, pourtant l'addition de leurs budgets représente 7 fois moins que celui de la Catalogne».

Emmanuel NÉGRIER, directeur de recherche CNRS et professeur à l'université de Montpellier

- La région Languedoc-Roussillon compte parmi ses rangs le département le plus investi de France en matière de Culture, l'Hérault, à hauteur de 4,8% de son budget. La situation dans les autres départements est disparate (Aude: 1,6%; Gard: 2%; Lozère 2,9%; Pyrénées-Orientales: 2%). Concernant la région Midi-Pyrénées, la participation à la culture des 8 départements du territoire s'échelonne de 0,9 % à 2,7 % de leurs budgets. Dans le contexte de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, la Culture étant une compétence partagée mais non obligatoire, il est à craindre des coupes drastiques (ou des réorientations de l'attente des collectivités en matière d'action culturelle en direction des objets de leurs compétences obligatoires).

- Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées consacre 2,6% de son budget à la Culture (la moyenne nationale), quand le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon est au premier rang des régions en termes de financements de la culture, auquel elle dédie 4,6% de son budget. Cette fusion des régions représente-t-elle donc une opportunité ou bien une menace pour les professionnels de ces territoires ? Qu'en sera-t-il d'une mise en péréquation de ces moyens ?
- Les dispositifs varient énormément entre les deux régions et les deux métropoles. Par exemple, la Région Midi-Pyrénées soutient le cirque et la musique de haut niveau tandis que la Région Languedoc-Roussillon a notamment une véritable politique de soutien aux compagnies. Qu'en sera-t-il de l'harmonisation des politiques et des dispositifs ?
- Quel rôle pour les métropoles en matière de Culture ? Ne risque-t-on pas une recentralisation dans les métropoles au détriment des territoires plus ruraux alors que le maillage territorial n'est pas parachevé ?
- Aujourd'hui la légitimation du travail des professionnels de la culture par les DRAC est précieuse et permet de désamorcer quelques situations de tensions avec des collectivités territoriales qui souhaitent reprendre la main sur les projets ou dicter la programmation. Quelle évolution du rôle de l'État si les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) décident ce que vont être les formes d'interventions publiques sur le territoire ? Quel levier économique vont-elles représenter ?
- Quelles perspectives et alternatives dans un contexte de financement public sous pression ?

Josiane COLLERAIS, vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon chargée de la Culture, a précisé les modalités d'organisation de «l'union» des deux régions: un comité de pilotage avec les deux présidents, les DGS et les directeurs de cabinets se réunit en alternance dans les deux métropoles. Un comité de suivi sera prochainement mise en place – c'est dans cette instance que sera élaboré un travail conjoint entre les deux vice-présidents Culture, mettant en valeur les forces des politiques de chaque région (qui ont des stratégies différentes) – ainsi qu'un comité technique. Josiane Collerais s'est engagée à défendre une conception de l'art et de la culture portée par les professionnels du secteur mais aussi à refuser toute guerre de chapelles, qui ferait du tort à la Culture par rapport à d'autres secteurs. Il faut pour cela porter un projet commun des domaines artistiques (arts plastiques, spectacle vivant etc.).

Guy BARRAL, conseiller communautaire à la Métropole de Montpellier, a soutenu la chance que représentait le fait d'avoir deux métropoles sur le nouveau territoire régional et a affirmé que Montpellier et Toulouse avaient engagé un dialogue basé sur un partage des coopérations et une répartition des attributions. Il a également confirmé que les crédits de la Culture de la métropole de Montpellier seront impactés par la baisse des dotations de l'État, mais qu'il n'y avait pas de volonté de faire de la Culture la variable d'ajustement, puisqu'elle subirait une diminution égale à celle des autres secteurs (à hauteur de 5 ou 6%).

François DUVAL, délégué à la danse à la DRAC Languedoc-Roussillon a quant à lui rappelé la spécificité des services déconcentrés de l'État en région dont peu de pays européens disposent et la spécificité languedocienne d'une instance de dialogue dédiée à la culture qui fonctionne entre l'État, les collectivités et les professionnels: le COREPS.

AXES DU TRAVAIL INTERSYNDICAL

Quelques axes prioritaires ont été dégagés :

- Faire entendre qu'il y a urgence à repenser cette politique art / culture comme politique de service public, à justifier de nouveau la place de l'artiste dans la Cité;
- Démontrer que la réforme territoriale peut être l'occasion de redéployer sur un territoire plus intéressant que la seule métropole (la recentralisation en cours entraînant une asphyxie des créateurs)
- Revenir sur le terrain de la lutte contre un préjugé important: notre secteur serait dépensier et mauvais gestionnaire. Nous avons les arguments pour prouver que ce n'était déjà pas le cas, mais que, de surcroît, les politiques restrictives nous ont imposé d'énormes économies et nous contraignent aujourd'hui à la gestion de la pénurie. Il faut défendre notre bilan avec fierté: la fréquentation assez exceptionnelle de nos salles est niée: 17% de la population allant au théâtre, c'est un résultat important
- Nous adapter à notre interlocuteur et savoir démontrer les impacts de notre action au-delà de la question artistique (tourisme, social, emploi) dans un discours adapté: c'est le seul moyen d'obtenir un développement du maillage territorial, une augmentation des capacités de production et de pointer dans le même mouvement la précarité des intermittents
- Affirmer l'importance des financements croisés, le levier économique qu'ils représentent pour le territoire par opposition aux actions isolées menées par une seule collectivité territoriale
- Affirmer la nécessité d'une péréquation des financements des deux régions par le haut. Les interventions régionales s'adressant aujourd'hui sur ces territoires à des secteurs différents, la réforme pourrait appuyer cette complémentarité des expériences d'actions publiques
- Affirmer la nécessité d'un État présent sur les territoires et ayant un réel levier financier: les DRAC déploient une expertise qui légitime notre pertinence professionnelle et participent au travail de pédagogie nécessaire auprès des collectivités; demander leur présence dans la future commission Culture de la CTAP

L'attente, par certains élus qui souhaitent s'en saisir, d'un travail d'élaboration politique des professionnels de la culture semble s'opposer à la déception des professionnels de ne plus trouver d'élus ayant eux-mêmes une vision pour ce secteur. Les professionnels s'interrogent ainsi sur la qualité d'une réforme qui ne soit pas initialement fondée sur une politique forte et qui apparaît comme jacobine. Ils redoutent une refonte des politiques basée sur un discours de crise, qui, dans le cas de certaines villes, semble un prétexte plus que la cause des baisses drastiques de budgets déjà trop faibles.

Les professionnels, élus et services présents semblent néanmoins d'accord pour travailler ensemble à l'élaboration d'une politique concertée entre les professionnels, l'État et les collectivités territoriales, d'un projet commun pour le territoire (notamment au sein du COREPS s'il était étendu à des représentants de l'actuelle Midi-Pyrénées).

Ce projet ne pourra pas passer par une nouvelle réduction de la dépense publique pour le secteur, ni par le recours systématique au partenariat public / privé (on a pu observer que les partenariats privés engendraient systématiquement des dépenses nouvelles et notamment un surcoût important en termes de communication). Une piste de réflexion a néanmoins été dégagée : la conditionnalité des aides publiques.

DEPUIS

Une nouvelle rencontre des professionnels des arts et de la culture de la future grande région est prévue à la rentrée 2015.

LE GRAND PARI: pour une métropole de la création La scène artistique francilienne se mobilise au Théâtre de la Ville, à Paris 10 mars 2015

Les acteurs culturels franciliens se sont réunis mardi 10 mars, jour de vote à l'Assemblée nationale de la loi NOTRe, à l'invitation des syndicats et organisations SNSP, PROFEDIM, ARCADY, TRAM réseau Art Contemporain, CPDO-SYNOLYR, Actes If, UFISC (SYNAVI, Fédération des Arts de Rue). Introduite par Madeleine Louarn présidente du SYNDEAC, la rencontre **Le Grand Pari: pour une métropole de la création. La scène artistique francilienne se mobilise** a réuni environ 200 personnes au Théâtre de la Ville à Paris, en présence de la DRAC Ile-de-France, de nombreux élus locaux ou de leurs représentants. Il s'agissait pour les organisations de proposer aux élus et services un panorama le plus représentatif possible du réseau francilien, ses différentes structures et ses différents réseaux, dans l'objectif que la culture soit reconnue comme un élément indispensable de la construction d'une métropole ambitieuse.

NB: Les prises de paroles ont été résumées ou recoupées.

LE GRAND PARIS À L'AUNE DES RÉFORMES TERRITORIALES: ENJEUX ET REDÉCOUPAGE, PLACE DE L'ART ET DE LA CULTURE

Emmanuel WALLON, professeur de sociologie politique à l'Université de Paris Ouest Nanterre

Les réformes en cours ne sont que la vision technique et juridique de recompositions territoriales beaucoup plus profondes qui sont à l'œuvre et dont Paris et l'Ile-de-France, sans être forcément toujours l'épicentre, sont le lieu de visibilité le plus manifeste. Cette transformation de l'organisation administrative est menée sous la dictature de l'urgence et de l'actualité, et sous la contrainte budgétaire comme si elle allait apporter des réponses structurantes à tous les problèmes économiques, sociaux et structurels, qui se traduisent géographiquement dans l'Ile-de-France: la crise du logement, le renforcement des inégalités, la spatialisation des différences, la constitution de territoires scolaires qui sont aussi les laboratoires de la reproduction sociale et, par ailleurs, la transformation des populations dont les trajectoires de vie et les territoires d'emploi sont de plus en plus distincts.

Comment peut-on impulser des solutions qui, non seulement donnent une place à la culture, mais surtout permettent à ces agents culturels de proposer des solutions beaucoup plus globales en termes

d'urbanisme, de politique sociale, de politique de la ville, de politique éducative, de rapport à l'environnement et au vivre ensemble ?

Les compétences culturelles sont mal identifiées dans l'ensemble des textes qui nous sont fournis : ce sont des compétences partagées dont on voit bien qu'elles fonctionnent comme des compétences facultatives.

La liberté d'agir, c'est aussi la liberté de ne rien faire. C'est la liberté d'accompagner les aventures artistiques ou de défendre la sauvegarde du patrimoine mais c'est également la possibilité de s'en retirer si la contrainte budgétaire est trop forte.

Si les rapports de force ne changent pas, nous aurons une loi qui va plus sévèrement corseter les compétences, qui invitera les collectivités au dialogue et à la coopération mais sans leur donner le mode d'emploi et sans que l'État n'ait prévu de moyens de compensation pour faire face aux situations de disparités territoriales qui pourraient surgir et ce, à la fin d'un cycle dominé par une expansion de la dépense culturelle publique sous l'égide des financements croisés : ce système qui fonctionne très bien lorsque les financements publics sont en expansion devient un château de cartes quand les financements publics sont en régression, en l'absence de règles de coopération bien établies, l'absence de charte au niveau régional ou métropolitain.

Réduction des dotations aux collectivités cumulée aux contraintes budgétaires de l'État et aux difficultés économiques globales impliquent a priori un phénomène de restriction et de régression. Par-dessus le marché, on se trouve dans une période électorale dont on n'attend pas qu'elle porte à la tête des exécutifs des équipes galvanisées par la nécessité de développer la création artistique, le sens critique et les investissements culturels. La voix des acteurs culturels va être déterminante pour décider si oui ou non la culture fait toujours partie des enjeux politiques pour une métropole aussi importante que celle de Paris.

La métropole sera une collectivité territoriale dialoguant pratiquement d'égale à égale avec la Ville de Paris, avec la Région Ile-de-France et avec ce qui restera des départements. Les compétences qui, pour le moment, lui sont reconnues, pourront s'exercer soit en lieu et place des intercommunalités existantes ou des municipalités, soit des départements de la petite couronne. La culture n'apparaît à aucun moment, ni comme un élément directionnel, ni comme un bloc obligatoire. Concernant la construction des nouvelles intercommunalités au seuil d'au moins 200 000 habitants, on parle périmètre, équilibre des forces politiques mais on ne parle pas de la place des compétences culturelles alors que, sur les intercommunalités existantes, deux-tiers ont pris en charge des compétences d'ordre culturel : on en tire donc un bilan plutôt positif pour le moment.

Les esprits pourraient au contraire être mûrs pour faire de la métropole et des intercommunalités, le vecteur d'une action culturelle que les départements peinent à conduire, surtout avec des moyens plus restrictifs, et que la région ne peut pas assumer seule.

Reste à savoir quel type de métropole on veut. Est-ce qu'on veut qu'elle soit dominée par un grand cycle d'investissements et des équipements majeurs et structurants comme on l'entend souvent dire dans un certain nombre de bureaux ou d'entreprises ? Ou est-ce que l'on veut que ce soit la métropole

de la diversité, de la créativité, d'un fourmillement dans lequel toutes les structures, de toutes tailles, jouent leur rôle ? Il est inquiétant de voir des pouvoirs publics, un peu en mal de grands projets d'avenir, une nouvelle fois s'engouffrer vers la candidature aux Jeux Olympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025. Comme si c'était la meilleure solution pour faire vivre la création artistique, valoriser le patrimoine et défendre la lecture publique.

SPÉCIFICITÉ FRANCILIENNE

Frédéric HOCQUARD, directeur d'ARCADI

On ne dispose pas de données fiables en matière de culture. Le foisonnement d'activités de création et de diffusion en Ile-de-France est tel que le recensement, le croisement des données prendraient déjà des mois voire des années. Néanmoins, l'Ile-de-France se caractérise par plusieurs éléments. D'abord une concentration des moyens et de l'activité culturelle et artistique jamais vue au niveau français comme au niveau européen. Entre la moitié, et pour certaines filières, 70 ou 80 % de ce qui se fait dans le domaine de la culture se déroule en Ile-de-France. 50 % de l'emploi artistique des intermittents, sont en Ile-de-France. Ensuite, une forte présence de l'action publique en termes de moyens financiers: l'État, met plus de 2 milliards d'euros en Ile-de-France (de manière directe ou indirecte, soit à travers la DRAC, soit à travers les services centraux du ministère, soit à travers ses opérateurs – comme Le Louvre, l'Opéra Bastille). Si vous rajoutez l'ensemble de l'action des collectivités territoriales ce sont plus de 3 milliards de financements publics qui viennent en Ile-de-France. C'est donc une région dans laquelle tout ne va pas bien, mais où les moyens sont concentrés, ce qui soulève forcément des enjeux derrière la question de la métropole de la culture.

Une étude d'ARCADI sur la question de la diffusion du spectacle vivant en 2011-2012 en Ile-de-France (20 000 spectacles, 90 000 dates) montre que 88 % des pièces de théâtre diffusées le sont dans des théâtres de Paris intra-muros. Les 12 % restants représentent le reste de l'Ile-de-France. Pour l'opéra, c'est 84 % à Paris. 91 % des spectacles diffusés ne le sont que dans un département francilien, alors que l'Ile-de-France recense huit départements. La circulation des spectacles reste assez faible. Cette question de la disparité territoriale est à mettre en regard de la question de l'ensemble de l'argent public investi et de l'ensemble des dynamiques créées. Il faut également noter des disparités économiques: sur les 800 compagnies de théâtre professionnelles recensées en Ile-de-France en 2007, plus de la moitié avait un budget inférieur ou égal à 50 000 euros par an. Cette précarité ne rend pas possible la permanence artistique et la structuration de ces compagnies.

Ce sont à ces enjeux-là qu'il faut être capable de réfléchir, ce sont ces questions-là qui vont être posées lorsque la métropole du Grand Paris va se mettre en place.

Dans les classements internationaux, les questions culturelles sont prises au sens large du terme, "à l'anglo-saxonne". La métropole parisienne est classée parmi les deux ou trois premières métropoles pas simplement par rapport à la question des équipements, mais aussi par rapport à la réalité de la vie culturelle et de la vie artistique sur ce territoire. Il y a une richesse, un foisonnement, une diversité extrêmement importante. Cette question de diversité est une vraie force, elle doit impérativement être préservée. Il y a des difficultés, il y a des changements de municipalités qui font fermer des théâtres, il y a des baisses de budget, mais s'il y a un enjeu, c'est celui-là. Cette diversité est liée à la diversité des politiques culturelles qui sont menées par les uns et par les autres. Un exemple: concernant la diffusion de la danse en Ile-de-France, les chiffres sont loin de ceux du théâtre: seulement 37 % des spectacles de danse sont diffusés intra-muros, parce que deux départements, le 93 et le 94, ont développé une politique de la danse importante en y mettant des moyens depuis des années, à travers les festivals ou les actions qui peuvent être menées ou les équipements qui peuvent être installés sur ces territoires-là. Le premier enjeu, en termes de politiques publiques est la manière dont cette diversité continue à exister et à porter une dynamique.

En Ile-de-France, la question de la coopération territoriale entre acteurs publics en est à l'âge de pierre : on est très en retard par rapport à ce qui peut se faire dans d'autres régions. L'endroit dans lequel la coopération a lieu, c'est les porteurs de projets, c'est les lieux, qui, en raison du croisement de leurs financements, sont obligés d'aller discuter avec les différents pouvoirs publics. En revanche, du point de vue de la réflexion et du portage, il faut une vision pour développer une métropole de la culture, pour en expliquer les enjeux. La charte sur les résidences a été un travail de longue haleine mené par la DRAC pour arriver à une définition avec les professionnels et les collectivités territoriales. C'est peu par rapport à l'ensemble des choses qu'il faudrait mettre en œuvre.

Il ne pourra y avoir de politique publique de métropole dans le domaine de la culture qu'à partir d'un moment où l'enjeu démocratique de prise en compte des aspirations des professionnels sera mieux adressé qu'aujourd'hui. Il y a des exemples dans d'autres régions, comme en Pays de la Loire où un conseil réunit l'ensemble des organisations professionnelles. Ce ne sont pas les professionnels qui décident de ce qui se fait dans le domaine des politiques publiques mais il y a des formes de consultations, de retours.

Des réflexions sont portées sur la mise en place de la métropole. Il y a un SDRIF – Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, où la culture est parfois évoquée. Les débats sont à d'autres endroits : les questions importantes liées au transport, au logement et à d'autres éléments de politique publique. On peut rêver que les questions de culture soient mises au centre, étant donnés les enjeux et les 3 milliards d'euros qu'y consacre la puissance publique. Quels sont les besoins en termes de création, de circulation des spectacles, d'actions artistiques et culturelles ?

LA DYNAMIQUE DES GRANDS ÉQUIPEMENTS DU SERVICE PUBLIC. LA MÉTROPOLÉ : UN NOUVEL ÉCHELON TERRITORIAL ?

Marie-José MALIS, directrice de la Commune d'Aubervilliers

Il serait préférable de donner capacité aux gens de dire comment ils veulent vivre afin que ces réformes territoriales puissent être appropriées, pensées et créées par eux. Or, on est dans une situation très paradoxale de dépossession de schéma qu'on nous demande ensuite, a posteriori, de nourrir. Une réforme de cette envergure est liée aux fondations de ce que l'on appelle la République et ne peut pas se faire sans les gens, sous la forme de lois abstraites et techniques.

La capitale draine des populations nombreuses à la densité et à la diversité extraordinaires, des populations qui sont pauvres à qui il faut aussi de l'art, mais qui génèrent aussi de l'art, qui en sont l'inspiration et l'aliment.

Un Centre Dramatique National, c'est le type de lieu dont la décentralisation s'est dotée pour que l'art nouveau, la création dans ce qu'elle vise d'invention et de capacité à s'émouvoir du présent, soit partagé avec tous. Chaque région est dotée d'un Centre Dramatique National, tous dirigés par des artistes. En Ile-de-France, il y en a cinq : à Nanterre, Sartrouville, Saint-Denis, Montreuil, Aubervilliers et un en préfiguration à Ivry. Ces Centres Dramatiques ont été obtenus dans une dialectique aisément compréhensible avec la capitale, ils sont intégrés à l'intensité et à l'aura de la capitale. Ce qui se programme à Nanterre et à Aubervilliers fait partie de la vie culturelle d'un habitant de la capitale comme d'un habitant de sa banlieue. Ces équipements sont aussi dans le service rendu aux compagnies et aux artistes drainés par cette capitale. Ils trouvent dans les lieux de la périphérie parisienne l'essentiel de leurs moyens de production : dans les CDN, dans les scènes nationales, et de manière bien

plus précaire à Bagnolet, à Vanves, à Vitry, à Vélizy-Villacoublay, etc. Il y a encore un rapport de classes entre Paris et sa banlieue : s'ils profitent de l'aura parisienne, de la densité de sa population, les théâtres de banlieue sont les laborieux et les vertueux de service portant l'essentiel de l'effort. Mais, en même temps, nous nous devons à notre population, celle des quartiers pauvres et diversifiés de la banlieue. Ces lieux accomplissent un travail colossal sans cesse remis à l'ouvrage, devant des populations fragilisées, en termes d'éducation artistique, d'invention quotidienne pour convaincre les gens que le lieu de l'art est pour tous. Si nous sommes trop proches des gens, si nous nous préoccupons de leur culture et essayons de donner droit de cité à leurs pratiques, on nous accuse d'être démagogues. Si nous sommes trop soucieux d'excellence artistique, on nous accuse d'être élitistes. Alors, quelle est notre vertu au fond ?

Dans le schéma du Grand Paris, on voit bien qu'une des tentations serait de faire droit à de grands équipements d'intérêt métropolitain et de faire droit à des équipements de proximité. Les paradigmes à l'œuvre sont l'international et le local. La culture que mérite une grande capitale mondiale, celle que mérite une population locale comme bagage culturel et comme lien social, facteur d'intégration, etc. Or, les artistes exposés au Palais de Tokyo ou à Beaubourg sont des artistes qui ont travaillé dans des contextes locaux, pas seulement dans les galeries privées. Ils ont fait de l'art au contact de populations avec leurs situations concrètes. Il faut donc des lieux d'art qui soient des lieux de taille moyenne, au sens où ni la pression du marché de l'art international, ni la pression socioculturelle n'interfèrent sur l'art qui est recherché sincèrement pour libérer le présent. Ce sont ces lieux de taille moyenne, qui sont encore dotés de moyens pour financer l'art et qui, en même temps, sont réellement inscrits dans des situations concrètes et dans une situation d'adresse aux populations.

*Pendant ce temps, la ville se construit,
le métro arrive, les quartiers se pensent
et nous ne sommes jamais là pour
réfléchir au service que nous pourrions
rendre de manière bien plus intelligente
aux gens par une liaison concrète avec
leur vie et avec leurs équipements.*

La métropole, si on la réfléchit bien est peut-être une bonne nouvelle. Paris se ringardise, architecturalement, artistiquement. Elle n'est plus le lieu de l'avant-garde. Les capitales aimées du monde sont des capitales où la vie artistique se sent non seulement dans les musées mais aussi dans les rues, dans les soirées que partagent les gens. Nous devons nous saisir de cette occasion pour repenser nos architectures et la liaison des équipements culturels avec la vie des gens, avec les quartiers, avec l'organisation concrète des cités. Nous avons besoin de nouvelles architectures pour l'art, pour la culture. La métropole doit être l'occasion de cellules de travail très régulières, méthodiques, qui associent désormais les gens de l'art, les gens de la culture, les architectes et les urbanistes.

Jean-Joël LE CHAPELAIN, directeur de L'Apostrophe, Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, membre du Conseil National du SYNDEAC

La question de la dynamique des équipements, la question du rapport d'un lieu artistique et culturel avec une population donnée se pose dans les banlieues, avec cette idée de la proximité entre une action sur le territoire auprès de la population et une action artistique de haut niveau.

Si on fait une photographie des équipements qui sont dans des offres artistiques et culturelles sur l'ensemble de la Région Ile-de-France, on voit qu'il y a des mastodontes (l'Opéra, la Philharmonie etc.) et des équipements tout à fait significatifs dans lesquels on pourrait placer ici ou là des Scènes

nationales bien qu'elles ne soient pas toutes de même capacité d'intervention. Et puis, un certain nombre d'autres structures et réseaux qui n'ont pas ces labels ou qui ont des labels plus restreints qui organisent un maillage territorial dans la Région Ile-de-France.

Pourquoi définir un périmètre qui inclut les départements qui sont limitrophes à la ville de Paris sans aller plus loin ? Dans la réalité de l'activité, c'est bien à l'aune de la totalité d'un territoire francilien, à la totalité de la Région, que nous sommes confrontés.

Dans cette fragmentation à laquelle nous sommes confrontés, qui est une fragmentation territoriale et qui est une fragmentation des activités, ce que nous revendiquons, c'est le développement du partenariat.

Ces lieux ont inventé un rapport qui s'est actualisé au fil de l'implication des collectivités locales dans le financement croisé de leurs actions. Les concepteurs de la métropole l'imaginent comme un renforcement des moyens et une organisation des transports. Nous pensons tout à fait l'inverse. Nous n'avons donc pas forcément pour ambition de faire venir le public de l'est de l'Ile-de-France à Cergy-Pontoise et inversement, mais bien d'avoir une action d'envergure qui s'ancre dans les banlieues. Renouant ainsi en cela avec la pensée des pères fondateurs, avec comme guide cette pensée de Miguel Torga : « L'universel, c'est le local moins les murs ». Nous faisons tous les jours des abattages de murs.

ITINÉRAIRES DE COMPAGNIES.

PRODUCTION, CRÉATION, DIFFUSION : OPPORTUNITÉ OU MENACE DU GRAND PARIS ?

Joëlle DUPUY, auteur, metteur en scène et directrice d'I-prod

Danseuse ayant fondé une compagnie, je voudrais évoquer les problématiques des artistes et des compagnies, les liens entre la diffusion et les actions culturelles, la part de travail qui n'est pas comptée, qui n'est pas visible et la polyvalence demandée. La création de compagnie n'est pas sans écueil, car sans en maîtriser les langages, il faut aller parler aux élus et aux diffuseurs. Pour pouvoir diffuser, il faut pouvoir créer, donc mettre en place une production. Cette production passe par un montage de dossiers de plus en plus complexes et de plus en plus nombreux. Beaucoup de gens restent sur le carreau parce qu'ils ne sont pas en mesure de dépasser cette simple étape. On est confrontés à cette polyvalence : on doit tout faire, de la création à la communication, du montage de dossiers au budget. Est-ce que les artistes auront leur place dans le Grand Paris et quelle place ? Comment préservera-t-on la diversité, les artistes reconnus ? La première chose pour nous, c'est la création. Les actions culturelles, c'est bien mais ce n'est pas une finalité. Dans les dispositifs qui sont en œuvre, on nous demande beaucoup plus de choses. Il faut voir comment on inclut l'artiste dans ces questionnements d'ancrage territorial tout en respectant ce qui est notre problématique, à savoir le cycle de la création. Comment émerge la création ? Les temps de recherche, ces temps qui ne sont pas pris en compte ? Et comment on survit, comment on est rémunérés dans tout ça ?

L'intermittence a été maltraitée ces dernières années et cela a une incidence sur le moral des professionnels. C'est pourtant une des bases qui permet aux artistes, aux techniciens et aux équipes de production de maintenir une vie artistique. Mais ce sont là encore des chemins très difficiles puisqu'ils sont remis en cause alors qu'ils pourraient être ouverts. La vie d'artiste dépasse le cadre de la compagnie ou de la diffusion même. Ces cadres-là ne sont pas pris en compte avec suffisamment de

clarté. Les contingences de la réglementation, c'est par exemple la structuration, dans des systèmes associatifs la plupart du temps. Dans ce territoire, ce qui est intéressant pour nous, c'est de revoir les enjeux et de nous laisser cet espace de création.

Camille SIROTA, directeur de la Frithe

Le territoire d'une compagnie n'est pas défini par une commune ou par une agglomération mais par les coopérations, les collaborations que la compagnie peut mettre en œuvre avec tel ou tel partenaire. Il est possible que le Grand Paris crée de nouvelles frontières ou des dynamiques à l'encontre de ce travail de fourni en élargissant la politique de prestige qui a lieu dans la capitale, au détriment des territoires où des équipes ont déjà fourni du travail depuis des dizaines d'années.

LA VIE ARTISTIQUE DANS LES SCÈNES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET SES RÉSEAUX. QUELLE CO-CONSTRUCTION POSSIBLE AVEC LES ÉLUS ?

Sabine COSSIN, directrice du Prisme, Centre de développement artistique de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les scènes publiques et les collectivités offrent depuis plus de vingt ans aux artistes les conditions pour concevoir et diffuser leurs œuvres. Les budgets consacrés à la coproduction et aux résidences d'artistes dans tous les théâtres de ville franciliens sont estimés à 18 millions d'euros. Ces chiffres traduisent des choix et une réelle volonté politique à tous les échelons territoriaux. De lourdes inquiétudes pèsent sur tout ce réseau intermédiaire très soutenu par les financements croisés des collectivités. De quelle façon la politique culturelle restera-t-elle inscrite dans la future politique publique ? L'inquiétude est certainement à la hauteur des changements de l'écosystème de la culture en Ile-de-France. Le Grand Paris implique un changement d'échelle aux mesures de l'Europe et de l'international et induit un épicycle et une périphérie. En ajoutant un échelon de décision et de financement supplémentaire dans le domaine de la vie artistique, cela définit de nouvelles centralités. Lesquelles ? En supprimant dans son périmètre d'autres échelles comme les communautés d'agglomération, à terme les départements, de nouvelles modalités de fonctionnement se mettront en place. Lesquelles ? D'autres questions se posent pour les territoires hors du périmètre. Quelle équité territoriale ? Quel droit à la culture pour chacun des habitants des communes de ces territoires ? Quelle politique ? Quel rôle jouera le Conseil régional d'Ile-de-France ? Quelles seront les possibilités de maintenir les financements croisés qui sont les socles des scènes publiques ?

La culture est un enjeu politique : la politique ne peut ni exister, ni se déployer sans le terreau culturel dans lequel se développe un citoyen. Sans la culture productrice de liberté de penser, de libre-arbitre, l'action politique se résumerait à une prise de pouvoir.

Le dialogue avec les élus est nécessaire. Les responsabilités politiques, professionnelles et artistiques se croisent et se confortent. La réalisation d'une charte des missions artistiques des scènes publiques, écrite et signée par le SNSP et la FNCC en 2013, est un outil de référence en matière de dialogue entre les élus et les professionnels de la culture. Les collectivités territoriales financent 70 % des dépenses culturelles en France, étant ainsi les principaux financeurs de ce vaste réseau de scènes publiques. Ces politiques publiques de la culture ciblent le bénéfice de l'habitant de chaque territoire et ne doivent pas disparaître dans le gouffre des restrictions financières. Au contraire, il faut profiter de cet espace-

temps des réformes pour réinvestir dans la culture par des financements mais aussi par de l'intelligence. Les enjeux de ce vaste chantier sont de créer un écosystème novateur : repenser la ville comme une cité où la relation et le dialogue se déploient et où la vie s'épanouit grâce à son caractère multi-culturel et inter-culturel.

Frédéric SONNTAG, metteur en scène, compagnie AsaNisiMAsa

Deux dispositifs sont représentatifs de la façon dont certaines structures en Ile-de-France soutiennent et accompagnent des compagnies autrement que sous la forme d'un simple accueil en diffusion : le dispositif de résidence du Forum de Blanc-Mesnil (qui n'existe plus depuis décembre) et de l'aide à la production et à la diffusion du Groupe des 20 en Ile-de-France. Ces deux dispositifs, très différents dans leurs modalités et dans leurs temporalités, ont pour point commun d'être portés par des lieux d'Ile-de-France dans un désir de soutien à la création : l'accueil des répétitions en résidence, la coproduction, la diffusion sur le territoire, le travail de modération avec les publics et tout ce que recouvrent les actions artistiques, et dans certains cas, des commandes de formes courtes et in situ.

Il s'agit avec ces dispositifs de penser les lieux de création non pas uniquement comme de simples lieux d'accueil mais aussi comme des lieux qui peuvent soutenir un projet artistique dans la durée et dans toutes les étapes du processus de création : ils deviennent de véritables moteurs de projets. Quelle que soit leur échelle, les théâtres ne sont pas uniquement des lieux de présentation mais des outils de travail pour les compagnies, leur financement sert également à cela. Dans le parcours d'une compagnie, ces dispositifs représentent un soutien déterminant et jouent un rôle majeur dans son développement. À partir d'un projet artistique auxquels ces lieux apportent leur confiance, ils permettent de disposer de véritables conditions de production et d'un rayonnement sur le territoire régional, de travailler à une meilleure réception des œuvres auprès des différents publics et de s'inscrire davantage dans le réseau des scènes publiques d'Ile-de-France. Encore faut-il donner aux lieux les moyens de cette confiance.

INTERACTION ENTRE ARTISTES ET TERRITOIRE. EST-CE QUE LES ARTISTES SONT AU SERVICE DU POLITIQUE OU LE POLITIQUE AU SERVICE DES ARTISTES ?

Françoise POINTARD, directrice du Théâtre de Meudon

L'implantation territoriale de l'ensemble Le Baroque nomade à Meudon, dans une ville qui n'a pas de politique de résidence, s'est d'abord fait par le biais d'une programmation en diffusion simple, puis par des échanges entre le théâtre et la Mairie qui travaillait sur la thématique du XVII^{ème} siècle à la faveur de réhabilitations. L'équipe du théâtre a défendu cet ensemble baroque parce qu'elle aimait son travail, parce qu'il était porteur d'une démarche particulière, ouverte sur les autres continents, et a convaincu le politique de l'installer en résidence pour trois ans. Ils ont co-construit avec l'ensemble un projet avec les acteurs locaux et en particulier avec le Conservatoire : un programme pédagogique conséquent a déjà été mis en œuvre parce qu'il y avait déjà une confiance mutuelle. Puis la rencontre s'est faite avec un certain nombre de groupes de musique professionnels ou semi-professionnels qui habitent sur le territoire. L'enjeu est de faire en sorte que ça continue, que le politique ait envie de faire venir d'autres ensembles sur des périodes longues, parce qu'il faut bien trois ans pour installer les choses, que l'on sorte du principe de résidences qui ne sont qu'une mise à disposition de plateau pendant quinze jours pour des répétitions.

Jean-Christophe FRISCH, directeur artistique de l'ensemble Le Baroque nomade

Le côté affectif des relations entre artistes et structures est ce qui permet de créer quelque chose en direction des publics et en synergie avec le lieu.

Le projet n'a de sens que parce qu'il est extrêmement local, que l'équipe du Centre d'art et de culture de Meudon connaît extrêmement bien son public. Cette proximité n'est pas en opposition avec le fait que le Baroque nomade est un ensemble qui, par ailleurs, a joué dans 35 pays et dans les endroits les plus prestigieux. Il n'y a pas d'opposition entre l'international et le local comme certains voudraient essayer de le laisser penser. On a besoin de toutes les échelles en même temps et de toutes les circulations entre ces échelles.

TRAM: UN RÉSEAU AGISSANT À DES ÉCHELLES MULTIPLES. QUELLE AMBITION DANS LE GRAND PARIS POUR LA DIFFUSION DES ARTS VISUELS CONTEMPORAINS ET L'ÉDUCATION À L'IMAGE POUR TOUS ?

Aude CARTIER, directrice de la Maison des arts de Malakoff, présidente de TRAM

TRAM est un réseau de 32 structures d'art contemporain à but non lucratif, de statuts et de tailles extrêmement divers (10 à Paris et 22 en banlieue) n'a pas d'équivalent dans les autres pays européens. C'est un réseau qui s'interroge sur la question de la circulation des publics. Pour TRAM aujourd'hui, la question de la frontière entre Paris et la banlieue n'existe pas, en tout cas pour les structures, pour les gens qui y travaillent et pour la circulation des publics. Le cadre de Paris métropole repose une frontière qui soulève des questions.

Au-delà des actions de production, de diffusion, de collection, de résidence, d'enseignement, de médiation, d'édition, de pratiques amateurs, d'accueil des publics, c'est la singularité de chaque ancrage territorial et les capacités d'expérimentation de chacun qui sont à souligner dans leur permanence. Avec le maillage dense que représentent ses membres à l'échelle de la région, TRAM témoigne d'une nouvelle géographie de circulation de la création artistique et innove dans la circulation des publics. Il s'agit d'aller dans plusieurs lieux et d'être reçu dans un lien très privilégié – presque de l'ordre de l'intime – par les artistes et les équipes de la structure. Le public acquiert une meilleure connaissance du territoire, une autonomie et circule d'un lieu à l'autre sans que cela ne lui pose de problème de passer de Pontault-Combault à Vélizy-Villacoublay en s'arrêtant éventuellement à Paris.

Olivier MARBOEUF, directeur de Khiasma

Dans le domaine de l'art contemporain, des politiques publiques très ambitieuses des collectivités de banlieue ont très clairement contribué à « déringardiser » la ville de Paris en termes de scène artistique: les lieux les plus expérimentaux de recherche et de production, identifiés à l'international sont les centres d'art de banlieue. Les artistes qui sont connus dans les très grandes biennales, que vous pouvez voir au Palais de Tokyo ou à Beaubourg, viennent de ces parcours et ont été produits au Labo d'Aubervilliers, à la Maison d'arts de Malakoff, à Khiasma. C'est quelque chose que les programmeurs de lieux savent et c'est aussi une relation de travail.

Trente deux structures autour d'une table, avec une voix chacune, décident des orientations du réseau. Le réseau n'est pas qu'un effet d'opportunité de se rassembler pour se rassembler. Il est composé d'un ensemble de règles définies de manière commune pour intégrer de nouvelles structures, au premier rang desquelles on a imposé qu'à la tête de chaque établissement du réseau, il y ait un directeur ou une directrice artistique indépendant, un vrai programme artistique qui ne soit pas porté par une agence culturelle aux ordres mais par des gens qui ont un parcours dans le domaine. TRAM a été amené à se séparer de certains membres du réseau à la suite de la fin du parcours d'un directeur ou d'une directrice ou d'une équipe. Il a été proposé par des puissances publiques, par des collectivités parfois, des projets d'art contemporain qui ne répondaient pas à l'importance de défendre les professionnels, mais aussi à l'aptitude en termes d'accueil des artistes, de production, de travail sur les publics, qui

sont nos critères avec des économies extrêmement variées. Au même titre, TRAM va au-devant des collectivités que cela ne dérange pas de faire fonctionner un établissement dans des situations de vacance de direction, sans création de nouveau poste. Ce travail d'attention et de veille que TRAM exerce, ne lui vaut pas que des amitiés, mais c'est une chose assez cruciale pour le Grand Paris: défendre une politique de l'art et de la culture exigeante, qui est aussi une politique professionnelle puisque dans le secteur de l'image. On n'est pas du tout à l'abri de voir arriver de nouveaux opérateurs qui soient des agences ou des structures qui, sous prétexte de travailler dans le domaine de l'image, vont faire une jonction entre l'industrie culturelle, la communication et soi-disant l'art. Le développement d'un réseau au sein du Grand Paris doit reposer sur une expertise existante.

Ce serait complètement dingue dans un contexte où l'on nous affirme qu'il y a une restriction budgétaire très forte et un équilibre très dur à obtenir, de se passer de tout ce qui a été investi par le passé, qui est de l'argent public et qui n'a pas disparu.

Pour être très clair auprès de nos représentants politiques, on n'a absolument pas les moyens de se passer de l'existant: le travail qui a été fait doit être renforcé. On peut produire des partenariats d'intelligence collective, de savoir-faire. On doit aussi construire les conditions d'une discussion ouverte sur nos propres limites. Que l'on puisse justement expliquer ce que l'on a réussi à faire, sans être obligé de raconter n'importe quoi pour sauver notre peau. Les politiques publiques en banlieue ont été payantes. Elles n'ont pas été suffisamment payantes parce qu'elles n'ont pas été suffisamment dotées et développées. Elles doivent aussi se réinventer parce que chaque époque a une nouvelle dimension, des nouveaux enjeux.

La question de l'image est une question éducative de premier plan. Il n'existe pas d'éducation à l'image sans éducation au langage et au récit. Il n'y a pas d'image suspendue de notre société, il y a des images qui sont intégrées à des récits. On vit à une époque où il n'y a jamais eu autant d'écriture qu'aujourd'hui, et l'image appartient à cette époque de l'écriture. La question d'éducation à l'image doit reposer non sur une espèce de fascination malsaine pour des technologies ou pour des économies, mais plutôt sur une réflexion sur la manière dont elles doivent nous permettre de repenser nos pratiques, de continuer à avancer ensemble. L'inscription extrêmement territoriale sur une cartographie très large de structures qui font déjà un vrai travail local avec les habitants et qui par ailleurs ont un vrai rayonnement au niveau international, c'est vraiment un acquis pour le Grand Paris.

LE VIVIER ARTISTIQUE ET CULTUREL DES INITIATIVES CITOYENNES. QUELLE POLITIQUE CULTURELLE DU GRAND PARIS, POUR QUI ET PAR QUI ?

Chloé SECHER, coordonnatrice du réseau Actes If (Réseau solidaire de lieux artistiques et culturels franciliens)

Les lieux du tiers secteur, initiés par des porteurs de projets issus de la société civile, répondent à en premier lieu à la nécessité de se doter d'un outil qui contribue à l'intérêt général sur leur territoire. Un outil de travail mais aussi un outil culturel, militant et citoyen. Ces lieux intermédiaires dessinent un maillage important de lieux de création et de lieux de diffusion. Ils interviennent sur l'ensemble de la chaîne artistique, du temps de création à la rencontre avec le public. De ce fait, ils développent un ensemble d'activités qui va de l'accueil en résidence d'équipes artistiques, l'accueil en répétition de

groupes de musique, la question de l'enregistrement, la diffusion mais aussi l'accompagnement des pratiques amateurs et la médiation. Ce sont des outils de travail adéquats pour les artistes. Ces lieux donnent l'espace et le temps pour la prise de risque, pour la recherche et pour la tentative d'une première rencontre avec le public, mais pas seulement. Ce sont aussi des lieux qui les inscrivent dans un réseau plus large : des espaces où se créent des productions que l'on retrouve ensuite dans des festivals, des Scènes nationales et des théâtres de ville.

Ce maillon est indispensable à la création artistique à l'échelle francilienne. Ce sont non seulement des laboratoires artistiques mais aussi des laboratoires sociaux et citoyens. En effet, ces lieux de proximité travaillent en interaction avec leur milieu urbain, leur milieu social et ils dynamisent les territoires où ils sont installés : que ce soit dans de l'hyper-centre urbain comme dans des territoires ruraux ou des quartiers populaires en banlieue. Ils interrogent la question du partage de l'espace public à des fins qui seraient autres que lucratives ou privées.

Ces structures sont dans une situation de grande fragilité, notamment en sous-effectif en termes d'emplois pour faire fonctionner l'ensemble des activités qu'ils développent, soumis à des lignes budgétaires qui s'amenuisent voire disparaissent. On peut donc s'interroger sur l'avenir de ces structures issues de la société civile, d'intérêt général, dans une métropole qui semble se concentrer sur des logiques de rayonnement culturel plutôt que de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs artistiques et culturels dans leur diversité.

Serge CALVIER, vice-président de la Fédération des arts de la rue – UFISC

Nous pouvons craindre qu'une politique d'éclat et d'exception, se consacrant seulement à l'excellence, destinée à des touristes étrangers dans le cadre d'une compétition internationale, se fasse au détriment des quartiers ou de la grande périphérie, qui se retrouve au ban de cette métropole. L'art et la culture sont affaires publiques, et affaires de tous. Dans nos sociétés en profonde transformation, avec un échiquier territorial en recomposition, les rôles de l'art et de la culture sont fondamentaux car facteurs de civilisation. Les démarches d'action artistique et d'action culturelle sont des actes de partage, d'échange à même d'alimenter le vivre ensemble, d'enrichir le bien commun et de contribuer à l'émancipation de chaque personne.

*La République, l'art et le public se
doivent de défendre autant que d'être
défendus par la liberté : liberté
d'expression, liberté de pensée, liberté
de création.*

Les processus de concertation et de co-construction de l'intérêt général réunissent les élus et les acteurs concernés à tous les niveaux de collectivités territoriales, en termes d'équité sociale, d'équité culturelle et d'équité territoriale. Après le temps de la démocratisation culturelle, voici venu en complément celui de la démocratie culturelle. La fraternité est le ferment du lien social et la garante d'un meilleur vivre ensemble et de la solidarité dans l'établissement du bien commun.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Judith DEPAULE, metteuse en scène – compagnie Mabel Octobre, déléguée suppléante du SYNDEAC Ile-de-France

Le secteur s'est mobilisé dans son entier, préoccupé par de mêmes questions et cette réflexion commune ne va pas s'arrêter. De la même façon, il faudra participer au travail des commissions qui vont apparaître dans la configuration du Grand Paris. Quelles sont les conditions pour une métropole

de la création ? Il y a la question, évidemment, des moyens et des budgets. On a du mal à croire à quelque chose d'ambitieux dans une période de restriction budgétaire. Il y a la question de la compétence culturelle partagée. Que va-t-il advenir de cette compétence puisque l'on nous parle de disparition des collectivités existantes à plus ou moins long terme, et sachant que la métropole est, pour l'instant, dans un vide juridique. La question qui nous préoccupe est de ne pas fragiliser le travail de proximité que nous savons tous faire au profit d'une vitrine internationale. Il est important de prendre en compte l'existant parce que nous avons une réelle connaissance du territoire. On nous accuse de conservatisme, mais l'innovation est la question de notre survie. Nous disons juste qu'il y a des moyens formidables qui sont en présence et qu'il ne faut pas éradiquer. Il faut nous faire confiance, mais pour cela il faut que le dialogue commence maintenant, pas quand tout sera déjà joué. Un Grand Paris sans culture, est-ce que c'est vraiment une métropole ambitieuse ?

Alain FRANCOIS, membre de la Fédération des Arts de la rue en Ile-de-France, adjoint au maire de l'Ile-Saint-Denis en charge de la culture

Il y a des compagnies dont la programmation est terminée, il y a des festivals qui sont arrêtés, des artistes qui n'ont plus de boulot. Comment la scène artistique francilienne peut-elle se mobiliser pour que la culture ne soit pas une variable d'ajustement avec des baisses de budgets ? Et pour que la culture, au sein du Grand Paris, ait le droit de cité, le droit de vivre et le droit de communiquer avec les gens ?

Mathieu MONTES, premier adjoint au maire de Tremblay-en-France en charge de la culture et de l'éducation

Tremblay-en-France est une ville située aux confins de la métropole, qui a fait le choix de mettre la culture au cœur de ses politiques publiques depuis de longues années. Ça m'énerve beaucoup quand j'entends parler des politiques de façon indistincte parce qu'entre ce qui se passe à Tremblay et ce qui se passe à Blanc-Mesnil, la différence ce sont les choix politiques qui sont faits. On ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. Tremblay-en-France, c'est un théâtre, le théâtre Louis Aragon qui reste la seule scène conventionnée de Seine-Saint-Denis depuis le drame du Forum du Blanc-Mesnil. Les perspectives de la métropole du Grand Paris nous font extrêmement peur parce que nous pensons que nous sommes face à une véritable révolution en France qui est liée à un choix d'orientation politique, économique et sociétale, celui du libéralisme, que l'on retrouve partout en Europe. En Europe, la diminution du nombre de communes, c'est-à-dire de pouvoirs locaux attribués aux citoyens, atteint de 40 à 80 % selon les pays ces trente dernières années. La démocratie locale, la proximité entre les populations et les centres de décision sont un des critères importants de la démocratie et de la possibilité d'avoir une réelle diversité. Le projet métropolitain est de cet ordre-là : il préfigure la création de cette super institution qui sera extrêmement éloignée du citoyen. Les intercommunalités actuelles vont être dissoutes dans des conseils de territoire de 300 000 à 500 000 habitants. Comme beaucoup de communes ont déjà la taille critique, elles se transformeront en conseil de territoire mais perdront leur autonomie politique et financière parce que l'ensemble des ressources économiques qui permettent de se projeter dans l'avenir seront transférées à la métropole, de même que l'ensemble des compétences qui permettent d'imaginer une ville, c'est-à-dire les plans d'urbanisme, l'habitat, le développement économique, l'environnement.

Les villes sont aujourd'hui confrontées à une politique d'austérité financière : pour Tremblay-en-France, ça va se traduire par 16 millions d'euros de dotations de l'État en moins d'ici à 2017. Il faut mesurer ce que cela représente pour une ville de 35 000 habitants dont un tiers de la population connaît de grandes difficultés sociales et économiques. Une ville comme Sevran, qui est une des villes les plus pauvres de France, va perdre 3 à 4 millions d'euros sur son budget et sera, compte tenu de sa population, dans l'impossibilité de rattraper cela en augmentant les impôts locaux. C'est-à-dire que si nos villes sont privées d'un certain nombre de compétences d'ordre stratégique, elles n'auront de toutes

façons plus les moyens de mener la politique qu'elles souhaiteraient et seront condamnées à gérer le quotidien. Au niveau culturel, nous n'aurons plus aucune marge de manœuvre. Je crois à l'importance de ces réseaux d'équipements de taille moyenne, du rayonnement que l'on peut avoir à partir du local, de la façon dont la création artistique s'en nourrit. Comment va-t-on faire ? Battez-vous pour faire bouger les lignes. C'est extrêmement important.

Denis VEMCLEFS, directeur de la culture à la ville de Montreuil, élu d'opposition à Saint-Ouen

La nouvelle municipalité de Saint-Ouen est de droite. Sa première mesure a été de baisser de 82 % le budget de la culture. Une telle baisse du budget culture sur une ville, c'est la fermeture de Mains d'œuvres, la suppression du festival Jazz Musette, la fermeture du Théâtre du Piccolo, la suppression d'un certain nombre de petites compagnies. Evidemment, ces élus n'ont jamais mis les pieds dans un seul des équipements. Après le Forum de Blanc-Mesnil et la baisse de 82 % de Saint-Ouen, si la droite prend les départements de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne, je vous laisse imaginer la catastrophe. Donc, comment on se bouge ensemble pour empêcher ça ?

Judith DEPAULE, metteuse en scène – compagnie Mabel Octobre, déléguée suppléante du SYNDEAC Ile-de-France

Les élus semblent renvoyer les professionnels à leurs responsabilités : cela fait des années ans que la profession se bat et que les compagnies savent à quel point elles sont une variable d'ajustement. Monter une production est aujourd'hui impossible, entre la casse des droits sociaux, l'effondrement de la production, l'absence de réseaux de diffusion, c'est toute une profession qui bascule au chômage. On voit très bien la précarité qui nous entoure. On n'arrive plus à faire notre métier.

Jacques REMUS, compositeur et auteur indépendant, association Les auteurs dans l'espace public

L'association des auteurs dans l'espace public essaye de susciter des idées de création en extérieur avec des auteurs qui viennent du théâtre, des gens qui viennent d'autres pratiques ou des jeunes auteurs. On a lancé une idée qui s'appelle Transe Portes, comme les portes de Paris, qui va essayer d'explorer dans trois directions différentes. On n'est pas les seuls. Je suis étonné que l'on ne parle pas ici de gens qui, à l'heure actuelle, font des marches à travers Paris et la banlieue pour essayer de comprendre l'hétérogénéité, l'homogénéité... Dans des villes comme Berlin, Montréal ou d'autres villes d'Amérique du Nord comme New-York, une recette ne coûte pas cher, c'est permettre à des lieux d'exister, des lieux grands avec un degré de liberté un peu supérieur. C'est-à-dire que l'on n'est pas obligés de tout réglementer, de tout financer, etc. Des lieux où il y ait une possibilité pour des gens de s'installer pour créer, à Paris, il n'y en a pratiquement plus et en banlieue, il y en a peu. Si ces lieux sont bien reliés, s'ils permettent des circulations de personnes et d'idées, il va se passer des choses et le Grand Paris va prendre une autre dimension.

Muriel GUILLEMINOT, adjointe au maire de Fontenay-aux-Roses en charge de la Culture

Ce qu'a dit mon collègue élu Front de Gauche est parfaitement exact. Nous sommes dans une période extrêmement difficile que ce soit pour les mairies de droite ou de gauche. La métropole du Grand Paris est un grand danger pour nous, tout simplement parce qu'on retourne vers une centralisation sur Paris, parce que l'échelle n'est plus bonne. La proximité n'existera plus. Dans une ville comme Fontenay-aux-Roses, on va avoir un représentant au niveau du Grand Paris. Qu'est-ce que vous voulez qu'un seul représentant puisse porter comme politique culturelle de proximité telle qu'on la voudrait dans chaque ville ? On essaie de trouver de l'argent partout et de le concentrer. Je souhaite que l'ensemble de mes concitoyens au niveau local mais aussi au niveau national puissent bénéficier du rayonnement culturel. À Fontenay-aux-Roses, nous avons une grande tradition d'artistes, ne la perdons pas en querelle droite-gauche. On s'est battus pour maintenir nos petits budgets mais la communauté d'agglomération nous

a quand même demandé une économie drastique de 10 %. Vous imaginez bien que 10 % sur le budget d'une ville qui a une scène nationale, c'est peut-être plus simple alors que chez nous, c'était très difficile. Mais nous nous battons. Nous cherchons tous les moyens pour continuer à faire vivre cette culture dans tous les quartiers. Il faut arrêter ces discours sur les villes de droite qui arrivent et attaquent les budgets culturels. Si l'on veut que des actions de culture vivent, il faut aller de l'avant tous ensemble. Ne mettons pas en compétition le 92 et le 93. On a intérêt à être très solidaires et nous, adjoints à la culture, de droite ou de gauche, si on veut soutenir toutes les actions de nos théâtres, de nos médiathèques, de nos conservatoires et de nos associations,

Jack RALITE, ancien ministre, sénateur, député et maire d'Aubervilliers

À écouter chacune et chacun, il y a quand même un spectacle précis, prometteur mais en danger extrême. Je me demande si vous n'auriez pas intérêt, pour être encore plus représentatifs d'y associer les syndicats du spectacle et les autres syndicats ouvriers parce qu'on ne sera jamais aussi forts que tous ensemble.

Petite étude d'Aubervilliers : Le revenu non imposable des foyers est de 465 euros, 529 euros dans l'Ile-de-France. 12,4 % des ménages sont au RSA, 3,7 % dans l'Ile-de-France. 18,3 % bénéficient de la CMU, 6,8 % en Ile-de-France. Les aides de la Caisse d'Allocation Familiales ont triplé en quatre ans et le surendettement est en hausse de 22 %. Un ami me disait : « L'humanité peut très bien avoir à faire face dans un avenir proche au problème de sa ré-humanisation. Le mot égalité est devenu un gros mot ». Le Plan Jouyet-Lévy, élaboré en 2006 par douze inspecteurs des finances, douze industriels privés et un seul artiste, avait pour première ligne morale : « Donnez au peuple ce qu'il demande ». Dans le domaine culturel, ça pose des questions.

L'État enlève de l'argent. Par exemple à Aubervilliers, on nous prend 2,1 millions d'euros chaque année, soit plus de 6 millions jusqu'en 2017. J'ai fait le calcul pour le département 93 et le total sera de 66 millions. J'ai fait le calcul pour la région Ile-de-France : 330 millions. Comme disait le personnage de Molière : « ça me met en furie ! ». Il y a des villes, en ce moment, qui ont ça à régler et la culture à maintenir. On en arrive à la quadrature du cercle, à des risques de divisions ou d'incompréhensions. Donc, la grande morale de l'histoire, c'est que les artistes doivent rencontrer encore plus ces gens-là qui pour l'essentiel ne viennent pas à la Culture. Parce que si on ne s'occupe pas d'eux, on ne s'occupe pas d'une grande majorité de la population dans une ville comme la mienne. Il faut donc trouver de nouveaux rapports, développer les rapports existants. Dans ce pays, on a une partie de la population qui est complètement mise de côté et vous êtes les seuls à la rencontrer. Si la jonction pouvait se faire – comme le tente Marie-José Malis – ce serait déterminant.

On s'est battu pendant trente ans avec l'InterContemporain et Boulez pour la construction de la Philharmonie. Le soir de l'inauguration, il y avait beaucoup de parisiens et très peu d'habitants de la Seine-Saint-Denis.

Le poète Bernard Noël a raison quand il dit que nous sommes dans une société de « censure », avec un s, et qui subit une castration mentale. C'est dire qu'il faut aller loin pour reprendre les choses en mains, elles nous ont échappé. C'est le problème de la pensée et de l'imaginaire. Fleur Pellerin dit qu'elle préfère les contenus à l'œuvre : elle est « sarkozyenne ». Il faut donc que cela change et que ça change par notre travail. Aujourd'hui, c'est une belle pierre que vous avez mise, là. Mais il manque des truelles pour construire une maison modernisée. M'étant battu toute ma vie, aujourd'hui, je suis en furie et quelquefois j'ai envie de pleurer mais un maître à penser qui m'aide beaucoup, c'est Pasolini quand il dit : « Quand ça va mal, tu te bats avec une vitalité désespérée ».

Fabien BARONTINI, directeur du Festival Sons d'Hiver, membre du Conseil National du SYNDEAC

C'est bien de se rassembler et c'était nécessaire d'être représentatifs de toutes les forces syndicales et professionnelles. Comment va-t-on continuer ? On a tous repéré le danger d'avoir une métropole qui

confonde la culture avec de l'événementiel artificiel et qui délaisse le travail auprès des populations, des publics, de ce qui fait le tissu vivant des populations de cette région. Comment fait-on pour contrer cela et pour enrichir à la fois le débat et la mobilisation collective ?

On doit faire face à la réforme territoriale avec la disparition de la compétence générale, à des phénomènes de restriction budgétaire et des élections qui peuvent amener ce qui est arrivé au Forum culturel du Blanc-Mesnil, qui est une grosse perte pour la vie artistique. Ces trois processus en jeu sont énormes. Est-ce que nous sommes capables de sortir de nos histoires individuelles pour faire du collectif ? Et réfléchir ensemble à comment on va vraiment montrer que la vie artistique et culturelle en région Ile-de-France est à la hauteur de ces responsabilités ?

S'il y a des propositions de commissions de travail, il faut aussi les creuser : le sens, c'est nous qui y travaillons avec le public, et les mesures technocratiques qui sont en train de se mettre en place sont vides de sens. Le sens de la vie artistique, même collective et démocratique, est en train de se vider de toute substance. C'est à nous d'être une force collective de pensée et de travail.

J'étais pour le SYNDEAC Ile-de-France à la terrible soirée de fermeture du Forum du Blanc-Mesnil. Il y avait tous les gens qui avaient soutenu le forum et la salle était pleine de public. À la fin, une lycéenne a pris la parole après que d'autres jeunes aient salué les mérites du Forum : « Nous au Blanc-Mesnil, on fait quoi maintenant qu'on n'a plus droit au Forum à cause de la ville de droite ? » Pourquoi, professionnels de la culture, avons-nous été absents de cette réponse ? Il faut que l'on travaille ensemble pour que, s'il y a une autre attaque à la liberté en Ile-de-France, on se mobilise tous et on réfléchisse à la manière de maintenir la pression sur ces censeurs de la culture.

Pasolini nous avait mis en garde. Tous les discours que l'on entend sur la culture élitiste, qui ne serait pas populaire, etc. C'est la même massification que celle des totalitarismes qui nous ont précédés. Il faut que l'on ait conscience de la nature du combat et de comment on le mène collectivement. On est suffisamment nombreux en Ile-de-France pour pouvoir, dans la métropole, créer une dynamique collective, mais il va falloir que l'on travaille ensemble.

Aude CARTIER, directrice de la Maison des Arts de Malakoff, présidente de TRAM

Le fait d'avoir un réseau comme TRAM au Centre d'art contemporain a des effets positifs. Par exemple, il y a eu des soucis pour le centre d'art Les Eglises à Chelles. Je suis allée, en compagnie de la conseillère Arts plastiques de la DRAC Ile-de-France, rencontrer les élus le soir du dernier vernissage. Avec l'équipe, on a pu faire un travail d'accompagnement, d'explication auprès des élus concernés. Il faut les accompagner et leur parler sans être dans une opposition violente mais juste pour expliquer ce qu'est un centre d'art, quelles en sont les missions, la valorisation que ça apporte sur le territoire, ce qu'est le rôle d'une direction artistique. Ça se construit, petit à petit, pas à pas et la fermeture de Chelles n'est plus à l'ordre du jour. On a essayé de faire contrepoids sans être dans l'agressivité.

Emmanuel WALLON, professeur de sociologie politique à l'Université de Paris Ouest Nanterre

Il y a besoin d'une représentation un tout petit peu plus sincère, honnête et diverse de la réalité du milieu culturel et artistique francilien dans les instances – l'association de préfiguration de Paris métropole et les différents cercles qui vont se constituer pour la métropole elle-même. À l'heure où nous parlons, les seuls représentants qui sont admis dans ce cercle très restreint sont justement les directeurs des mégas structures qui pourront jouer sur le prestige, le rayonnement international et donner de la richesse de cette ville une vision d'une grande banalité. En effet, dans toutes les autres villes, on a des très beaux, très grands opéras philharmoniques, théâtres et musées d'art contemporain. Après soixante-dix années de politique culturelle extrêmement complexe et pluraliste, avec cette particularité de la banlieue Ile-de-France qui n'est pas celle de Londres, de Berlin ou de Moscou, avec une multiplicité de foyers de décisions de différents bords politiques, qui ont fait non seulement les politiques culturelles mais la couverture du territoire, il n'est pas possible qu'ils n'y aient que quelques

directeurs de grandes structures qui soient là, pour essayer d'accéder à un guichet de plus.

Les réseaux que vous représentez incarnent un modèle de développement culturel beaucoup plus crédible pour le XXIème siècle que celui qui repose sur l'alliance des puissances les plus libérales qui ne pensent qu'en termes de concentration de la finance et de grands appareils. C'est une force. Un modèle qui est mis aujourd'hui en exemple et à l'épreuve depuis le sud du Brésil jusqu'à l'Extrême-Orient avec des réussites locales, avec des confrontations, avec des discours et des réalisations et qui montre qu'une ville, c'est un tissu qui respire avec des multiplicités d'organes. Il n'est donc pas possible que Paris, qui veut se projeter dans le futur du siècle, renie à ce point son passé, son environnement et se contente de schémas éculés qui auraient fait rire Walter Benjamin s'il avait eu à les commenter dans Paris Capitale du XIXème siècle.

Leur truc ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas. C'est une bataille idéologique mais c'est aussi une bataille en termes de propositions. Je sais qu'il est très difficile de la mener quand on est dos au mur et qu'on doit d'abord assurer le quotidien. C'est ça le piège qui est tendu mais il faut malgré tout dépasser cette contradiction-là et être dans l'illustration et la proposition du modèle que vous faites vivre.

Pierre MANSAT, ancien adjoint au maire de Paris, chargé de la métropole du Grand Paris

Si je partage votre colère face au traitement qui est fait à la population et à la culture, la métropole du Grand Paris est une tentative maladroite et imparfaite de répondre à une question qui est posée dans toutes les grandes métropoles du monde : comment fait-on pour mener des politiques publiques efficaces quand les territoires sont aussi imbriqués et aussi impactés par la mondialisation ? Le quant-à-soi et le localisme ont fait leur temps. Ils ne peuvent pas répondre à cette question-là. La métropole du Grand Paris a deux défauts majeurs à mon sens. Elle s'est faite sans les citoyens, dans le secret des conclave d'élus et d'experts, et cette métropole n'a pas de projet. On va avoir une institution, le 1er janvier 2016, avec des bribes de programmes. On sait que l'on va faire un métro, on sait que l'on va faire beaucoup de logements, mais il n'y a rien d'autre. La question du projet est donc devant nous, elle est à construire. La question de la culture comme socle de ce projet est la question qui devient numéro un aujourd'hui et ce champ est complètement ouvert. J'ai une suggestion qui est d'initiative personnelle : la rédaction d'un manifeste du Grand Paris. S'il n'y a pas de projet, il faut occuper le terrain parce que sinon ce seront les partisans de la compétitivité, de la concurrence et du rayonnement mondial qui emporteront la donne. Vous avez non seulement toute votre place mais le champ est libre. Emparez-vous en !

DEPUIS

La dynamique intersyndicale se poursuit en Ile-de-France, depuis la rencontre du 10 mars qui avait rassemblé environ 200 personnes au Théâtre de la Ville. Un groupe de travail composé de représentants du SYNDEAC, du SNSP, de PROFEDIM, de TRAM réseau Art Contemporain, de la CPDO-SYNOLYR, d'Actes If, et du SYNAVI, de la Fédération des Arts de Rue se réunit mensuellement afin de travailler à une contribution des professionnels à un manifeste pour le Grand Paris, à l'invitation de Pierre Mansat, chargé de la Métropole du Grand Paris à la Ville de Paris et président de l'Atelier international du Grand Paris. Ces travaux intersyndicaux sont alimentés par les débats du 10 mars et les réunions mensuelles des adhérents du SYNDEAC.

Centre chorégraphique national de Caen - Basse-Normandie

17 mars 2015

Cette rencontre interrégionale a rassemblé les deux délégations régionales de Haute et Basse-Normandie du SYNDEAC et du SNSP. Elle préfigurait ainsi leur fusion dès 2016 au sein d'une région unifiée. Elle avait pour but de partager des expériences et des constats sur les pratiques professionnelles et dispositifs de soutien dans les deux régions, et de se projeter vers les évolutions liées à la création de cette nouvelle grande région.

Il faut fournir des idées aux politiques : les dispositifs en vigueur remontent à une vingtaine d'années. En Haute-Normandie, constatant qu'on finit par oublier le fond de l'action pour se concentrer sur la défense individuelle, dans un contexte d'errements politiques, il a été décidé de mener un chantier commun avec la DRAC et la Région pour anticiper la prochaine étape de cette nouvelle régionalisation, autour d'une dizaine de grandes thématiques. Les participants sont partis de trois de ces thèmes pour organiser les ateliers thématiques de la matinée, tandis que la réunion publique de l'après midi était consacrée plus largement à l'avenir de la Culture en Normandie.

LA PLACE DE L'ART DANS LA SOCIÉTÉ

Cet atelier s'interrogeait sur le rapport des professionnels aux politiques. En plein changement de société et de paradigme économique, on observe aussi un tournant générationnel, avec des élus pas toujours sensibles à l'art et formés sur les politiques culturelles, d'où des difficultés reposant sur un malentendu autour de l'utilité de l'art et de la culture. On est passé de l'art à la culture, puis au divertissement, à l'attractivité du territoire et enfin au tourisme.

Une gangrène gagne le secteur de la création, qui se traduit par l'intériorisation par l'artiste des normes mainstream et parfois même l'autocensure, dans un contexte d'injonctions politiques et d'ingérences décomplexées. Il y a un renoncement de la société et des politiques dans le rapport à la complexité. Certains ont pleinement conscience de la portée déflagratrice de l'art, ce qui leur fait peur. La notion de populaire a été débattue, interrogeant la manière d'agir pour concerner plus de monde, sans sombrer dans la facilité ni une politique de la demande. Il a aussi été question des droits culturels, déjà mis en œuvre par le département de la Manche, à la faveur d'une réorganisation de leur politique (à la fois le contenu et la manière d'agir) en pensant mieux l'articulation entre culture, éducation et solidarité (compétence prioritaire des départements).

L'importance de l'État a été renommée, que ce soit pour son expertise, sa plus grande distance et constance par rapport aux aléas électoraux, pour sa politique de labellisation, pour les financements qu'il apporte ou pour la parole portée qui influence encore les collectivités territoriales. La situation se tend depuis les dernières élections municipales autour des enjeux culturels locaux. Le contexte de réduction drastique de la dépense publique n'arrange rien, permettant à certains élus locaux de se retrancher derrière la fatalité des baisses des dotations de l'État aux collectivités pour réduire à leur tour leur budget culturel. Le ministère de la Culture propose un Pacte aux collectivités qui s'engagent à ne pas diminuer leur budget culturel en s'engageant sur le même effort sur le territoire concerné, mais aucun rempart n'existe à l'heure actuelle pour endiguer les baisses annoncées et parfois déjà confirmées. Les compagnies sont les plus touchées au final, entre la baisse des capacités de production et de programmation des lieux et festivals, et parfois la baisse de leurs propres subventions directes.

LES RELATIONS ARTISTES/INSTITUTIONS

Une nouvelle fois, les relations entre artistes et lieux sont apparues complexes. L'accompagnement des artistes, qui n'est pas seulement financier, n'est pas assez reconnu pour ce qu'il demande comme temps, relation affective et investissement administratif. La notion de résidence et la rémunération pendant ces temps de travail des équipes artistiques dans un lieu ont également été débattues.

On a pu constater que les budgets de diffusion ont diminué pour maintenir les moyens de la création dans une majorité de lieux. Une réflexion a porté sur la diffusion, de plus en plus tendue entre la nécessité de rémunération des compagnies et la viabilité économique pour les lieux. La production déléguée a été un sujet important dans les échanges. La SEP (Société En Participation) revient en force pour un réel partage, à la fois des risques financiers et artistiques, de l'ambition du projet et de la responsabilité tout au long de la vie du projet.

Il a aussi été question de la paupérisation des équipes de création, de la précarité du fonctionnement en relation avec la durée de vie des compagnies (structuration durable, notamment pour l'administration, émergence, accompagnement de fin de carrière...). Une mutualisation existe entre lieux pour soutenir des compagnies, des réseaux se sont constitués pour leur permettre de montrer leur travail : Avis de grand frais et les Plateaux danse. Un paradoxe grandit : les tutelles demandent une visibilité aux artistes alors que les élus ne peuvent plus garantir cette prévision d'activité liées aux incertitudes budgétaires d'une année sur l'autre. On remarque dans certaines régions et pour certaines aides centrales du ministère, une baisse sensible du nombre de dossiers de demandes de subventions, signal alarmant de reports de productions ou d'abandons de projets.

La coexistence paradoxale de lieux de plus en plus souvent vides et de compagnies ayant de moins en moins l'opportunité d'y travailler constitue une fracture historique. Permettre aux lieux d'ouvrir leurs plateaux plus souvent aux équipes artistiques devrait être une évidence politique.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le SYNDEAC est attaché à ce que la question de l'EAC se pense en équilibre avec la création. On ne doit pas isoler les actions de transmission/formation, du processus de création. Il faut sans cesse rappeler que c'est intrinsèquement lié à nos métiers. Mais, alors que les structures culturelles ont des obligations d'EAC, ce n'est pas dans les priorités de l'éducation nationale. Dans le contexte de restrictions budgétaires, on constate un transfert des moyens dédiés à l'artistique vers l'action culturelle. La richesse incroyable des actions menées est souvent ignorée. Personne n'a d'avis sur ce qui est fait puisque ce travail n'est que rarement vu. Alors que de très nombreuses données sont transmises dans les bilans, aucune évaluation globale n'existe. Des universitaires pourraient être approchés pour mener

ce travail d'observation, en ne se concentrant pas que sur le quantitatif, mais aussi sur le qualitatif de ces actions.

La question du temps est apparue cruciale au fil des témoignages échangés. Il faut en effet pousser les partenaires publics (ministères de la Culture et de l'Éducation, collectivités territoriales) à développer des actions d'EAC sur la durée, comme cela se pratique parfois pour des jumelages entre établissements scolaires et équipes artistiques sur plusieurs années, en tenant compte de tous les cycles scolaires. Il faut un plan ambitieux de développement de l'EAC sur plusieurs années, qui a l'avantage pour les politiques d'offrir des résultats rapides sur la population et en matière de développement territorial. La DRAC et les collectivités territoriales demandent aux institutions d'assumer les actions culturelles, pour une question de longévité de la structure concernée et parfois avec un souci de qualité, mais cela peut brutalement délégitimer l'action directement menée par les équipes artistiques depuis des années. Il faut passer du militantisme à la professionnalisation, par une formation spécifique des enseignants en EAC, partagée avec le milieu artistique. On devrait également réfléchir à la formation continue des médiateurs des institutions culturelles, notamment pour qu'ils connaissent bien les enjeux esthétiques. La ministre s'est engagée lors de la conclusion de la Mission de concertation sur l'intermittence à exiger de Pôle Emploi une rapide régularisation de la distinction paradoxale des activités de transmission de celles de création.

L'AVENIR DE LA CULTURE EN NORMANDIE

Aucun élu* n'a répondu présent à l'invitation à ce débat public, malgré la présence de nombreux professionnels des deux régions et malgré les enjeux majeurs des prochains mois. La campagne électorale n'explique pas tout; on a déjà vu des circonstances électorales inciter les élus à venir exposer leur ambition et leur bilan plutôt que les en dissuader...

Le contexte général de réforme territoriale induit des changements majeurs dans les périmètres territoriaux, les compétences de chaque échelon territorial et l'organisation des services, y compris les services déconcentrés du ministère de la Culture. Comme prévu, la loi NOTRe supprime la clause de compétence générale mais consacre bien la culture comme compétence partagée. Tandis que la loi MAPTAM a créé une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) dans chaque future région, réunissant les représentants de toutes les collectivités territoriales, cette loi NOTRe inscrit dans la loi le Conseil National des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel (CNCTDC) qui permettra une cohérence nationale des politiques publiques territoriales en réunissant les représentants des collectivités, du ministère de la Culture et de celui de l'Intérieur. Il restera un troisième niveau de concertation à élaborer: celui réunissant les élus territoriaux, représentants nationaux et professionnels du secteur culturel (peut-être dans le projet de loi sur la Liberté de Création, l'Architecture et le Patrimoine).

Les prochains mois seront cruciaux pour préparer la fusion des deux régions et la refonte des aides au secteur culturel, en présentant aux nouveaux élus régionaux les dispositifs les plus vertueux inspirés par l'expérience cumulée des deux régions actuelles. L'ODIA Normandie n'a pas de mission spécifique sur la fusion des deux régions mais cherche à faire remonter les bonnes pratiques. Un travail conjoint peut être entrepris dans les prochains mois pour répertorier et évaluer les aides existantes. Les CESER sont parfois les lieux privilégiés pour faire apparaître les évolutions possibles. D'ailleurs, les deux CESER ont commencé à travailler ensemble, notamment au sein d'un groupe Culture-Tourisme-Sport. Une cellule restreinte d'adhérents des deux régions doit se mettre en place pour lancer ce travail et prendre contact avec les deux DRAC et les deux vice-présidences de région pour préparer cette mutation. En amont des élections régionales, il faut aussi sensibiliser très tôt les candidats à la nécessité de mettre en place une commission Culture au sein de la future CTAP.

* La directrice des affaires culturelles de la Ville de Caen et son agglomération, la directrice des affaires culturelles du Département de la Seine-Maritime, ainsi que la directrice de l'ODIA Normandie et une collaboratrice étaient présentes.

DEPUIS

Les délégations de Haute et Basse-Normandie du SYNDEAC ont décidé de demander à rencontrer ensemble les présidents des deux régions actuelles, afin de préparer avec eux la fusion proche et d'envisager la transition vers les nouveaux dispositifs. Un rendez-vous en Basse-Normandie est prévu le 4 septembre, un autre suivra en Haute-Normandie.

La Minoterie, Théâtre de la Joliette à Marseille

1^{er} avril 2015

La rencontre régionale PACA est une première étape intersyndicale qui demande à être renouvelée.

La place des artistes dans la société est mise à mal aujourd'hui avec les risques d'effondrement des financements publics. Nous sommes tous mobilisés et unis pour nous assurer que les projets de réforme (réforme territoriale, réforme de l'Etat) soient bien le reflet de l'affirmation par les partenaires publics d'un réel projet de société où la Culture aura toute sa place, émancipatrice et éducative, partagée et créative.

QUELLE EST LA PLACE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DANS LE PROJET RÉPUBLICAIN ?

Nous n'avons pas toutes les solutions mais nous sommes une partie des solutions. La place de la culture dans la politique publique est difficile à situer face à une dilution des objectifs publics et on assiste à la fin d'une période de volontarisme.

Nous voulons affirmer l'art et la culture comme une expérience de l'altérité, comme un projet d'émancipation, et non dans des logiques de prestations et du principe de l'offre et de la demande. Nous sommes dans une période de simplification or nos questions sont complexes. Les cadres bougent, les projets se déplacent, notamment à l'échelle territoriale. Les questions qui nous rassemblent aujourd'hui sont celles que nous voulons partager avec les décideurs politiques. Aujourd'hui, avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus et de responsables de lieux, la mutation des compagnies et des projets artistiques et culturels est positive, mais nécessite une adaptation.

Les citoyens, les habitants sont de plus en plus « silencieux » voire « invisibles » sur leur relation à la culture et à l'action publique dans ce domaine. Cette action est en pleine mutation et la question de l'évaluation quantitative se pose : on demande surtout des résultats, des performances. Loin de la question de l'objectif, l'indice humain est difficile à appréhender, à évaluer.

QUELLE EST LA PLACE DE L'ART DANS LE PROJET RÉPUBLICAIN ?

Nous, acteurs culturels dans une dynamique de réseau, nous nous déclarons force de propositions dans le dialogue avec les élus. Il existe peu d'espace de travail entre les élus, décideurs politiques, et les acteurs. Le travail en commun est impératif et nécessaire. Il faut créer des espaces pour que les acteurs culturels puissent débattre avec des élus. Souvent nos programmations sont considérées comme « élitistes ». Notre métier de « passeurs » est de mettre en avant la création d'aujourd'hui. On ne comprend pas toujours ce que les politiques attendent de nous. Il faut trouver un discours simple vers les élus. Les acteurs culturels sont conscients de la conjoncture sociale et peuvent être force de propositions.

L'art ne transforme pas mais il interroge. Ces questions se posent depuis très longtemps et les injonctions face aux attentats de janvier dernier en France peuvent paraître décalées. Les acteurs culturels ne peuvent pas répondre à tout mais peuvent le faire à leur juste place et avec leurs propres expériences.

Les acteurs culturels sont très sollicités sur la question du lien social. Mais que met-on derrière ce mot ? Si l'art peut intervenir sur le lien social, comment aller à la rencontre du public, des gens ? Les artistes ont des réponses d'artistes ; les centres sociaux ont quasiment disparu, mais les structures culturelles ne peuvent pas les remplacer. Le social n'a absolument aucune injonction de s'ouvrir au culturel. Il faut qu'il existe dans les contrats de ville, une vraie prescription pour que la culture soit reçue dans le champ social. Il est important de repositionner l'artiste au centre. L'artiste n'a jamais pensé changer le lien social mais la question du public l'intéresse, les artistes ont toujours fait un travail de proximité.

Nous voulons distinguer la création artistique des industries culturelles et créatives (ICC : acronyme qui circule beaucoup en France et en Europe). Nous sommes dans une période de trop grande simplification, or nos questions sont complexes. Le terme créatif est par ailleurs ambigu : il s'agit avant tout d'un métier. Si tout le monde est créatif, la différence s'opère par la professionnalisation.

La régie directe apparaît comme une nouvelle tendance. Cette démarche doit être complémentaire des délégations de service public, il ne faut pas opposer les deux systèmes, de la même manière qu'il faut financer les pôles d'excellence, mais il faut continuer à fabriquer le terreau car l'émergence est importante.

Très souvent les professionnels ne s'engagent pas financièrement sur un projet avant de l'avoir vu. Mais la création nécessite des dépenses (salaires, taxes...), il faut que les élus soient confrontés à cette étape de création. Il faut reconnaître les lieux de création, souvent ils existent mais ils ne sont pas entendus. Il y a une urgence collective à sortir le secteur culturel de son microcosme, tout en veillant à ne pas être instrumentalisé, à ce que l'artiste ne devienne pas un prestataire de service.

Plus les actions se raréfient, plus le nombre d'injonctions contradictoires se multiplie. Les parcours artistiques sont dilués en permanence dans le cadre de l'évaluation, des bilans, pour compter le nombre de spectateurs, et ceci est extrêmement chronophage. Les artistes ont de plus en plus de mal à inscrire leur travail dans le long terme. Le court terme crée de la pauvreté ; il faut avoir le temps de la production et soutenir les outils de fabrication. La situation des compagnies est dramatique en ce moment, elles sont la variable d'ajustement. Les collectivités territoriales, comme la DRAC, ont un discours, depuis 2000, qui semble vouloir les éliminer au prétexte qu'elles seraient trop nombreuses. Les lois et les règles internes n'arrêtent pas de changer ; il y a de moins en moins de cofinancements et chacun essaie de survivre tout en étant innovant.

Florent LAURENÇON, directeur adjoint de la DRAC

Malgré quelques spécificités régionales, les mêmes difficultés se rencontrent sur le territoire national. Les collectivités organisent les rencontres entre les œuvres et les populations et soutiennent un maillage territorial. Le consentement à l'effort culturel ne fait plus consensus dans la population et paradoxalement la demande sociale vers les acteurs culturels n'a jamais été aussi forte. Dans ce cadre, l'art et la culture sont vus comme une externalité positive du marché, tandis que la métropolisation concentre et favorise les monopoles en essayant de faire évoluer les dispositifs.

Les collectivités n'agissent que par le droit, tout en encourageant des synergies. La dépense publique n'a jamais été aussi affectée, les budgets culturels n'ont jamais été aussi élevés, la dépense culturelle n'a jamais été aussi importante. Pour sortir d'une logique de guichet, qui risquerait de nous mettre en péril, il faut faire montre de pédagogie avec les élus, souvent extérieurs aux pratiques du milieu culturel dont les projets sont plus en plus atypiques. Nous souhaitons travailler à l'amélioration de la réflexion et du lien avec les décideurs car nous partageons avec les élus une crise politique : le taux d'abstention témoigne d'une remise en cause des institutions et des politiques.

Le rôle des collectivités territoriales a changé : elles deviennent des opérateurs, des « programmeurs » des projets artistiques. Face à ces nouvelles méthodes de programmation, la nécessité de la mise en dialogue entre la collectivité territoriale et les acteurs culturels est incontournable.

Alors qu'aujourd'hui les financeurs insistent sur la mutualisation des moyens qui n'entraînent pas forcément des économies d'échelle, nous devons insister sur la mutualisation des publics. Les responsables politiques demandent des résultats à court terme alors que les projets se construisent sur le long terme : il doit y avoir un cadre pour être en mesure d'évaluer la pertinence. Toute l'architecture de l'aménagement territorial est construite sur le croisement des financements. En PACA comme ailleurs, l'économie de la culture s'est construite sur le financement croisé et il serait dangereux d'y toucher.

Les divisions public/privé sont liées à une volonté de souplesse opérationnelle. Mais la véritable question demeure la liberté laissée aux programmeurs. Les collectivités territoriales peuvent parfois prendre des risques de programmation théoriques là où les opérateurs culturels ne le peuvent pas. Il y a une volonté de mise en commun du travail, mais le paradoxe réside dans le partage difficile du goût et de l'esthétique.

Souvent il existe une difficulté de dialogue avec les élus. Il existe une frontière entre le public et la création. On est en droit de questionner aujourd'hui la responsabilité territoriale sachant que la frontière territoriale est en train de se modifier. Tous ces éléments pourraient former de nouveaux modèles suscités par la question des missions d'origine des scènes nationales et leur responsabilité par rapport aux territoires, qui existent dans de nombreuses conventions. Le problème est lié au développement des territoires. Nous devons nous poser la question de la responsabilité des acteurs culturels face à l'abstention aux élections. Le Front National s'intéresse beaucoup à la question culturelle car c'est un enjeu politique important...

Cédric HARDY, conseiller technique auprès du directeur de la culture du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône pense culture et lien social depuis longtemps. La question est de savoir comment monter des projets artistiques et culturels, ensemble, les préparer en amont avec des professionnels et les publics, créer le dialogue et l'échange en lien avec les opérateurs culturels. Face aux métropoles, nous devons avoir une réflexion sur la transversalité. Comment éviter une

instrumentalisation de l'art et de la culture ? Le débat reste à poursuivre. Le département, par ses compétences obligatoires, est sans doute l'institution la mieux placée pour y réfléchir.

Rémy KERTENIAN, directeur des affaires culturelles de la ville de Toulon

Comment parler de création avec un artiste face à des collectivités qui ne résonnent qu'en termes de prestation de service ? Où est l'espace de la création ? Il faut le temps de la création, mais souvent c'est l'évaluation quantitative qui prime.

Yan TAINGUY, adjoint au maire de Toulon en charge de la Culture

Comment faire des choix et définir une politique culturelle ? En tant qu'élu à la culture, ma responsabilité est de faire des choix entre la qualité artistique et l'insertion d'un projet culturel sur le territoire. Il appartient aux élus et aux collectivités territoriales de créer le lien social et la culture en est l'un des acteurs. Il ne faut pas que la volonté de lien social devienne un prétexte à la création artistique. L'artiste doit être indépendant. Une priorité est donnée aux grandes institutions, mais il existe aussi un soutien aux compagnies émergentes. J'ai en charge d'équilibrer les différentes demandes pour donner une chance à chaque acteur culturel même si les financements sont contraints et les choix difficiles. Il est normal de demander une évaluation et des bilans.

CONCERTATION RÉGIONALE DU SPECTACLE VIVANT

Rhône-Alpes

du 8 décembre 2014 au 20 mai 2015

La rencontre des acteurs du spectacle vivant organisée par la Région Rhône-Alpes le 12 mai 2014, a suscité de la part des organisations professionnelles et syndicales du spectacle vivant de la région une réflexion sur la nécessaire poursuite des échanges entre acteurs culturels et collectivités territoriales au regard d'une actualité budgétaire, législative et sociale fortement préoccupante.

Un collectif a donc proposé à la Région Rhône-Alpes, à l'ensemble des collectivités territoriales ainsi qu'à la DRAC, la mise en œuvre d'une concertation régionale réunissant professionnels et élus du territoire. Ce qui a guidé ces échanges n'a pas été de voir comment gérer collectivement la pénurie, mais de retrouver ensemble des arguments pour refonder ces politiques culturelles dans leur lien avec l'intérêt général. Une politique culturelle, ce n'est pas seulement une politique de subvention de l'activité, mais des choix d'orientation et d'organisation répondant à des enjeux qui touchent la société tout entière. Cette concertation ne se donnait pas pour objectif de produire un état des lieux partagé sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans notre secteur. Elle a visé à favoriser l'ouverture de pistes communes de réflexion, voire de préconisations, à partir d'échanges entre tous les acteurs représentant la plus grande diversité des disciplines artistiques, et ce, quelque soit leur place dans le champ de notre activité.

La synthèse issue de ce travail et dont ces pages sont extraites, représente un moyen de relancer, d'approfondir et d'élargir le débat engagé. Elle est une étape en vue de l'instance de concertation permanente que nous appelons de nos vœux, et qui rassemblera, autour du développement du spectacle vivant dans notre région, les acteurs culturels et les représentants de l'ensemble des collectivités publiques.

Les interventions ont été éditées.

QUELLE EST LA PLACE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DANS LE PROJET RÉPUBLICAIN ?

Le choix de cette thématique correspond à un triple constat. D'abord, dans les lieux labellisés, la marge artistique, donc la part budgétaire consacrée directement à la production artistique, tend à se réduire à cause de la hausse des coûts de fonctionnement. En deuxième lieu, il est difficile pour les lieux de diffusion, nombreux en Rhône-Alpes de prendre en compte toute la richesse d'une offre de création grandissante dans toutes les disciplines artistiques. Enfin, les équipes artistiques sont de moins en moins autonomes et connaissent une précarisation grandissante, redoublée par un accès rendu plus difficile aux droits sociaux des artistes et des techniciens intermittents.

PRÉCONISATIONS - PROPOSITIONS

1. Comment partager des moyens dans les institutions culturelles, les lieux de diffusion, les compagnies et équipes artistiques ? Comment améliorer les formes de coopération et de solidarité entre les différents acteurs culturels du processus de production artistique ?

Mise à disposition de plateaux ou de scènes en dehors de leurs périodes d'utilisation. Expérience du type Plateaux solidaires en Ile-de-France; Réseaux Solima³ /Sodar⁴, Raviv⁵: faire une enquête des disponibilités annuelles des plateaux, réfléchir aux questions de responsabilité (assurances, etc.) et d'encadrement. Face à ces demandes certains théâtres se sont annoncés comme saturés : utilisation de lieux existants sur le territoire autres que les lieux culturels (ex. gymnase, salle des fêtes).

Favoriser l'accompagnement des compagnies/artistes par les lieux sur la durée (accompagnement artistique, administratif, technique, intégration dans les réseaux): charte de bonnes pratiques entre compagnies et lieux (qu'est-ce qu'une résidence, un accueil, etc.?), rédiger des conventions, dispositifs entre les partenaires : lieu, compagnie, élus/collectivités, dispositif pour favoriser le compagnonnage entre compagnies (anciennes/émergentes), mise à disposition de bureaux et d'espaces de travail pour les équipes administratives, associer des artistes aux lieux labellisés (co-direction avec un projet d'associer d'autres artistes, d'accompagner des compagnies, avec un souci permanent de renouvellement)

Favoriser les rencontres, du type Route des 20, Initiative Fevis, **développer les temps de monstration** autre que la Route des 20. Le problème des calendriers qui sont bouclés trop tôt pour les compagnies: faire une enquête sur le calendrier de programmation.

Pérenniser le dialogue entre réseaux, fédérations et syndicats afin de permettre une meilleure connaissance des métiers de chacun et des modes de fonctionnement de chaque secteur, dans l'objectif d'une collaboration plus efficace

2. Quels modes de soutien aux équipes artistiques au-delà de l'aide au projet ? Comment favoriser collectivement le passage à l'autonomie des équipes en devenir ?

L'accompagnement des équipes et des projets sur la durée: favoriser les conventions pour se projeter dans le temps et sortir du dispositif annualisé, **développer dans les lieux labellisés un poste en charge de l'accompagnement des artistes** (artistique, technique, administratif)

Les « scènes découvertes » ne sont presque que des petits lieux. Il y a besoin de plus grosses structures avec des moyens pour accompagner: faire communiquer les différents cercles d'accompagnement, faire bénéficier de la « marque de fabrique » de certaines institutions, inciter à la coordination entre les différentes « strates » de diffusion pour accompagner l'émergence et son évolution. **L'accès à l'information des dispositifs existants : est-ce que les réseaux peuvent en être le relais ?**

3. Quels outils nouveaux pour la fabrication et la diffusion de spectacles (lieux de fabrication partagés, espaces-temps de circulation et de monstration des œuvres) ?

Défendre et faire reconnaître les « lieux intermédiaires », « lieux de fabrique partagés » avec une articulation avec les lieux labellisés: meilleur accompagnement des lieux intermédiaires, lieux de fabrique, lieux alternatifs : incitation auprès des collectivités territoriales au « contrat territorial » avec la Région et l'État. La structuration, le développement et l'utilisation des lieux de fabrique doit constituer un axe central de la collaboration entre les acteurs professionnels et les politiques en matière de culture, emploi, social, urbanisme, formation, aménagement territorial, secteur associatif. Leur soutien se doit d'être complet: aides à l'emploi, habilitation des infrastructures, soutien au fonctionnement.

Développer les temps de monstration communs portés par les réseaux, **lister les moyens**

d'intervention des collectivités (fonds de mutualisation, emplois à mutualiser, mises à disposition, etc.). **Souplesse pour les demandes de subvention pour les projets** qui ne correspondent pas parfaitement aux critères exigés.

Inciter l'ensemble des partenaires à la création et à la mise en œuvre de chaînes de production à l'échelle régionale (lieux de résidence, de création et de diffusion), **améliorer les dispositifs d'aide à la création** en s'adaptant aux besoins de mobilité locale, aux besoins d'infrastructures adaptées aux demandes, **interroger les dispositifs de résidence existants**, aménagement de ces dispositifs, **améliorer les aides à l'emploi pour permettre la permanence des équipes administratives et artistiques**. Importance de la transmission : aides à l'emploi/permanence artistique.

Quels moyens pour accompagner l'ensemble de la chaîne de la production à la diffusion ?

Favoriser les échanges politiques et les relations entre les dispositifs en place entre les différentes régions, financement de la mobilité intra région des équipes pour la production et la diffusion ; favoriser les aides à la mobilité locale et régionale, notamment pour baisser les coûts de production des projets. Tout dispositif/production n'a de sens que s'il y a aussi diffusion.

4. Autres points abordés

Tirer profit des expériences d'autres territoires: voir ce qui se fait ailleurs, prendre exemple, apprendre des erreurs et des choses qui fonctionnent, **simplifier le travail administratif des productions**: les aides étant différentes d'une collectivité à une autre, les dossiers ne peuvent être totalement similaires mais ils peuvent avoir au moins une partie commune. **Réaffirmer l'autonomie et la liberté artistique des lieux de diffusion et de création** (au regard des choix politiques de certaines collectivités prenant le pas sur les programmations), **participer au développement et à l'harmonisation territoriale**.

FAVORISER L'ÉCHANGE ET LA MOBILITÉ ARTISTIQUES ET CULTURELS

Pierre BRINI

La mobilité internationale (notamment à Bruxelles) doit être abordée d'un point de vue éducatif, souvent à travers les programmes éducatifs. De la même manière que la coopération est la seule porte d'entrée pour l'Europe sur la question culturelle, la mobilité est la seule porte d'entrée sur le champ de la formation et de l'éducation. C'est au titre de cette compétence « d'appui » que l'Europe s'empare de la question de la mobilité, avec une philosophie très claire. C'est l'idée générale de la politique de mobilité inscrite dans la politique éducative de l'Union Européenne. Cela vient réinterroger la notion même de parcours professionnel.

Trois objectifs à la mobilité sont développés, que ce soit à Bruxelles ou chez un certain nombre de fondations destinées à favoriser la mobilité internationale des artistes et des acteurs culturels : développer l'employabilité, développer la citoyenneté active par deux portes d'entrée : le volontariat, et l'entrepreneuriat et enfin, favoriser l'inclusion sociale, notamment lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi contre le décrochage professionnel.

Comment ces objectifs se déclinent-ils ?

Une internationalisation des parcours éducatifs et professionnels

Dans le cadre de ces réflexions sur la mobilité, il est entendu que nous alternerons tous des périodes d'apprentissage, des périodes de volontariat et des périodes d'emploi. Ce qui questionne la notion même de travail : il n'est actuellement plus envisageable d'imaginer des parcours professionnels de façons

linéaires, dans ces parcours professionnels, à différents moments, nous générons soit une valeur financière, économique, soit une valeur sociale. Cette évolution s'accompagnant d'une précarisation au niveau économique des populations, mais également d'une modification des usages de consommation et d'engagement. Il s'agit d'un modèle de société qui est en train de se penser à échéance post 2020. Nous sommes donc face à une tendance structurelle.

Cette internationalisation des parcours éducatifs et professionnels part d'un constat très clair: la population active est en train de se réduire, ce qui pose un certain nombre de questions aux décideurs politiques. Comment les jeunes et les retraités peuvent générer encore une valeur économique et une valeur sociale dans nos sociétés européennes ? Il faut donc penser des parcours professionnels et éducatifs, en « life long learning », c'est-à-dire tout au long de la vie. Cette approche vient modifier la notion de population active et modifie en profondeur la question de la valeur travail elle-même. Elle incite, de fait, à une intermittence de l'emploi généralisée. Ce qui, pour notre secteur ne manquera pas de faire échos.

Le décloisonnement des méthodes d'apprentissage

C'est notamment la possibilité d'allier dans les parcours individuels un apprentissage formel (vertical, scolaire, académique) avec un apprentissage non formel ou informel (horizontal). L'idée est de favoriser et de repérer tous les endroits d'apprentissage possible dans les parcours. Quand on part à l'étranger une semaine ou dix jours, qu'est-ce qu'on y apprend, qu'est-ce qu'on acquiert comme compétence, comme savoir-faire, comme savoir-être ? Et surtout, comment utiliser de nouveaux savoirs au retour en France ?

Cette approche élargie de l'apprentissage ouvre la question sur les méthodes d'apprentissage évidemment liées au numérique (tableau numérique interactif dans les écoles, FabLab...) donc à des méthodes de circulation des savoirs et des contenus qui vont être révolutionnés dans les vingt ans à venir. Cette incitation au numérique comme méthode d'apprentissage rappelle que le web est l'endroit d'éducation populaire par excellence. Où les savoirs circulent de manière tout à fait horizontale, où les œuvres artistiques circulent de manière complètement sauvage et parfois gratuite. Ce qui vient nous poser la question des modèles de production et des modèles économiques de nos structures, de nos projets. Ce qui vient enfin réinterroger la valeur des œuvres artistiques au sein de ce qui est qualifié de contenus (libres ou privatisés).

Mobilité physique, mobilité intellectuelle : se décentrer

L'employabilité n'est pas entendue uniquement à l'endroit de la création d'emploi mais plutôt du développement de compétences destinées à favoriser l'emploi. L'employabilité, mise en perspective dans ces questions de mobilité internationale, est une autre façon de parler d'adaptabilité. C'est-à-dire savoir sortir de sa zone de confort, faire évoluer nos systèmes de représentation, se décentrer, être en capacité de se sentir étranger quelque part, voilà ce qui est encouragé à Bruxelles. Ce qui ressemble clairement à une acquisition de compétences professionnelles. Comment la mobilité internationale prend place dans notre quotidien professionnel, que ce soit dans nos méthodes de management, dans nos plans de formation ou dans notre rapport au public ?

Cette adaptabilité, est entendue au sens le plus néo-libéral qui soit (c'est-à-dire une flexibilité des travailleurs), mais aussi à l'endroit de notre capacité de décentrage, ce qui élargit de fait notre approche. Le constat effectué à Bruxelles est assez clair, le taux d'insertion professionnelle des étudiants Erasmus est largement plus élevé que les étudiants non Erasmus. Il est admis qu'en année ERASMUS ce qu'on y apprend dépasse largement les murs de l'université, et que ceci favorisera une insertion socio-professionnelle, une poursuite d'étude, une participation citoyenne à court, moyen et long terme. À cet endroit, l'expérience de décentrage participe à l'acquisition de compétences dites interculturelles, et surtout elle est de plus en plus reconnue sur le marché de l'emploi.

Une fois rappelée l'approche de l'Europe, il faut travailler sur la déclinaison de ce réflexe de mobilité internationale par les acteurs culturels.

Inclure la mobilité internationale dans nos plans de formation d'entreprise : être en capacité de pouvoir faire bouger les salariés de nos structures, de nos réseaux, de nos syndicats quand nous voulons et quand ils le veulent. Ce n'est pas très compliqué à mettre en œuvre. Il faut prendre le temps et l'inclure dans nos méthodes de ressources humaines, de management, pour décloisonner nos pratiques. Cela concerne les pratiques de notre personnel de billetterie, d'accueil jusqu'à notre personnel de direction. Il faut que cela devienne un réflexe, pour ouvrir le champ des possibles de nos salariés, pour mettre en perspective le travail de la structure avec d'autres structures à l'international (et pas forcément des structures du même type). Cela ne fait jamais de mal à un salarié d'une institution culturelle de passer deux semaines dans une compagnie en Pologne pour noter un certain nombre de réalités du secteur. Cela permet de sortir des problématiques franco-françaises. Cela peut aussi constituer un levier d'innovation pour les méthodes de coopération que nous pouvons mettre en place en interne. Bien sûr la possibilité d'élargissement pour nos structures, notre visibilité ou le marché à l'étranger est importante, mais ce n'est pas l'objectif premier de ce projet.

La mobilité de nos publics, entendus au sens large : c'est l'idée de compagnonnage, l'idée de repartir des pratiques et des usages. Nous le faisons déjà au quotidien, maintenant, il est possible d'internationaliser le processus et de le mettre à disposition de tous nos usagers, de tous nos membres, de tous nos artistes. Cela peut générer des résultats assez étonnants. Allez voir un spectacle dans votre ville, et quand vous allez voir le même spectacle à l'étranger, il ne se passe pas tout à fait la même chose. Parce que justement, vous êtes sur cette zone d'inconfort. Le travail avec les publics et le rapport aux œuvres sont modifiés.

La mobilité internationale pour nos structures, c'est le point de départ de nos coopérations internationales. Il ne faut pas imaginer travailler le champ de la coopération internationale sans avoir une relation de confiance forte entre partenaires; un échange sur nos pratiques, une observation en situation de travail de nos partenaires sont donc essentiels. Cette relation se tisse au fil du temps, elle nécessite une rencontre des équipes et pas seulement lors des réunions de réseaux culturels, mais des rendez-vous réguliers parce qu'un projet de coopération internationale, c'est un engagement pour deux/trois/quatre ans de travail en commun. Autant bien se connaître pour le réussir. Cette rencontre de partenaires potentiels, cette observation en situation de travail est largement encouragée mais pour l'instant très peu utilisée.

Il est très compliqué de partir sur des coopérations internationales sans être passé par la case mobilité internationale, parce qu'un projet de coopération internationale, c'est un décentrage permanent. Ce décentrage n'intervient pas qu'au niveau de la direction, il intervient chez tous les membres de l'équipe qui vont être impliqués sur cette coopération internationale. Cela rejaillit sur les individus, cela rejaillit sur la structure et cela rejaillit même sur les politiques publiques à long terme.

Cette démultiplication des possibles qui est permise par la mobilité internationale, impose de ne pas la penser sur des « one shot » mais d'imaginer un plan dans nos structures à long terme, à échéance un ou deux ans, salarié par salarié, artiste par artiste, projet par projet; Il faut être en mesure d'utiliser cet outil mis à notre disposition, qui sur les précédentes périodes de programmation européenne ont été largement sous-utilisé en France (par manque d'information, mais aussi par manque de volonté des acteurs).

Le champ des possibles que la mobilité internationale peut apporter à notre secteur professionnel est vaste: des projets concrets, des projets que nous n'imaginons pas encore et qui vont faire des petits, des propositions des salariés et des artistes qui vont créer une dynamique dans nos structures tout à

fait précieuse à court, moyen, ou long terme. Les politiques publiques, que ce soit dans le cadre des politiques d'insertion, d'emploi, de formation professionnelle ou des politiques culturelles doivent prendre acte de ce champ des possibles et pouvoir accompagner, encourager les structures qui le souhaitent à s'en emparer.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Plutôt que de réduire le questionnement à la simple exportation de l'art « Made in France » dans le monde ou à l'accueil d'artistes d'autres territoires en région, comment pourrions-nous favoriser la circulation des œuvres, des projets culturels et des citoyens pour créer, accompagner et renforcer les mécanismes de coopération à l'échelle locale, nationale et transnationale ?

1. Phase préparatoire: mettre en place une stratégie d'échange et de mobilité artistiques et culturels, procéder à un repérage institutionnel/administratif et artistique

Pour mettre en place une stratégie d'échange et de mobilité artistiques et culturels il semble qu'en premier lieu, il est nécessaire d'habituer les équipes professionnelles et les publics à l'échange et à la mobilité afin de susciter l'intérêt et l'envie d'ailleurs. Sans ce soutien des équipes professionnelles et du public, les projets n'engendrent pas de coopération à proprement parler, de réciprocité.

Programmation, création, diffusion, action artistique: encourager, dans les lieux de diffusion, une programmation métissée, transdisciplinaire. Créer et produire avec les autres, c'est à dire des lieux et des compagnies étrangères, favoriser la confrontation en s'appuyant sur les coopérations existantes (jumelages...), initier des actions d'accompagnement destinées à faire participer les publics : projets participatifs, développer l'éducation artistique en l'ouvrant sur une dimension interculturelle, initier la coopération entre lieux de diffusion pour l'élaboration de conventions afin de favoriser les échanges artistiques

Connaissance des réseaux internationaux, formation, échanges: multiplier les possibilités de rencontre entre équipes professionnelles, favoriser les déplacements dans d'autres structures, connaître les pratiques professionnelles des pays auxquels on s'adresse (timing de programmation, méthodes de production), rendre compte les attentes de « l'ailleurs » (échanges), accueillir des stagiaires, des volontaires internationaux dans les structures, ou des artistes qui pourraient être là aussi comme observateurs.

Apprentissages et mobilisation des langues: réorganiser la pratique des langues étrangères et leur apprentissage, mettre en place des dispositifs d'apprentissage de l'anglais appliqué au secteur culturel, encourager la pratique quotidienne des langues étrangères (café réunions, rencontres...), favoriser la traduction des œuvres écrites, traduire des documents et sites internet en anglais ou dans d'autres langues.

Il paraît également essentiel qu'un travail de repérage soit effectué en amont par les équipes administratives: repérage des acteurs et des réseaux internationaux mais aussi visibilité de nos propres structures à l'international:

Repérage des réseaux et circuits internationaux identifier à l'étranger des structures pilotes susceptibles de participer à l'élaboration de projets (création, diffusion, éducation...), identifier les lieux ressources et les événements à l'étranger : salons nationaux et internationaux, des festivals, des lieux, mais organisés par groupes de pays, dans la perspective de s'inscrire activement et durablement dans les réseaux professionnels, s'appuyer sur les structures institutionnelles tels que l'ONDA⁷⁴, l'Institut français, Bureau export, Ministère des Affaires étrangères et le réseau IETM⁸⁷, s'appuyer sur des dispositifs de repérage efficaces sur le territoire national et les étendre à l'international.

Prospection d'autres réseaux : développer des liens avec d'autres réseaux de coopération (touristique, économique, éducatif...), utiliser les contacts d'entreprises françaises à l'étranger et les réseaux économiques (ERAI⁸), favoriser les échanges avec le réseau diplomatique, utiliser les ressources des consulats.

Appui à l'ingénierie de projet : financer la prospection et l'ingénierie (en amont), monter un premier projet, de petite envergure, qui permette de rencontrer les acteurs sur place, élaborer l'ingénierie de ce projet: personnes ressources, modalités de développement, perspectives, objectifs, développer l'utilisation des nouvelles technologies. En parallèle de ces deux étapes préalables à la mise en place d'une stratégie d'échange et de mobilité artistiques et culturels, il apparaît indispensable de favoriser des temps de rencontre entre artistes de divers horizons, afin qu'ils puissent imaginer ensemble des projets artistiques de coopération.

Présence dans des salons : aider à la participation à des rencontres internationales de type : salons, festivals, colloques, participer aux rencontres et réseaux de la francophonie, créer un salon régional.

Rencontres entre artistes : favoriser des temps de résidences/laboratoires internationaux qui aboutissent à une création, créer des volets « internationaux » ou « interrégionaux » dans les dispositifs d'aide à la création existants, organiser des rencontres toutes esthétiques, en augmentant la part d'artistes étrangers programmés, créer un environnement sur un pays autour d'un spectacle étranger accueilli.

Développement de la formation : favoriser la mobilité internationale des artistes pendant la formation, participer à des formations animées par des artistes étrangers en France et vice versa, déléguer des artistes français pour de la formation à l'étranger.

2. Phase de montage de projet : Comment faciliter et accompagner la mobilité internationale ? Comment partager nos pratiques, nos outils, nos expériences et les moyens ?

Les réseaux, syndicats et fédérations ont besoin d'être accompagnés dans leurs projets d'échange et de mobilité par des dispositifs et des moyens financiers mais également par une mise en réseau de ressources humaines, d'expériences et d'outils.

Créer un pôle d'accompagnement d'acteurs à l'international permettant : d'avoir des services et personnes ressources, d'informer et encourager (offrir des modèles), de préparer et debriefer les expériences de mobilité pour capitaliser, de reconnaître les compétences acquises lors de la mobilité sur le marché du travail, de développer la circulation des connaissances sur les dispositifs existants, d'organiser des rencontres entre monde de l'économie et monde culturel (mécénat, sponsoring) à l'initiative de la Région Rhône-Alpes, de mettre en place des équipes d'encadrement en amont du projet et sur place, de créer des outils qui expliquent emploi/fiscalité/formalités d'accueil des personnes et du matériel.

Visibilité plus importante des dispositifs, ressources et événements existants : doter la Nacre d'une mission à l'international, créer un club coopération internationale, animé par les acteurs, qui partagent leurs expériences, régulièrement, centraliser les informations et les rendre accessibles : plateforme, outils mutualisés (ressources, témoignages), organiser des rencontres professionnelles (journées d'information, ateliers, conférences, salons...), regrouper des témoignages vidéo, ouvrir un forum administré sur internet.

Développement des dispositifs de soutiens aux projets : financer les projets à hauteur de leur coût réel, sous évalués parfois, trouver de nouvelles formes de financement de la mobilité, coordonner les dispositifs existants pour qu'ils soient complémentaires, harmoniser et coordonner les dispositifs existants en région (Bureau export, ERAI...). Ouvrir et développer les enveloppes existantes allouées à la mobilité à tous les secteurs du milieu culturel, favoriser et soutenir les mutualisations, favoriser la connexion entre projets déjà réalisés sur un pays et un projet nouveau (parrainage) dans le cadre des dispositifs existants (FIACRE⁹, Institut français), développer le compagnonnage et l'apprentissage des acteurs des différents secteurs, décloisonner les expériences

3. Phase de postproduction : Comment pérenniser une coopération internationale ?

Enfin, pour que la mobilité et l'échange artistiques et culturels s'inscrivent dans une démarche de coopération et de réciprocité, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la pérennité de ces actions. La coopération internationale ne doit pas apparaître seulement comme un outil de rayonnement.

Création d'outils financiers durables

S'appuyer sur les dispositifs qui favorisent la pérennité des partenariats (moyens de fonctionnement) avec des critères d'aide sur un processus à long terme plutôt que sur une action ponctuelle, contractualiser un modèle économique avec un plan de développement pluriannuel ; cofinancer de façon automatique les acteurs bénéficiant des fonds internationaux, créer des dispositifs de financement au départ et à l'accueil, créer un fond de garantie pour la trésorerie des projets internationaux.

Installation d'une relation pérenne

Favoriser les connaissances mutuelles et l'établissement de rapports de confiance en partageant des objectifs clairs et de long terme, accepter d'être en co-construction artistique et culturelle, échanger entre professionnels sur des temps longs, définir une bonne gouvernance des projets, installer un rapport de confiance entre les différents partenaires en instaurant une bonne conduite : suivre le travail, venir aux réalisations, aux représentations et travailler à un bilan vivant et collectif.

Prise en compte de nouveaux critères plus ouverts

Accorder une importance particulière à la construction des publics et à son renouvellement, penser à la complémentarité du projet pour qu'il prenne en compte tous les champs (politique, culturel, social), casser les verticalités, éviter l'enfermement au sein même des réseaux, la coopération universités/acteurs professionnels, s'appuyer sur des chartes de coopération, des jumelages, des accords économiques entre territoires.

STRUCTURATION DU SECTEUR: DE L'EMPLOI À LA FORMATION

Gilles GARRIGOS, SMA

L'emploi et la formation sont des enjeux primordiaux pour le secteur du spectacle vivant, puisqu'ils déterminent par essence les conditions de création et de diffusion des œuvres et spectacles, ainsi que la pérennité ou non des projets, des structures et des équipements. De fait, les politiques publiques ont été amenées à placer ces sujets au cœur de leurs dispositifs.

En Rhône-Alpes, un Contrat d'Objectifs Emploi-Formation (COEF) existe depuis 2006, il contractualise les relations entre État, Région, partenaires sociaux et OPCA12. Ce contrat vise à assurer une meilleure adéquation entre les moyens mis en œuvre et les réalités et nécessités du secteur. Dans ce cadre, quelques actions ont été entreprises, mais l'aspect opérationnel reste limité.

Aujourd'hui, du fait des limites des politiques mises en place, de la baisse des budgets déployés et des évolutions des pratiques artistiques, il paraît important d'exposer les difficultés auxquelles se heurtent les acteurs du spectacle vivant, de pointer les points positifs et négatifs des politiques développées, tout en relevant quelles sont les expériences menées sur le territoire Rhône-Alpin pour s'adapter aux nouvelles réalités, ainsi que les pistes à explorer pour améliorer une situation difficile, voire critique, pour de nombreuses structures. Seront également interrogées les possibilités et nécessités d'un développement des liens et des articulations entre acteurs (anciens/nouveaux, grands/petits, artistes/structures, etc.), acteurs et collectivités, services des collectivités (culture/emploi-formation/économie/international), collectivités entre elles.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

1. L'insertion professionnelle

Il est patent que les professions du spectacle vivant ont toujours eu recours au partage d'expérience, notamment comme vecteur d'insertion professionnelle. La formation initiale s'est modernisée à travers le développement d'écoles d'enseignement artistique réparties sur l'ensemble du territoire national et de cursus diplômants mieux identifiés, mais les professionnels ressentent le besoin de diversifier les modes d'accompagnement des jeunes entrants dans la vie active avec - entre autres - pour objectif de faciliter leur insertion en leur proposant dès la formation initiale une intégration dans des équipes professionnelles, corrélée à la constitution d'un réseau. Ces expériences qui permettent une immersion dans le champ professionnel sont très qualitatives en termes d'insertion et répondent bien à un besoin de décroisement indispensable pour suivre l'évolution de la société et les changements de nos professions.

Il serait intéressant d'accompagner de manière accrue ces modes d'interpénétration du champ professionnel et de la formation initiale via des aides en provenance des lignes « spectacle vivant » mais aussi des lignes affectées à la formation professionnelle, de façon à : **Soutenir les structures de formation travaillant sur des logiques d'expérimentation et d'apprentissage** (en rénovant les modèles du compagnonnage et de l'apprentissage ou en faisant évoluer des contrats de professionnalisation); **financer les groupements d'employeurs** (GEIQ¹⁰, coopératives...) quand ils s'organisent pour accueillir des jeunes en formation ou en commencement de parcours professionnel; **valoriser le tutorat sous toutes ses formes ; prendre en compte le travail réalisé au sein des structures** (équipements ou équipes artistiques) qui impulsent des parcours allant de la pratique amateur à la pratique professionnelle ; **être plus souple dans l'étude des parcours**, notamment pour les disciplines dans lesquelles il existe peu ou pas de formations diplômantes et peu de pôles de formation ; **prendre en compte à valeur égale le travail pédagogique et le travail artistique** de façon à pouvoir organiser des parcours inscrits dans la durée pour les jeunes artistes au sein des orchestres, compagnies, etc. ; au sein des collectivités, **améliorer les liens entre les responsables des services formation et des services culture** de façon à favoriser le soutien à des projets innovants articulant l'usage des contrats aidés, la mutualisation de moyens entre plusieurs équipes confirmées, une formation classique et le tutorat personnalisé.

2. Les emplois aidés

Nécessité de dispositifs d'aide à l'emploi complémentaires à ceux mis en place par l'État pour les emplois non qualifiés, répondant à des critères d'accessibilité spécifiques au spectacle vivant : publics au-delà de 26 ans, issus de formations adaptées, en reconversion... et adapté à la structure et au profil du candidat : les structures porteuses d'un projet artistique sont la plupart du temps sur des économies précaires, avec toutefois des besoins réels en personnel. La première création d'un poste « administratif » est déterminante pour le développement du projet et c'est dans ce cas que les dispositifs actuels ne répondent pas aux besoins : il n'y a pas de tuteur à proprement parler, tout est à créer, la durée de pérennisation de l'emploi sur 6, 8, 12 mois n'est pas réaliste. Il faut à minima trois saisons pour se faire une idée de la viabilité d'un projet et le voir se structurer.

Pistes de réflexion : une aide à l'emploi qui ne soit pas liée au profil du candidat mais au profil de l'employeur/durée de la projection sur 3 ans minimum/accompagnement du salarié mais aussi de la structure ; imaginer un dispositif qui permette de mutualiser des emplois aidés (et donc permettre aux structures artistiques d'avoir accès à des postes mutualisés et à plusieurs compétences dès leur première embauche) ; adapter le dispositif SPPA (Soutien Pluriannuel aux Projets Associatifs) pour qu'il corresponde aux besoins des structures culturelles ou développer un autre dispositif d'aide à l'emploi type emploi tremplin plus souple, qui s'adapte à chaque projet ; réfléchir à une aide pour pérenniser les postes de direction artistique, au moins sur des mi-temps.

La mutualisation des emplois est un argument souvent avancé et présente un intérêt réel pour les structures car cela crée la possibilité de bénéficier de compétences diversifiées et de pérenniser des emplois. Pour les salariés, la mutualisation crée la possibilité de se spécialiser et d'éviter une pluriactivité impossible à tenir, travail à temps complet, qualité de travail... Cependant plusieurs freins sont à l'œuvre, tant du côté des structures culturelles que des salariés : certains postes sont plus faciles à mutualiser que d'autres : l'administration, la communication. La mutualisation des postes de diffusion, de production, nécessitent que les structures aient une philosophie commune, un projet commun. La forme la plus connue actuellement de mutualisation est le Groupement d'employeurs : les structures doivent être en capacité d'administrer cette structure supplémentaire qui devient l'unique employeur des salariés mutualisés ; le dispositif de la Région pour la mutualisation des emplois dans le secteur culturel suppose que les structures soient déjà structurées et en capacité de développer rapidement leur projet. L'aide dégressive sur 3 ans décroît rapidement. Pour réellement parvenir à la pérennisation de ces postes, de nombreuses structures culturelles ont besoin de plus de temps.

Pistes de réflexion : simplifier les dispositifs de mutualisation qui existent déjà ; accompagner dans la durée les structures qui expriment le souhait de mutualiser des emplois ; passer d'une aide dégressive sur 3 ans à une aide dégressive sur 4 ans ; sensibiliser les structures au DLA¹¹ pour mener une réflexion sur leur structuration.

Pour échapper à cette complexité, c'est bien souvent le salarié qui « se mutualise » : il cherche lui-même ses différents employeurs. L'impossibilité de répondre à deux propositions d'embauche en contrat aidé force le salarié soit à rester dans la précarité à temps partiel, soit à sortir de son secteur d'activité pour un emploi de complément dit « alimentaire », ce qui est contre-productif en termes de professionnalisation.

Pistes de réflexion : autoriser le cumul d'emplois aidés simultanés pour un même salarié ; assouplir le seuil d'embauche de 24h pour permettre la mise en place réelle de deux mi-temps lorsque c'est le projet du salarié ; favoriser la mutualisation des emplois aidés (et donc favoriser les embauches à temps complet pour le salarié. Exemple : conventions quadripartites entre deux structures culturelles, le/la salarié/e et Pôle Emploi).

Les postes de direction artistique sont souvent assurés par des salariés intermittents du spectacle. Les aides à l'emploi sont plutôt destinées aux postes administratifs, ce qui a du sens puisque ces postes n'ont pas vocation à être intermittents. Néanmoins, les directeurs artistiques n'en sont pas, juridiquement parlant. Il serait intéressant de réfléchir à un dispositif d'aide à l'emploi des postes de directeurs artistiques pour progressivement sortir de l'intermittence du spectacle et pérenniser ces postes sans lesquels les projets artistiques n'existent pas.

Piste de réflexion : développer un dispositif expérimental d'aide à l'emploi des directeurs/trices artistiques.

3. Les nouveaux métiers, ou métiers « rares »

De manière significative et accélérée, les nouvelles technologies, le développement du numérique, la diversification des compétences, la mobilité croissante et l'essor du nombre de salariés et intermittents font évoluer constamment les emplois culturels. C'est un enjeu majeur pour le cadre législatif et administratif de l'emploi et de la formation de s'adapter et de suivre les mutations technologiques et organisationnelles spécifiques du spectacle vivant. La dématérialisation des tâches et des actions s'accélère, rendant encore plus instable et évolutif le secteur de l'emploi.

À partir de ces constats, des pistes de réflexion :

Tous les emplois culturels doivent être reconnus au sein de référentiels métiers afin que les acteurs bénéficient des mêmes droits et régimes sociaux. Ces référentiels sont ainsi amenés à être

adaptés de façon concomitante aux évolutions des métiers et des savoir-faire. À ce jour, le répertoire des métiers tel que proposé par la CPNEF SV ne prend pas en compte un certain nombre de métiers ou de situations d'emploi. Doit-on traiter ces problèmes au sein du COEF SV Rhône-Alpes, alors que l'instance a du mal à être force de proposition et d'infléchissement des politiques de formation ?

Une priorité doit être donnée à l'articulation entre les compétences acquises dans le cadre des formations initiales ou continues des écoles d'ingénierie culturelle, des formations universitaires en arts du spectacle, en gestion ou administration de projets culturels, des BTS, avec les emplois disponibles sur le marché du travail. Une régulation entre les compétences et les formations fournies et l'offre d'emplois est nécessaire pour dé-saturer les débouchés en fin de cursus de formation et parvenir à une équation stable entre l'offre de formations et l'offre d'emplois.

Comment faire ? Quelles propositions ?

De nombreuses compétences découlant des nouveaux métiers nécessitent des modules de formation courts, permettant une acquisition ou une remise à niveau rapide et accessible, dans une dynamique de réactivité face aux évolutions du secteur et de son environnement. Les organismes de formation peinent à proposer ce type de modules, dans lesquels les partages d'expérience peuvent représenter une part importante du contenu. Il s'agirait donc de soutenir les initiatives prises par des structures du secteur, des syndicats professionnels, des fédérations, etc. pour permettre la mise en œuvre de tels modules. De nombreux emplois regroupent une pluralité de compétences et de missions, où fusionnent aussi les tâches artistiques, administratives et techniques. La pluriactivité est au cœur des emplois du spectacle vivant : elle permet le dynamisme et la créativité du secteur mais fragmente les carrières et déstabilise les orientations professionnelles. Les référentiels métiers, les dispositifs de formation et d'emploi doivent s'adapter à cette pluriactivité.

PRÉSENCE ET PERMANENCE ARTISTIQUES SUR LES TERRITOIRES : COMMENT LIMITER LES FRACTURES ?

Valère BERTRAND, SYNAVI

Il y a nécessité à reformuler certains principes, à interroger les dispositifs de financements publics afin qu'ils soient en accord avec les réalités et les besoins des artistes et les spécificités de notre territoire régional. Nous avons cerné trois questions :

Comment peut-on définir la présence et la permanence d'artistes sur un territoire ?

La question de l'implantation est incontournable, que les équipes soient installées ou invitées sur le territoire. Outre les conventions territoriales instaurées par la Région et certains Départements, comment favoriser la constitution d'espaces publics de discussion et de conception de projets culturels intégrant la démarche artistique comme un enjeu prioritaire de démocratie locale ?

Quelles solutions pour éviter l'empilement des dispositifs publics ?

Leur analyse critique et qualitative est souhaitable. Un travail sur le sens de ces dispositifs et leur articulation est indispensable pour les rendre plus adaptés à la démarche des équipes du spectacle vivant et aux différentes esthétiques.

Que faire pour mieux articuler démarche artistique et action culturelle ?

Les passerelles avec les schémas de l'éducation artistique (collèges, lycées, conservatoires), les pratiques amateurs, sont naturelles, alors que les financements entérinent souvent une césure entre création artistique et action culturelle. Pour autant, ces actions ne peuvent avoir comme seul objectif « l'élargissement des publics »

Vincent GUILLO, Observatoire des Politiques Culturelles

Je décrypte les enjeux qui se nichent, qui sous-tendent cette thématique de deux manières différentes, mais non exclusives l'une de l'autre. La première est celle d'une interrogation sur l'inégale distribution de la vie artistique entre les territoires. Ce qui amène dans le fond à un problème d'aménagement du territoire. C'est-à-dire créer les conditions adaptées et spécifiques aux différents espaces régionaux pour le développement d'un travail artistique et pour la mise en relation entre ce travail et une population. La seconde perspective est celle d'une interrogation sur la contribution de la vie artistique et culturelle à la réduction des fractures territoriales. Ce qui conduit cette fois à un problème de développement local. C'est-à-dire la mise en synergie des intérêts sociaux et des ressources, y compris artistiques et culturelles, sur un territoire dans une logique de développement endogène. Il semble que ces deux lectures possibles doivent être menées conjointement afin de tenir ensemble et de tenter d'articuler une perspective proprement artistique, une perspective culturelle et une perspective territoriale.

De quelle fracture parle-t-on ? Ce thème fait sens et témoigne d'une actualité particulièrement aigüe dans le champ des sciences sociales et humaines. La question des fractures territoriales suscite depuis quelques années un regain d'intérêt et de nombreuses controverses. Des banlieues aux zones rurales, des métropoles aux petites villes, nous avons plusieurs ouvrages qui sont sortis ces derniers temps et qui portent sur une nouvelle géographie de la France, qui ont eu un fort retentissement. On peut citer ceux de Laurent Davezies¹², ceux encore plus controversés de Christophe Guilluy¹³ ou encore ceux de Jacques Lévy¹⁴. Deux types d'espace apparaissent dans ces ouvrages qui tentent de dessiner une nouvelle géographie territoriale de la France. D'une part, l'espace des métropoles et des grandes villes intégrées à la mondialisation et d'autre part une France périphérique des classes populaires et majoritaires.

Ces travaux soulignent l'oubli de ces territoires périphériques situés en dehors du développement métropolitain, c'est-à-dire les espaces suburbains, les espaces ruraux ou encore les petites villes à industrialiser, ou désindustrialiser. Ils y révèlent notamment une tendance lourde dans ces espaces dits périphériques de précarisation socio-économique et un sentiment croissant d'abandon qui conduirait à la formation d'une forme de contre-culture, ou encore d'un sentiment d'insécurité culturelle et social. D'autres sociologues parmi lesquels Alain Touraine¹⁵ font l'hypothèse que les questions culturelles se sont justement substituées aux questions sociales comme principal vecteur de la structuration des différences et des conflits au sein des sociétés contemporaines occidentales. Donc aux fractures économiques et sociales entre les territoires s'ajoutent une forme d'insécurité, de nature peut-être culturelle, qui traduit une inquiétude, un désarroi autour de questions identitaires comme : que sommes-nous collectivement ? Que va devenir notre mode de vie ?

Sur fond d'identité ethnique, de genre, d'orientation sexuelle, d'appartenance régionale ou religieuse, chaque camp met en scène sa vision différentialiste du monde encourageant la croyance que chaque individu est doté d'une identité figée. C'est une perspective qui est par exemple développée dans des travaux de Laurent Bouvet¹⁶ sur l'insécurité culturelle. La question n'est pas nouvelle, mais s'impose aujourd'hui avec une actualité tragique. Comment vivre ensemble malgré nos différences ?

Les défis posés par ces fractures territoriales outrepassent très largement le domaine de l'art. Mais en tant qu'activité qui produit du symbolique et donc des éléments de culture, le travail artistique peut et doit prendre part aux réponses qui y sont apportées.

Comment intégrer ces fractures, cette question des fractures territoriales dans la manière d'envisager la présence artistique sur un territoire ?

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés par les créateurs, par les opérateurs culturels, par les collectivités locales. D'abord, nous pouvons penser à ce que l'on appelle notamment en Amérique du

Nord la promotion des pratiques artistiques interculturelles. Nous pouvons mentionner par exemple l'organisme Montréal Art Interculturel qui est un espace métropolitain de messages culturels, d'échanges et de dialogues entre les artistes et les communautés. Ou encore dans les landes de Gascogne, un des territoires qui est le moins peuplé de France, le travail mené par la Compagnie Voies de Traverse, qui propose des créations fortement insérées dans l'espace social de ce territoire rural où la musique et la langue Gascogne se métissent avec d'autres traits culturels des langues de Gascogne liés à l'immigration marocaine ou galicienne. Sur cette base, le Parc Naturel Régional des Langues de Gascogne va construire et proposer un programme éducatif, une stratégie touristique ou encore une politique de coopération territoriale décentralisée. Cet exemple pointe bien cet effet de balancier qui semble important lorsque l'on s'intéresse à la présence artistique sur un territoire : d'une part le territoire qui nourrit le projet artistique et d'autre part le projet artistique qui contribue à fabriquer le territoire.

La permanence artistique et une réelle inscription territoriale des équipes artistiques se distingue de la pratique de la résidence telle qu'elle est la plus souvent répandue. Autre exemple : le travail effectué par le théâtre Éprouvette dans le Nivernais Morvan, qui développe des propositions artistiques qui tentent de jouer avec les caractéristiques de ce territoire rural et de construire dans la durée une relation avec les habitants toujours avec un credo qui est devenu un slogan pour cette compagnie « on est riche de ce qu'on a, avant d'être pauvre de ce qu'il nous manque ». C'est une manière un peu plus poétique de parler des ressources territoriales du développement. Dans le fond, cette compagnie propose de ne pas reproduire les modèles urbains d'organisation de l'espace et d'imaginer des formes originales et sur mesure de circulation des propositions artistiques qui sont adaptées à la fois aux distances, à la démographie, aux temporalités, aux mobilités de ce territoire rural, mais également à la dispersion des équipements, à la rareté des professionnels et à la modestie des budgets. (Cf. action menée autour du camion d'alimentation générale et culturelle, reprise ensuite par le Conseil Général de la Nièvre).

Nous pouvons aussi évoquer les divers dispositifs de coopération culturelle qui constituent autant de tentatives de réponses apportées à la question des fractures territoriales : le festival Excentrique dans la région Centre, les chartes de coopération culturelle avec les principaux équipements à Lyon ou encore à Paris, les dispositifs des MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) de la Cité de la Musique qui tentent de travailler comme cela dans la coopération avec des structures de proximité dans l'Aisne, en Île-de-France, en Isère. Et enfin, il reste à mener une véritable réflexion sur la dimension pédagogique de ces dispositifs d'actions culturelles dans lesquelles la rencontre avec les populations est surtout envisagée d'un point de vue matériel, spatial, et participatif.

Qu'est-ce qui recoupe ces différents exemples ? Une rupture avec une conception trop verticale et homogène des problématiques territoriales, des politiques de démocratisation, d'aménagement culturel. Les questions posées par ces fractures territoriales supposent sans doute de développer une véritable intelligence du local pour envisager une présence artistique qui travaille en profondeur un lieu, quel qu'il soit. C'est-à-dire prendre au sérieux la question de la territorialisation de l'action culturelle. Faire différemment ici qu'ailleurs, parce qu'ici c'est différent qu'ailleurs. Ce changement dans la manière de fabriquer l'action artistique et culturelle a de nombreuses implications : il nécessite de créer les conditions favorables à une insertion de long terme et continue des équipes dans les territoires, il engage de nouvelles formes de coopération avec des acteurs extérieurs au monde de l'art, et enfin, il implique d'adapter les critères d'évaluation de la valeur du travail artistique pour des équipes qui ont choisi d'œuvrer à l'extérieur des espaces de centralité culturelle, à l'extérieur des festivals prestigieux et des lieux labellisés.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

En préambule de cette synthèse, il semble nécessaire de reformuler le plus clairement possible les termes du débat qui nous occupe. Lorsque nous parlons d'art et d'action culturelle dans ce débat, nous parlons bien d'une seule et même démarche initiée et accomplie par des artistes susceptibles de développer tout à la fois un geste artistique de création ET une démarche d'action culturelle organiquement liée à ce geste de création. Nous reprenons en ceci la définition de l'art et de la culture telle que développée par Marie-Christine Bordeaux à savoir que l'art est une chose et que la culture est la relation à cette chose. Dès lors, les artistes peuvent, lorsqu'ils le souhaitent, en être les principaux artisans. Il s'agit donc bien ici d'artistes-concepteurs, reconnus comme tels pour la qualité de leur geste et leur capacité d'inventer les actions culturelles que ce geste peut générer. C'est parce qu'une création artistique – fabrique de pensée complexe (et non compliquée !), vecteur d'émancipation, radicale liberté poétique – doit rencontrer un autre, que l'action culturelle qui l'entourne (qu'il s'agisse d'atelier de pratique, d'éducation artistique, de chantier participatif ou de simple forum) a pour vocation de rendre l'art familier.

1. Comment renouveler le lien entre actions culturelles et actions artistiques ?

Il est patent que les professions du spectacle vivant ont toujours eu recours au partage d'expérience, notamment comme vecteur d'insertion professionnelle. La formation initiale s'est modernisée à travers Cela implique de sortir d'une dichotomie ou d'une hiérarchie souvent établies entre la « voie royale » de la création artistique et la « voie mineure » de l'action culturelle, pensée uniquement comme moyen d'élargir l'audience des œuvres créées. Plusieurs expériences impliquant différemment l'artiste dans l'action culturelle, vont dans ce sens : fabrication de projets artistiques en lien avec les habitants d'un territoire, avec différents outils (ateliers de pratique, temps de rencontre et d'échanges...), pour les associer au projet, créations partagées avec des personnes ouvrant à une confrontation des modes d'expression et de créativité propres à chacun, dans la visée d'une œuvre artistique à produire/fabriquer ensemble.

Une présence artistique ne se chiffre pas en nombre de journées, mais fait d'une équipe artistique un centre-ressource susceptible de construire des projets avec des habitants, une présence artistique contribue à fabriquer le territoire autant qu'à se nourrir du territoire

L'action culturelle en lien avec un projet artistique n'est alors plus seulement un moyen de faire « descendre » l'art vers un plus large public, mais une occasion d'enrichir l'œuvre artistique, et de la désigner comme un bien commun. L'artiste s'expose dans toute sa singularité « culturelle » dans la rencontre avec des habitants dont les références culturelles sont elles-mêmes singulières. Cette rencontre ne vise pas à réparer un lien social défaillant, elle favorise la mise en paroles et en récits, l'expression des écarts, des fractures, des inégalités, des identités culturelles différentes qui se frottent les unes les autres. De ce point de vue, l'art peut venir « percuter, choquer » la culture, les cultures, remettre en parcours, en relation, les identités culturelles prédéterminées.

2. Quelle présence artistique pour limiter les fractures ?

Parler de culture sur un territoire c'est souvent faire référence à une expérience d'enrichissement mais aussi à une expérience d'humilité. De plus en plus la conscience se fait jour d'une forme de violence symbolique représentée par la culture pour ceux qui n'y ont pas accès. Cela oblige à sortir d'une représentation « descendante et imposante » de l'action culturelle sur un territoire. De la même manière, tend à s'accroître le repli sur des identités communautaires et la perte de référence à des univers symboliques communs, à des langages qui seuls donnent un contenu à la liberté d'expression. Les inégalités artistiques et culturelles entre territoires s'accroissent, du fait d'une offre artistique et

culturelle répartie inégalement. La fracture se creuse entre territoires sous influence métropolitaine et territoires périphériques (zones rurales, petites villes industrielles). L'inégalité de l'accès au numérique, outil essentiel de la culture contemporaine, tend à renforcer les fractures dans l'aménagement culturel du territoire. L'action culturelle doit intégrer plus de transversalité : la culture est partie prenante du social, de l'économie, de l'éducatif, du tourisme. L'enjeu est cependant d'éviter toute instrumentalisation. Par ailleurs, construire des réponses transversales avec des partenaires autres que culturels et artistiques représente souvent un labyrinthe quasi infranchissable.

Pourtant, si nous voulons trouver d'autres modes de financements, la transversalité est un passage obligé. Il nous faut sortir de l'« entre-soi » et trouver comment convaincre d'autres que nous, élus, représentants d'autres secteurs que le culturel ou l'artistique, à investir dans la culture. Il nous faut refonder le discours qui fait de la culture un vecteur d'intérêt général. Cela suppose de vouloir aussi que l'action culturelle et artistique ne s'adresse pas qu'aux populations ciblées par les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

3. Quels dispositifs pour des modes d'actions artistiques et culturels renouvelés ?

Des éléments de critique des dispositifs de soutien et d'évaluation à la présence artistique sur les territoires et des préconisations sont énoncés au cours des discussions.

Les projets d'action artistique sur un territoire sont trop « aliénés » aux dispositifs : comment éviter que les normes exposées par ces dispositifs ne déforment les enjeux mêmes des projets, que l'évaluation proposée soit essentiellement quantitative, et que les équipes artistiques se sentent contraintes d'adopter des langages inadaptés à leurs projets ? (cf. fiches actions dans le domaine de l'éducation artistique et de la politique de la ville)

Comment travailler avec les élus pour inventer des dispositifs adaptés ?

L'empilement actuel des dispositifs publics ne favorise ni la lisibilité ni la cohérence des actions menées. Quelques exemples : la carte des zones prioritaires établie par la DRAC en matière d'éducation artistique est différente des zones identifiées par les départements ; des actions sont aidées par l'ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) pour une partie d'un public d'habitants dans un îlot ciblé, mais elles excluent les gens qui habitent de l'autre côté de la rue ; Dans un même groupe d'ados, la participation de certains (collégiens) peut être aidée par un Conseil Général mais pas la participation d'autres parce qu'ils sont lycéens ; L'Inspection d'Académie - pôle réussites éducatives qui aide les actions dans le temps scolaire mais ne peut prendre en compte la partie de l'atelier qui se passe avec les élèves après les cours dans la structure d'éducation populaire de proximité ; Le plan d'éducation artistique dans les zones rurales de la DRAC définit des territoires légitimes souvent différents de ceux considérés comme prioritaires pour la Région

L'objectif ne pourrait-il pas être de rassembler chaque fois les collectivités d'un territoire autour d'un projet artistique partagé, de façon à définir ensemble un « cadre commun » plus qu'un dispositif, et les moyens les plus adaptés à son accompagnement ?

Les dispositifs actuels de subventionnement des équipes artistiques entérinent la séparation entre soutien aux projets artistiques et soutien aux activités d'action culturelle ou d'éducation artistique

les premiers pouvant donner lieu à des conventionnements d'équipes dans la durée, les seconds étant liés à l'inscription ponctuelle des projets ou de catégories de populations prédéterminées (« publics empêchés », etc.). Alors que l'aide accordée à des projets de création artistique est déterminée essentiellement par l'appréciation de la capacité à diffuser un spectacle, ne faudrait-il pas que cette aide prenne en compte aussi les projets d'« infusion » sur un territoire, liant fortement action culturelle et projet artistique ? Cela aurait aussi l'avantage de reconnaître que ces projets ont besoin de temps et d'implication interactive pour se réaliser, ce qui n'est pas le fait des dispositifs actuels (Fiacre-médiation

ou aides liées au volet culturel de la Politique de la Ville) qui n'aident, en dehors de quelques conventionnements, que des projets limités dans la durée ?

Il convient de mettre en place des dispositifs d'évaluation adaptés à tout ce qui concerne la présence artistique sur un territoire. Les critères ne doivent pas être seulement quantitatifs mais prendre en compte les éléments d'émancipation relevés par les personnes concernées elles-mêmes par les projets artistiques sur les territoires, et l'appréciation des partenaires sociaux, éducatifs, associatifs des actions entreprises, etc.

La prise en compte du temps est un facteur décisif des actions visant à favoriser la présence d'artistes sur un territoire : le temps de l'action menée par l'artiste n'est souvent pas celui du dispositif qui a tendance à le fragmenter ou à le finaliser abusivement. Dans ce domaine compte particulièrement le temps nécessaire à l'expérimentation : beaucoup de projets ne savent pas au début vers quoi ils vont tendre, il y a nécessité de temps de discussion, d'élaboration commune, d'essais avec les habitants ou les personnes concernées de façon à assurer leur entière implication dans le projet. Le travail dans une certaine permanence s'oppose au « one shot », ou à toute forme « d'événementialité », voire aussi à toute forme de « saisonnalité ». La définition de cadres temporels est nécessaire : souvent le temps passé avant l'action proprement dite (recherche de financements, rédaction des dossiers où tout doit être écrit) tend souvent à un épuisement de toute l'énergie disponible.

La prise en compte d'espaces physiques spécifiques. La référence à un ou des lieux ressources sur un territoire est nécessaire pour concrétiser la présence d'artistes. Parmi les lieux nécessaires, il y a certes les théâtres et salles de spectacles (un atelier de pratique artistique a tout intérêt à bénéficier des conditions d'espace et d'équipements offertes par un « vrai » théâtre) mais il faut aussi considérer les lieux non identifiés comme culturels (hôpitaux, bibliothèques, écoles, MJC, centres sociaux, prisons, etc.) susceptibles de s'ouvrir à des résidences artistiques. Il y a aussi les espaces publics, où les gens se rencontrent naturellement. Il faut aussi reconnaître particulièrement l'importance des lieux intermédiaires et autres lieux de fabrique artistique comme éléments constitutifs du maillage territorial, et susceptibles de prendre en compte d'autres temporalités que celles de la diffusion et de la production.

La concertation de tous les partenaires (collectivités, artistes, représentants d'usagers ou habitants, partenaires et relais sur le territoire) en vue d'une co-construction des projets est essentielle pour tout ce qui concerne la présence d'artistes sur un territoire. Il importe de favoriser tout ce qui peut contribuer à la formation des élus en matière d'intervention culturelle et artistique sur un territoire, avec l'objectif qu'il y ait un conseiller culture à l'échelon de toute collectivité susceptible d'assumer sa part de « responsabilité » (plus que de « compétence ») partagée. Par ailleurs, il semble regrettable que les CTAP (conférences territoriales de l'action publique) dont l'installation est prévue dans la cadre de la Réforme Territoriale, soient conçues dans une logique métropolitaine, et donc que les territoires ruraux ne puissent être concernés. Il convient aussi de revoir les pratiques démocratiques au sein des organisations culturelles, la façon dont nous partageons le projet, pas seulement avec des habitants comme destinataires finaux de l'action, mais en les associant beaucoup plus en amont, de façon mesurée mais juste à la gouvernance du projet.

4. Quels moyens financiers en période de restriction budgétaire ?

Les aides financières de l'État concernant l'éducation artistique représentent très peu (1 %) dans le budget global du Ministère de la Culture, même s'il convient de prendre en compte que les cahiers des charges et les conventions des scènes et lieux labellisés intègrent des actions dans le champ de l'action culturelle et de l'éducation artistique sans que les moyens afférents soient spécifiés. En cette période de restriction, il convient aussi de recourir à d'autres modes de financements : les financements mutualisés (du type fonds d'intervention, crédits politique de la ville), les financements conjoints liés à d'autres secteurs (action sociale, agriculture, tourisme) qui peuvent abonder les budgets nécessaires

à la culture, ou les formes de portage conjoint de projets (jumelages culture-éducation). Comment faire pour que, dans le cas de financements conjoints, chaque secteur (sportif, social, etc.) qui s'empare de la culture avec des budgets dédiés, ne fonctionne pas chacun dans son coin, sans aucun partage sur le sens et les objectifs, au point d'accentuer les effets concurrentiels et qu'au bout du compte, les artistes ne soient même plus concernés ? Un exemple de dispositif à re-questionner pour pouvoir s'en emparer : il y a beaucoup d'argent dans les CDDRA¹⁷ mais on a l'impression d'un fonctionnement « opaque », peut-être faudrait-il que les acteurs culturels, qui sont aussi des habitants de ces territoires, portent une revendication pour que s'engage une discussion au niveau des CDDRA sur les enjeux territoriaux des projets culturels.

5. Quel référentiel en matière de politique culturelle pour penser la présence artistique sur les territoires ?

Comment repenser le cadre dans lequel nous évoluons jusqu'à présent avec nos élus, nos partenaires, et qui peut se définir ainsi : ce qu'on apporte aux gens qui n'ont pas accès à la culture ? Quand on fait le constat de la mise en œuvre réelle de ce cadre, il nous faut peut-être en changer et imaginer d'autres arguments. Porteurs des droits culturels et porteurs de culture : si chacun est porteur de culture il a droit à l'expression. Comment travaille-t-on (avec discernement) à accompagner ces expressions multiples sans entrer dans des processus de déprofessionnalisation, de saupoudrage voire de suppression des aides accordées à des équipes artistiques professionnelles ? Si pour une collectivité publique, le plus important c'est le soutien aux droits culturels des personnes, cela veut-il dire que tout ce qui concerne l'activité des artistes professionnels, au titre de l'exercice de leur propre liberté d'expression ne doit pas être soutenu et reconnu ?

LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Anne MEILLON, SYNDEAC

Le secteur culturel français s'est structuré au fil des décennies autour d'une compétence partagée, facultative et donc volontariste entre chaque échelon territorial. Cette réponse politique par des dispositifs complémentaires et des financements croisés a permis l'implantation d'équipes artistiques de lieux et de festivals dont les missions reposent le plus souvent sur une contractualisation avec plusieurs collectivités territoriales et avec l'État pour certains. Cela a donné à notre pays un maillage culturel d'une grande richesse qui est aussi le fruit de la décentralisation dont l'objectif, en ce qui concerne le domaine, était l'accès à la culture pour tous.

Alors que les différentes réformes territoriales en cours recomposent l'organisation des territoires avec la fusion des régions, la clarification des compétences, l'émergence des métropoles, la disparition de certains départements et que parallèlement l'État revoit ses missions et adopte une baisse drastique de ses dotations budgétaires aux collectivités, le secteur culturel s'interroge sur les conséquences de ce big bang territorial. Notre secteur pourra-t-il conserver ce dynamisme sans la pérennisation de cette multiplicité des réponses ?

En même temps, l'ancienneté de ces dispositifs oblige les professionnels et les élus à inventer de nouvelles bases de coopération et de gouvernance pour le soutien à l'art et à la culture. Comment penser et construire autrement les politiques culturelles ? Comment cette étape déterminante pour la définition des politiques publiques des prochaines décennies peut être l'occasion d'un nouveau développement du secteur culturel plutôt que sa fragilisation et son hypothèque ? C'est là l'occasion d'imaginer de nouveaux modes de coopération et de gouvernance pour l'art et la culture garants d'un développement renouvelé et d'une responsabilité partagée faisant sens commun.

SYNTHÈSES DES ÉCHANGES

1. Qu'est-ce qu'une gouvernance partagée pour une responsabilité commune ? Quels outils d'observation et d'analyse ? Quelle méthodologie employer ?

Les cadres juridiques des entreprises culturelles : Quelques statuts favorisent de fait la concertation, d'autres (associations) une certaine autonomie de « bricolage » pragmatique : les labels ne garantissent pas la discussion, certaines formes juridiques (SCIC¹⁸, EPCC¹⁹), sont plus des lieux de gestion expédiée en un CA tous les 3 mois. Les CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique) n'intégrant que marginalement la culture, ne faut-il pas inventer des espaces de concertation permanente de la culture ? Quelles instances de concertation imaginer également avec les usagers/habitants ? Quel référentiel commun travailler ?

Les problématiques de territoires, de leur échelle et des rapports centre/périphérie : plus le territoire est grand, plus la concertation est complexe ; plus il est petit, plus son ambition est limitée. Qu'est-ce qui fait sens commun sur des territoires d'histoires différentes, avec des niveaux d'investissement culturel différents ? La question des territoires d'agglomérations ou des métropoles bute régulièrement sur les compétences et les replis communaux. La crainte est réelle pour les périphéries face à la ville centre, et pour les territoires ruraux éloignés des bassins à forte densité de population.

Le sujet de **la cohérence s'impose** alors : faire culture ensemble. Un élément devient très vite sensible, celui d'un « pilote » ou « chef de file », souhaité et nécessaire pour certains, craint par d'autres : simple agent régulateur qui coordonne les strates, ou initiateur qui irrigue et corrige les inégalités de territoire. Qui procède dès lors aux arbitrages ? Il est relevé que le terme de « tutelles » tend à disparaître, au bénéfice de celui de « partenaire institutionnel ». S'ensuit la préoccupation légitime du **périmètre de compétence**, de la place de chacun. Un diagnostic partagé doit associer tous les acteurs des secteurs culturels, associatifs et éducatifs. Les réponses administratives standards en termes de territoire semblent peu opportunes.

2. Quelle place pour les acteurs (professionnels, institutionnels...) dans la co-construction ?

Pour co-construire, il faut être plusieurs à le vouloir et à le faire. Pour l'instant, il s'agit beaucoup de vœux pieux. La fragmentation est toujours de mise avec un empilement contre-productif des dispositifs. Par ailleurs les cadres de concertation se multiplient et diluent les énergies communes. Se pose la **question de la légitimité** à la table de la gouvernance. Un consensus se fait sur la présence de : l'élu (légitimité démocratique), le professionnel (légitimité artistique), le public (ses droits culturels). Les limites à ce trio complexe (instrumentalisation, élitisme, populisme) sont pondérées par la nécessaire présence des partenaires institutionnels (collectivités de base, Départements, Région, État, Europe). Aucun ne peut ignorer les autres, et la co-construction doit être ce lieu de convergence, d'affrontement et de confrontation aussi, sans aucun doute. Une question subsidiaire préoccupante : on ne peut fonctionner sous l'épée de Damoclès d'un absolu « qui paie décide », comment pondérer les poids des co-gouvernants en ne se limitant pas au critère du pourcentage financier ? L'idée d'une co-construction ne serait-elle pas un simple mode de gestion devant la **restriction budgétaire** généralisée ? Quelle gouvernance partagée quand certains partenaires sont engagés à 5 % du budget, d'autres à beaucoup plus ?

La notion d'**objectifs partagés** est essentielle. Comment partir du fait que dans la concertation, chaque collectivité a un projet politique, au-delà de la compétence gestionnaire ? Comment faire pour inventer un projet de gouvernance susceptible d'évoluer, et pas seulement un projet artistique, lié à la nomination d'une direction ?

Au niveau des métropoles, la question est d'arriver à bien délimiter ce qui relève de l'intérêt communal de ce qui relève de l'intérêt métropolitain. Les cadres de concertation, de co-construction sont divers

de taille et d'enjeu, de particularismes ou de tentation universaliste : Ville, Communauté de communes, Département, Région, État d'un côté, et de l'autre compagnies ou ensembles indépendants, petites et grandes institutions ont chacun leurs logiques, leurs compétences, leurs pouvoirs.

Autre sujet abordé celui de la **durée et de la pérennité des actions**. Comment inventer un projet de gouvernance partagée en période de restrictions budgétaires ? La question de la gouvernance se réduit à savoir comment cogérer les baisses annoncées de budget : faire le choix d'annuler les crédits sur quelques établissements pour maintenir l'investissement public sur d'autres... Comment la co-gouvernance peut-elle gérer le renouvellement des équipes politiques (le jeu des élections) et des équipes professionnelles (la rotation des artistes, des programmeurs), en assurant une continuité minimum des politiques culturelles ? Quelle responsabilité commune dans la durée, notamment vis-à-vis de l'emploi des professionnels mais aussi et surtout des projets qui nécessitent temps et infusion sereine sur les territoires ?

3. Dans cette recomposition territoriale, quelle forme de présence du Ministère de la Culture sur les territoires ?

D'abord et surtout affirmation et réaffirmation permanente des **valeurs républicaines** (partage, ouverture, utilité des actions d'intérêt public) à l'opposé des vagues médiatiques qui n'ont jamais fait une politique.

La **continuité de l'État** est attendue, dans ses diagnostics mais également dans son écoute des territoires et des acteurs de terrain, qu'ils soient artistes, professionnels ou institutionnels. On attend aussi de lui qu'il harmonise ses propres dispositifs et temporalités. Dans le même souci d'efficacité du dialogue, la place du Ministère de la Culture a été située au niveau de grands principes plutôt qu'au niveau de la question initiale de son implication concrète dans la co-construction sur le terrain.

Il est réclamé une **clarification du discours de l'État**, qui doit affirmer et réaffirmer les valeurs républicaines (utilité des politiques publiques institutionnelles et ouverture au plus grand nombre, partage...) plutôt que de fonctionner par impulsions souvent issues de vagues médiatiques... À l'heure du désengagement budgétaire massif de l'État (centralement, et par ses limitations aux budgets territoriaux), qu'au moins son discours politique soit fort !

Une remarque : on réclame souvent la continuité de l'État... mais on passe généralement vite sur la question de la continuité municipale ; on peut également l'appliquer à l'ensemble des partenaires institutionnels.

4. Comment agir sur la construction d'une politique culturelle européenne à l'échelle régionale ?

En termes de co-construction, l'Europe paraît **totalemment hors-jeu**. Elle exclut totalement la notion de co-construction, puisqu'il n'est proposé que de rentrer dans un cadre pré-édicé. Le constat d'un très grand retard de notre profession, du peu de mobilisation... s'appuie sur les difficultés à s'emparer des dispositifs européens, mais également du manque de volonté politique d'associer le secteur professionnel ; nous n'avons pas de prises sur le débat. Mais, d'ailleurs, y-a-t-il débat ?

L'envie est réelle de pouvoir **s'appuyer sur la Région** pour développer ce relationnel à l'Europe.

Comment passer d'une logique d'équipement (géographie, aménagement des territoires, mais aussi particularisme local ou affirmation identitaire) à une logique de projets ?

Les 15 syndicats, réseaux et fédérations organisateurs de la concertation

Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA), Fédération des Arts de la Rue Rhône-Alpes, Fédération des éditeurs et producteurs phonographiques Rhône-Alpes (Feppra), Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés (FEVIS), Groupement Rhône-Alpes des Lieux de musiques actuelles (GRAL), Groupe des 20 (réseau de Théâtres de ville en Rhône-Alpes), Jazz(s)RA (plateforme des acteurs du

Jazz en Rhône-Alpes), Le Maillon (fédération Rhône-Alpes du réseau Chaînon/FNTAV (Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants), Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (Profedim), Syndicat du Cirque de Création (SCC), Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP), Syndicat National des Arts Vivants Rhône-Alpes (SYNAVI Rhône-Alpes), Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC), Tagada Tsoin Tsoin (réseau régional de musiques actuelles, antenne Rhône-Alpes du Printemps de Bourges), avec le soutien de la Nacre - agence culturelle régionale pour le développement du spectacle vivant.

Retrouvez l'intégralité du rapport de Synthèse

La concertation régionale du spectacle vivant en Rhône-Alpes (mai 2014 - mai 2015)

http://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2015/04/Synth%C3%A8se-Concertation2014_2015.pdf

et ses annexes http://www.syndeac.org/wp-content/uploads/2015/04/AnnexesSynth%C3%A8se-Concertation2014_2015.pdf

GLOSSAIRE



Loi MAPTAM (ou MAPAM)

Loi portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 10 avril 2013, examiné en séances publiques au Parlement à partir du 30 mai 2015 et promulguée le 27 janvier 2014. Cette loi crée les CTAP et instaure la possibilité de Délégation de compétence. Plus largement, le texte rétablit la Clause de compétence générale, clarifie les compétences et crée les 14 premières métropoles dont celles du Grand Paris, de Lyon et d’Aix-Marseille-Provence.

Loi NOTRe

Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2014 et examiné en séances publiques au Parlement à partir du 16 décembre 2014. Ce projet de loi prévoit essentiellement le renforcement des régions et des intercommunalités, ainsi que des questions de solidarités et d’égalité des territoires, de responsabilité financière et de fonctionnement des collectivités territoriales. Plus spécifiquement pour le secteur culturel, le texte nomme bien cette compétence comme partagée entre tous les échelons territoriaux et instaure la possibilité de Guichet unique.

Loi Dialogue social et à l’emploi

Loi relative au Dialogue social et à l’emploi dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 22 avril 2015 et examiné en séances publiques au Parlement à partir du 26 mai 2015. Ce projet de loi contient un article 20 pour conforter le régime d’assurance chômage des intermittents du spectacle, en inscrivant la nécessité de règles spécifiques d’indemnisation définies par une négociation des organisations professionnelles du secteur du spectacle, à partir d’un cadrage transmis par les organisations interprofessionnelles gestionnaires de l’Unédic et avec le concours d’un comité d’expertise.

Loi Liberté de création, architecture et patrimoine

Loi relative à la Liberté de création, à l’architecture et au patrimoine dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 24 juin 2015 et sera examiné en séances publiques au Parlement à partir de septembre 2015. Ce projet de loi se répartit en trois parties traitant successivement de la création artistique, de l’architecture et du patrimoine. Dans la première, qui concerne directement le secteur de la création, les notions de liberté de création et de diversité culturelle sont défendues.

CTAP

La Conférence Territoriale d’Action Publique est une nouvelle instance de gouvernance créée dans chaque région par la loi MAPTAM, mise en place à partir du 1er janvier 2016 dans les nouvelles régions. La CTAP est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales. La Conférence réunit des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements et un représentant de l’État. Celui-ci participe à la CTAP quand elle examine des demandes de délégation de compétence de l’État vers une collectivité et le reste du temps à sa propre demande.

CCTDC

Le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel est une instance créée en 2002 (mais restée inactive entre 2003 et 2008) réunissant, sous la présidence du ministre de la Culture, les représentants des associations d’élus locaux, de l’administration centrale et déconcentrée du ministère. Un amendement socialiste visait à officialiser l’existence de ce CCTDC pour garantir sa pérennité au-delà des alternances politiques et de la seule volonté du ministre de la Culture. Il n’a pas été défendu par le gouvernement.

CNPS

Le Conseil National des Professions du Spectacle a été créé en 1993. Il réunit autour des organisations syndicales d'employeurs et de salariés du secteur, des représentants des ministères de la Culture, du Travail, de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Jeunesse, des parlementaires, des représentants des associations d'élus territoriaux. Il peut être consulté par le gouvernement et émettre des préconisations sur toute question relative aux professions du spectacle vivant et enregistré. Il examine les mesures propres à améliorer l'emploi et la formation dans ce secteur.

Haut Conseil des Territoires

Instance qui fusionne deux structures existantes : le Comité des Finances Locales et le Conseil National d'Évaluation des Normes. Lieu de concertation entre le gouvernement et les représentants des collectivités territoriales sur toutes les questions relatives à la gestion locale. Le Haut Conseil est associé en amont de la présentation des textes de loi visant les collectivités mais peut aussi être consulté sur des réglementations européennes. Il participe à l'évaluation des politiques publiques.

Clause de compétence générale (ou Clause générale de compétence)

Principe, reposant sur l'intérêt public local, qui accorde aux collectivités territoriales une capacité d'intervention générale sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions. Dans les domaines non-exclusifs, toute collectivité peut ainsi exercer une compétence même si les autres échelons territoriaux l'exercent également. Cette clause concernait toutes les collectivités depuis 1982, avait été en partie supprimée en 2010 (sauf pour la culture, le sport et le tourisme), avant d'être rétablie en 2014 (loi MAPTAM) et de n'être plus maintenue que pour les communes à partir de 2016 (loi NOTRe).

Compétence obligatoire et partagée

Principe qui définirait une compétence comme devant obligatoirement relever de tous les échelons territoriaux. Le SYNDEAC milite depuis plusieurs années (avec d'autres organisations professionnelles) pour que la culture soit une compétence obligatoire et partagée, considérant que c'est l'aboutissement de la politique de décentralisation culturelle et que cela protège d'une disparition pure et simple de la compétence culturelle à l'occasion de contraintes budgétaires fortes ou de changement de majorité politique.

Chef de file

Principe qui attribue à une collectivité territoriale la mission de déterminer les priorités et d'organiser l'action dans le champ de compétence qui lui est imparti, si celui-ci est partagé avec d'autres échelons de collectivités. Certaines compétences sont attribuées à une collectivité comme chef de file dans la loi MAPTAM, sans que cela ne retire aux autres collectivités l'exercice possible de ces compétences non-exclusives.

Délégation de compétence

Principe de délégation temporaire de tout ou partie d'une compétence d'une autorité à une autre. La loi MAPTAM a inscrit une possibilité de délégation de compétence de l'État vers une collectivité territoriale. Celle-ci doit en formuler la demande, qui est transmise pour avis à la CTAP de la région concernée, avant que les ministres concernés ne se prononcent. Cette délégation est encadrée par une convention pour une durée déterminée par décret, la collectivité délégataire agissant « au nom et pour le compte de l'État ».

Transfert de compétence

Principe qui transfère définitivement tout ou partie d'une compétence d'une autorité à une autre et des services chargés de la mettre en œuvre. Exemples de transferts de compétences : les Départements se sont vus transférer la gestion du RMI/RSA à partir de 2004 ; les Régions se sont vues attribuer l'organisation des transports régionaux de voyageurs à compter de 2002. On a pu penser dans un premier temps que la délégation de compétence inscrite dans la loi MAPTAM serait l'amorce d'un transfert des DRAC (missions, financements et personnel) sous l'autorité des Régions. La délégation se distingue par sa durée limitée, sans changer l'affectation du personnel.

Guichet unique

L'article 29 du projet de loi NOTRe prévoit que l'État et les collectivités territoriales puissent « déléguer l'instruction et l'octroi d'aides ou de subventions » dans les domaines de compétences partagées (culture, sport et tourisme). Cette disposition nouvelle a un effet miroir avec la possibilité de délégation de compétence créée dans la loi MAPTAM depuis janvier 2014 puisqu'elle ouvre cette possibilité de délégation administrative (et non pas de la compétence) aussi bien de l'État vers les collectivités que l'inverse. Cette simplification administrative participe à reconnaître l'expertise des services déconcentrés de l'État. Cette délégation est soumise à l'avis à la CTAP de la région concernée, cet avis étant ensuite transmis aux ministres concernés qui l'entérinent par décret. Une convention encadre la durée, les objectifs, les moyens et les modalités de contrôle de cette délégation. Le SYNDEAC a alerté les parlementaires et le gouvernement sur le risque de réduction de la diversité des expertises et de la pluralité des réponses politiques pouvant être apportées aux acteurs et aux projets culturels.

Droits culturels

Cette notion est reconnue dans la Déclaration de Fribourg de 2007, qui rassemble et explicite ces droits des citoyens déjà mentionnés sans définition précise dans d'autres textes internationaux signés par la France, comme la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO.

Cette notion surgit dans le débat public français à l'occasion de l'examen du projet de loi NOTRe, portée par des organisations professionnelles et des élus de différents partis politiques. Le SYNDEAC, comme d'autres organisations et certains parlementaires, s'est montré dubitatif sur la portée normative de cette mention dans le projet de loi NOTRe, au risque de la rendre opposable, ce qui pourrait s'avérer périlleux pour la cohésion sociale dans un contexte de renforcements des communautarismes.

Revue des missions de l'État

Processus engagé par le gouvernement en septembre 2014 pour améliorer l'efficacité de l'action publique alors qu'une nouvelle carte régionale est mise en place dès janvier 2016 et que la répartition des compétences a été revue dans les lois MAPTAM et NOTRe. L'État cherche ainsi à adapter son organisation territoriale déconcentrée à ces nouveaux cadres géographiques et institutionnels.

Programme budgétaire 131

Programme dédié à la Création (spectacle vivant et arts plastiques) au sein de la mission Culture du ministère de la Culture et de la Communication. Ce programme représente 734 millions d'euros en 2015, soit environ 28 % de la mission Culture. Il finance les établissements directement subventionnés par le Ministère ainsi que les crédits déconcentrés dédiés aux autres institutions labellisées et conventionnées par lui. Enfin, il assure le financement des aides destinées à soutenir les projets et les activités de création des équipes artistiques indépendantes.

Programme budgétaire 224

Programme dédié à la Transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture au sein de la mission Culture du ministère de la Culture et de la Communication. Ce programme représente 436 millions d'euros en 2015 (hors fonctions de soutien dont masse salariale du Ministère), soit environ 17% de la mission Culture. Il finance l'enseignement supérieur, la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle et l'ouverture à l'international.

Sanctuarisation / Gel / Dégel (budgétaires)

Le budget de l'État est soumis chaque année au vote du Parlement. Le Projet de Loi de Finances (PLF) est présenté à l'automne par le gouvernement, après que les arbitrages interministériels aient été faits. Ce PLF prévoit des Autorisations d'Engagement pour l'année concernée, mais une réserve de précaution est appliquée pour faire face aux principaux aléas de gestion et assurer le respect du plafond global des dépenses. C'est ce qu'on appelle couramment le « gel » budgétaire. Cette réserve était historiquement de 5%, elle a été portée à 6% pour l'exercice 2013, 7% en 2014 et 8% en 2015. Il est néanmoins possible que des ministères soient exemptés de cette réserve de précaution ou qu'elle soit levée en cours d'exercice pour certains crédits. C'est ce dernier mécanisme, couramment appelé « dégel », qui a systématiquement été obtenu par la pression syndicale au cours des dernières années. En janvier 2015, en même temps qu'il annonçait les mesures engagées par le gouvernement pour la pérennisation du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents, le Premier ministre a annoncé la « sanctuarisation » du budget du Ministère de la Culture, ce qui signifiait qu'il était dégagé dès le début de l'année de ce principe de réserve de précaution. Une hausse des crédits (131 et 224) était également annoncée à cette occasion.

Dotations aux collectivités

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et versés aux collectivités territoriales, pour permettre à celles-ci d'exercer les compétences leur revenant de droit. On distingue les dotations de fonctionnement (environ 40 milliards d'euros en 2014), les dotations d'équipement (environ 835 millions d'euros en 2014, afin d'aider certains territoires ruraux pour leurs équipements et infrastructures) et les dotations de compensation (environ 1,5 milliards d'euros en 2014, pour compenser des transferts de compétences de l'État aux collectivités). Dans le cadre de la réduction générale de la dépense publique, une baisse sans précédent des dotations de l'État aux collectivités a été inscrite dans les perspectives budgétaires de 2015 à 2017 (28 milliards d'euros cumulés sur les 3 années).

CHRONOLOGIE PARALLÈLE



Calendrier gouvernemental/parlementaire

Calendrier syndical

1^{er} janvier 2015
Création des 11 premières métropoles résultant de la loi MAPTAM de janvier 2014

16 décembre 2014 au 27 janvier 2015
Discussion en séances publiques du projet de loi NOTRe – première lecture au Sénat

20 octobre 2014
Rendez-vous entre la ministre de la Culture et les 6 organisations d'employeurs de la création artistique subventionnée au Ministère de la Culture

19 novembre 2014
Première rencontre parlementaire sur les politiques publiques des arts et de la culture, organisée par le SYNDEAC et le député Laurent Grandguillaume à l'Assemblée nationale

8 décembre 2014
Première rencontre régionale Rhône-Alpes au Fil – SMAC de Saint-Étienne

10 décembre 2014
Appel du 10 décembre lancé par plus de 500 artistes et professionnel à l'initiative du SYNDEAC à La Colline Théâtre National, à Paris, relayé par une lettre à la ministre signée par 6700 personnes

17 décembre 2014
Deuxième rencontre parlementaire sur les politiques publiques des arts et de la culture, organisée par le SYNDEAC et le député Laurent Grandguillaume à l'Assemblée nationale

7 janvier 2015

Remise au Premier ministre du rapport de la mission de concertation sur l'intermittence par Hortense Archambault, Jean-Denis Combrexelle et Jean-Patrick Gille après 6 mois de travaux avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles

11 février 2015

Séance de conclusion de la mission de concertation sur l'intermittence en présence du Premier ministre, de la ministre de la Culture et du ministre du Travail au Conseil Économique Social et Environnemental à Paris

20 janvier 2015

Première rencontre interrégionale Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne au Centre Culturel André Malraux à Vandoeuvre-les-Nancy

2 février 2015

Rencontre interrégionale Bretagne – Centre – Pays de la Loire au Lieu Unique à Nantes

11 février 2015

Réunion entre le SYNDEAC et les associations d'élus sur les conséquences de la réforme territoriale

21 janvier 2015

Troisième rencontre parlementaire sur les politiques publiques des arts et de la culture, organisée par le SYNDEAC et le député Laurent Grandguillaume à l'Assemblée nationale

10 février 2015

Première rencontre interrégionale Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes au Théâtre National Bordeaux Aquitaine à Bordeaux

**17 février 2015
au 10 mars 2015**
Discussion en séances
publiques du projet
de loi NOTRe –
première lecture à
l'Assemblée nationale

22 mars 2015
Premier tour des
élections
départementales

29 mars 2015
Second tour des
élections
départementales

26 mars 2015
Rendez-vous entre le
Président de la République
et les 6 organisations de la
création artistique
subventionnée au Palais
de l'Elysée

16 février 2015
Première rencontre
interrégionale Nord-
Pas-de-Calais –
Picardie au Théâtre
du Nord à Lille

10 mars 2015
Rencontre régionale
Ile-de-France au
Théâtre de la Ville
à Paris

17 février 2015
Rencontre
interrégionale
Languedoc-Roussillon
– Midi-Pyrénées à
l'Agora – Cité
internationale de la
danse à Montpellier

17 mars 2015
Rencontre
interrégionale Basse-
Normandie – Haute-
Normandie
au CCN de Caen

1^{er} avril 2015
Rencontre régionale
Provence-Alpes-Côte
d'Azur au Théâtre de
la Joliette à Marseille

22 avril 2015
Présentation du projet de loi Dialogue social et emploi (dont article sur l'intermittence) en Conseil des ministres

26 mai au 2 juin 2015
Discussion en séances publiques du projet de loi Dialogue social et emploi (dont article sur l'intermittence) – première lecture à l'Assemblée nationale

26 mai au 2 juin 2015
Discussion en séances publiques du projet de loi NOTRe – seconde lecture au Sénat

22 au 30 juin 2015
Discussion en séances publiques du projet de loi NOTRe – seconde lecture à l'Assemblée nationale

22 au 30 juin 2015
Discussion en séances publiques du projet de loi Dialogue social et emploi (dont article sur l'intermittence) – première lecture au Sénat

30 juin 2015
Rendez-vous entre la ministre de la Culture et les 6 organisations d'employeurs de la création artistique subventionnée au Ministère de la Culture

4 mai 2015
Réunion entre le SYNDEAC et les associations d'élus sur les conséquences de la réforme territoriale

16 juin 2015
Réunion entre les 6 organisations d'employeurs de la création artistique subventionnée et les associations d'élus

- 1 *Dictionnaire des politiques culturelles en France depuis 1959, Une exception française* d'Emmanuel De Waresquiel – Larousse, 2001
- 2 *L'outrage des mots* de Bernard Noël – Pauvert, 1975
- 3 Schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles
- 4 Schémas d'orientation de Développement des Arts de la Rue.
- 5 Réseau des arts vivants en Ile-de-France
- 6 Office national de diffusion artistique
- 7 International network for contemporary performing arts : réseau international pour les arts du spectacle.
- 8 ERAI, créée en 1987 à l'initiative du Conseil régional Rhône-Alpes, est le bras armé de la Région pour le développement économique à l'international et le renforcement de l'attractivité de Rhône-Alpes.
- 9 Fonds pour l'innovation artistique et culturelle en Rhône-Alpes – Volet mobilité internationale
- 10 Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- 11 Dispositif Local d'Accompagnement : dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi.
- 12 *Le nouvel égoïsme territorial - Le grand malaise des nations.* Le Seuil, Paris, 2015 ;
La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale, Le Seuil, Paris, 2012 ;
La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses. Le Seuil, Paris, 2008
- 13 *La France périphérique.* Flammarion, Paris, 2014 ;
Fractures françaises. Bourin, Paris, 2010.
- 14 *Réinventer la France, trente cartes pour une nouvelle géographie.* Fayard, Paris, 2013.
- 15 *La fin des sociétés.* Le Seuil, Paris, 2013.
Après la crise, Le Seuil, Paris, 2010.
- 16 *L'insécurité culturelle.* Fayard, Paris, 2015.
- 17 Contrat Développement Durable Rhône-Alpes
- 18 Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- 19 Établissement public de coopération culturelle



8, rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 72 10
Fax 01 44 53 72 12
contact@syndeac.org
www.syndeac.org